

2015-2016

Master 1 Histoire et Documents
Parcours Recherche

Les femmes dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui* **(1308-1323)**

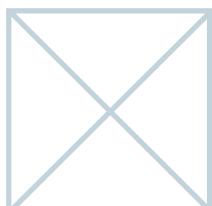
Rôle et sociabilité en milieu hérétique

William Kasdan |

Sous la direction de
M. Jean-Michel Matz |
M^{me} Isabelle Mathieu

Membres du jury

Isabelle Mathieu | MCF Histoire médiévale, Université d'Angers
Carole Avignon | MCF Histoire médiévale, Université d'Angers



Soutenu publiquement le :
16 - 09 - 2016



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M. Matz de m'avoir permis d'étudier ce sujet. Ses conseils et ses propositions m'ont permis de mener ce travail librement, tout en me guidant à travers cette aventure. Je remercie également M^{me} Mathieu pour ses remarques, ses encouragements, et le temps dépensé pour aboutir à ce travail.

Je souhaitais remercier également M. Niget pour m'avoir conseillé lors de la confection de la base de données. Sans la transmission de ses connaissances, tant sur le logiciel que sur la méthode, ce travail n'aurait sans doute pas pu aboutir. De la même manière, je remercie également M. Herr et M. Areal pour leurs apports et leur aide importante afin de constituer une carte.

Je remercie également les différentes personnes qui ont su me conseiller et me guider durant cette année, que ce soit sur un plan technique ou dans la réflexion, pour une partie de ce travail, ou même pour des éléments qui finalement n'en feront pas partie.

Enfin, je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, consciemment ou inconsciemment, ont participé et influencé la direction de ce travail de recherche, à travers des relectures, des conseils, ou de simples discussions.

Une pensée toute particulière va à mes proches, sans qui cette aventure aurait été bien plus difficile, et bien moins plaisante.

Sommaire

HISTORIOGRAPHIE	9
1. Le catharisme, une histoire manipulée	9
2. Le XX^{ème} siècle français et le renouveau des études sur l'hérésie cathare.....	11
3. Les femmes et les sociabilités hérétiques	13
BIBLIOGRAPHIE	15
1. Instruments de travail	15
2. Sources éditées.....	15
3. Bibliographie générale	15
PRÉSENTATION DES SOURCES	18
1. Les sources de l'histoire de l'Inquisition et des hérésies.....	18
2. Le <i>Livre des Sentences de Bernard Gui</i>	19
3. Des données pour une démarche cohérente	22
ÉTUDE DE CAS.....	25
1. Les relations entre les hérétiques.....	30
2. La <i>familia</i> comme contexte de l'hérésie	41
3. Des pratiques spécifiquement féminines ?	52
CONCLUSION	60
ANNEXES	61
TABLE DES MATIÈRES	74
TABLE DES ILLUSTRATIONS	75
TABLE DES TABLEAUX	75
TABLE DES GRAPHIQUES.....	75
TABLE DES ANNEXES.....	76

En nous lançant dans ce thème, qui peut être l'objet de fantasmes et de larges appropriations, l'idée est de présenter et d'analyser l'hérésie des bons hommes¹ sous un voile avant tout social. Cette étude, bien que portant sur un groupe religieux de la fin du Moyen Âge, ne traitera donc pas de doctrine religieuse (ou du moins très peu), ni même de faits religieux en tant que tels. Le but est plutôt de permettre d'observer cette confession et les liens qu'entretiennent ses membres entre eux. Plus que de s'attacher à étudier les données religieuse, il s'agit ici de prendre en compte le contexte de cette hérésie, d'observer des paysages qui peuvent être différents selon les sexes.

Les publications sur les hérésies, leur histoire, leur contexte, sont nombreuses, reflétant la passion que peut susciter ce sujet. Mais une grande masse de ces publications rappellent ces qualificatifs honnis par les historiens médiévistes, que l'on parle de fanatisme ou d'obscurantisme pour cette période, ne facilitant pas l'accès à ce domaine, voire entraînant un délaissé pour ce champ de recherche. Les études foisonnantes et innovantes du XX^{ème} siècle, qui posent les fondations des connaissances actuelles sur le sujet, laissent la place à de plus rares études sortant des interrogations classiques sur ce sujet, laissant alors les doctrines et les faits religieux pour s'attacher aux groupes, et à une certaine sociologie de l'hérésie. L'analyse est élargie grâce à des éditions comme celles d'Annette Pales-Gobillard² ou de Jean Duvernoy³. Passées les études qui font autorités et qui posent les bases de ce domaine historique⁴, ce dernier s'enrichit de nouvelles thématiques⁵. Ainsi, l'histoire des hérésies est une histoire à caractère religieux. Mais dépassant les problématiques qui ont occupé un bon nombre d'historiens au XX^{ème} siècle

¹ Ce terme de catharisme, qui fait référence à un idéal de pureté par son étymologie grecque, n'apparaît pas dans la source, mais c'est surtout par facilité de langage que je l'utilise afin de désigner l'hérésie des "bons hommes" et des "bonnes femmes". Ce terme de catharisme existe pourtant déjà à l'époque, puisqu'il est utilisé dès le V^{ème} siècle par Saint-Augustin contre les hérétiques manichéens. On le retrouve vers 1163, utilisé par un abbé allemand pour désigner un groupe de dissidents vers Cologne. Ce terme est encore utilisé au tournant du XII^{ème} siècle et du XIII^{ème} siècle en Italie, particulièrement au Nord. Puis, il est généralisé au XIX^{ème} siècle par les historiens, désignant alors l'hérésie des Bons Hommes et Bonnes Femmes.. De surcroit pour le Languedoc à la fin de Moyen Âge central, on parle plutôt « d'hérésie des bons hommes », expression ambiguë reflétant de manière plus conforme la réalité de cette hérésie, vue comme une errance, à laquelle par exemple Julien Théry accorde difficilement une doctrine uniforme et adoptée par tous. Enfin, cette expression de "bons hommes" assimile cette population à une réalité non religieuse et non hérétique. En effet, le qualificatif de "bons hommes" est associé, particulièrement en Languedoc, comme une marque de respect pour des personnes éminentes au sein de la société, sans aucune allusion à l'origine à la notion d'hérésie. Cette banalité du terme, sans qualificatif spécifiquement précis, constitue une part du danger de l'hérésie pour l'Église. Julien Théry, « L'hérésie des bons hommes. Comment nommer la dissidence religieuse non vaudoise ni béguine en Languedoc? (XIIe-XIVe s.) », *Heresis*, 2002, vol. 36-37.

²Annette Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui 1308-1323*, Paris, CNRS, 2002.

³Jean Duvernoy, *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier (évêque de Pamiers), 1318-1325*, Paris, Claude Tchou, 2004, vol. 3.

⁴Jean Duvernoy, *Le Catharisme*, Toulouse, Privat, 2004.

⁵ Que ce soit l'histoire des femmes depuis la fin du XX^{ème} siècle, mais également les études sur les différents groupes sociaux, que ce soit au travers d'études comparatistes ou d'études se référant à la micro-histoire.

et qui permettent de poser clairement les bases du sujet, les développements les plus récents tendent plutôt à laisser de côté les analyses des doctrines et des faits proprement religieux pour étudier les groupes sociaux, les relations entre les différents acteurs, entre autres.

C'est dans ce cadre, et en cherchant à s'inscrire dans le prolongement de ces études⁶, à la suite des derniers travaux et des dernières interrogations, que nous analyserons ici la place et le rôle des femmes dans le contexte proche des groupes participants à l'hérésie, au sein des condamnés, qu'ils soient participants, croyants ou ministres, et au sein de leur famille. Pour ce faire, nous nous fonderons sur une source unique, *le Livre des Sentences de Bernard Gui*⁷. Outre les données de la source, il s'agira également de tenter de prendre en compte les silences de cette source, les lacunes et les non-dits.

Cette étude se rapproche de l'histoire religieuse médiévale, induite par le contexte général de l'hérésie, mais aussi de celle des femmes et du genre, qui se développe en France depuis les années 80, et que l'on peut retrouver au début du XX^{ème} siècle pour ce qui concerne l'hérésie, avec notamment la notion de *Frauenfrage*⁸. De manière plus précise, il s'agit de prendre en compte un groupe social dénoncé et condamné par l'Église comme source de déviances⁹ et de dissidences¹⁰, ainsi que sa tentative de régulation par l'institution inquisitoriale et la persécution qu'elle engagea. Cette régulation passe aussi, de manière plus discrète, par l'influence d'un contexte de pressions et de craintes qui caractérise la région à cette époque.

La présente étude prend corps au sein d'un contexte hérétique. L'hérésie est une notion vaste et mouvante au cours du Moyen Âge, que l'on peut définir comme une « erreur fondamentale à laquelle on s'attache avec opiniâtreté »¹¹. Identifiée comme crime de lèse-majesté divine et expression d'un rejet conscient d'un dogme et d'un attachement à des doctrines et des pratiques condamnées par l'Église, et donc par la papauté, l'hérésie est vue comme un choix de par son étymologie grecque, et comme une doctrine et un système de par son étymologie latine. Construite par l'Église¹², l'hérésie fait l'objet d'une

⁶ Citons ici entre autres les travaux de Gwendoline Hancke-Jolliot (*Femmes en Languedoc*, Cahors, La Louve, 2006; *L'hérésie en héritage: familles de la noblesse occitane dans l'Histoire, du XII^{ème} au début du XIV^{ème} siècle*, Cahors, la Louve, 2006) mais également la synthèse d'Anne Brenon, *Les femmes cathares*, Paris, Perrin, 2004

⁷ Nous utiliserons l'édition qu'en a faite Annette Pales-Gobillard. *Le livre des sentences ... 1308-1323*, op. cit.

⁸ Gottfried Koch évoque à travers ce terme la question des femmes au sein de l'hérésie. Il explique l'attriance à l'hérésie par des raisons économiques : « À son avis, la théologie cathare est misogyne, mais le catharisme étant un mouvement social et les femmes un groupe socialement défavorisé, elles participent quand même à l'hérésie ». Il présente les femmes comme un groupe social défavorisé reflétant la pauvreté de la petite noblesse rurale de cette époque dans le Languedoc. Gwendoline Hancke-Jolliot, *Les belles hérétiques*, Castelnau-la-Chapelle, l'Hydre, 2001, p. 12 et *Femmes en Languedoc ...*, op. cit, p. 13. Ce serait l'une des premières théories cohérentes expliquant la participation des femmes à l'hérésie.

⁹ Que l'on peut définir comme ce qui s'écarte d'une norme, renvoyant aux pratiques.

¹⁰ Que l'on peut définir comme une opinion, qui ne peut être que le fait d'une minorité.

¹¹ Tel que la définie Robert Grosseteste

¹² Cette idée de construction est, pour la période antérieure à l'Inquisition, largement reprise par Monique Zerner, *Inventer l'hérésie ?*, Nice, Centre d'études médiévales, 1998.

législation progressive, dans le même temps que l’Inquisition. Les hérésies anciennes disparues depuis la fin de l’Antiquité, ne réapparaissent qu’autour de l’An Mil. Longtemps considérées comme descendantes de ces anciennes hérésies, les hérésies médiévales, bien que possédant de nombreux points communs, comme l’anticléricalisme, n’en sont pas moins variées. Hérésies tout d’abord dites « savantes » et réservées aux élites, elles deviennent, autour du XII^{ème} siècle, et plus particulièrement du XIII^{ème} siècle, « populaires ». Depuis le XIII^{ème} siècle, en effet, l’Église condamne comme hérétiques des individus qui ne portent pas atteinte aux dogmes, mais qui refusent de se soumettre à la discipline. Ainsi, c’est ce resserrement de la définition des hérétiques qui est à l’origine de l’augmentation du nombre de condamnations. Monique Zerner évoquera cette législation catholique, et ce resserrement de la définition, pour justifier l’idée d’une « invention de l’hérésie » par le clergé catholique¹³.

Le « catharisme », quant à lui, est défini traditionnellement comme « une secte héritière du manichéisme, répandue en Europe au Moyen Âge et combattue dans le Midi de la France par le pape Innocent III »¹⁴.

La particularité de cette étude est de prendre en compte les femmes, décrites comme des éternelles mineures, bien qu’il existe des situations leur accordant une pleine possession de leur droit, le veuvage en étant le meilleur exemple. Elles sont peu visibles dans ces sources de la pratique évoquant l’hérésie, et ceci est principalement dû à la clandestinité de l’hérésie à cette époque (soit la fin du XIII^{ème} siècle et le début du XIV^{ème} siècle), ainsi qu’au rôle qui semble revenir aux femmes au sein de l’hérésie, comme il l’est dans la société médiévale de cette époque de manière générale¹⁵. De même, il est intéressant de saisir cette question à travers ce registre d’inquisition, source particulière s’il en est, émanant d’une institution catholique de répression et de régulation de la société, et présentant un discours choisi, puisque les registres d’inquisition sont bien souvent des mises au propre d’actes jamais conservés, avec des informations surtout utiles au bon déroulement des différentes enquêtes, et qui font donc que peu attention aux femmes, auxquelles on accorde, à cette époque, une crédibilité moindre.

¹³ *Ibid.* Alors que pour Anne Brenon, c’est la criminalisation qui est inventée, les faits et les groupes existants déjà auparavant. Anne Brenon, *Le choix hérétique : dissidence chrétienne dans l’Europe médiévale*, Cahors, la Louve, 2006, p. 85.

¹⁴ Dictionnaire théologique catholique, vol 14. Cependant, les éléments historiographiques récents contredisent cette définition qui laisse supposer une vaste communauté hérétique, organisée et très répandue en Europe, avec de multiples filiations. En vérité, on parle aujourd’hui plutôt de différents catharismes, semblables, parallèles, mais sans forcément de liens d’hérités entre eux. Cette utilisation abusive du terme de catharisme est sans doute à rattacher aux différentes origines attribuées, à tort, à cette hérésie diffusée de manière importante dans le Midi toulousain au Moyen Âge, que ce soit l’ancien manichéisme antique ou oriental, les Bogomiles de l’Est de l’Europe actuelle.

¹⁵ J’entends par ici le domaine domestique et intérieur incomptant aux femmes, en opposition au domaine extérieur et public incomptant aux hommes. Il fut également évoqué l’idée que les femmes sont moins mentionnées dans un souci de protection accru à leur égard, profitant de leur non publicité, mais très peu d’éléments étayent cette hypothèse.

L'instauration de l'Inquisition par Innocent III, aux alentours des années 1231-1233¹⁶, fait suite à une législation progressive qui fut mise en place avec le concile de Tours de 1163¹⁷, la décrétale *Ad abolendam* de 1184¹⁸, ou encore la bulle *Vergentes in senium* d'Innocent III de 1199¹⁹. Elle implique l'instauration d'une nouvelle pratique de justice, à savoir l'enquête, et donc la recherche de preuves, plutôt que le recours aux ordalies²⁰. La justice inquisitoriale se développe avec la lutte contre les hérésies. L'histoire de la justice connaît un changement important au XIII^{ème} siècle avec le développement de la procédure inquisitoire. « L'histoire de la justice à la fin du Moyen Âge est celle de la sophistication de la procédure alors qu'on prétend la simplifier »²¹. Cela participe à ce qu'Alain de Libera évoque comme une certaine désacralisation du monde, alors que d'autres évoquent une rationalisation accrue de la société. Une importance toute particulière est alors donnée aux témoignages et aux aveux²². L'aveu devient dans ce cadre la « preuve la plus probante ». On a également un changement de méthodes, avec l'utilisation des prisons²³, et le droit d'utiliser la torture judiciaire²⁴.

¹⁶ Les premiers inquisiteurs sont désignés dès 1231, mais il faut attendre 1233 pour que la compétence contre les hérésies soit accordée avec primauté aux tribunaux d'Inquisition par la bulle *Ille humani generis*.

¹⁷ Instituant la procédure inquisitoire dans la lutte contre les hérésies.

¹⁸ Promulguée par Lucius III (1181-85), elle a pour objectif de lutter contre les hérésies, qu'elle condamne. Cette bulle est reprise par le concile de Latran IV (Canon 3). Elle aboutit à la croisade contre les Albigeois et à l'instauration de l'Inquisition.

¹⁹ Bulle qui assimile l'hérésie à un crime de lèse-majesté divin.

²⁰ L'idée est de diminuer les choix selon la conscience du juge, et d'établir un système de preuves "rationnelles", dans le sens où de telles preuves impliquent une condamnation. Sur la justice, et ce système de preuve, lire Maïté Billoré, Isabelle Mathieu et Carole Avignon, *La justice dans la France médiévale, VIII^{ème}-XV^{ème} siècles*, Paris, A. Colin, 2012, ainsi que Jean-Marie Carbasse, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, voire Bruno Lemesle, *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

²¹ Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink, *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 796-797.

²² En effet, le système probatoire se transforme avec l'Inquisition. On a alors coutume de parler de « preuves rationnelles », bien que Jean-Marie Carbasse concède que le système de preuve antérieur obéissait lui-aussi à une certaine rationalité. J.-M. Carbasse, *Histoire du droit ... , op. cit*, p. 200-202

²³ Désignées par le terme de « mur » dans les sources, qu'il soit strict, fers aux pieds et uniquement de l'eau et du pain comme alimentation, ou plus large, laissant plus de libertés de mouvement et d'alimentation. L'utilisation des prisons se développe dans les cours d'Église du XIII^{ème} siècle. Elle connaît alors trois objectifs principaux : enfermer les prévenus en attendant de les juger, contraindre des individus à payer une dette, et comme châtiment, ce qui semble être régulièrement le cas dans le contexte de l'hérésie. On laissait alors le prisonnier « méditer sur ses fautes et éprouver le repentir au pain d'amertume et à l'eau d'angoisse ». Cahiers Jussieu n°5, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris, France, Union générale d'éditions, 1979 et Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink, *Dictionnaire du Moyen Âge ... , op. cit*, p. 1149.

²⁴ Saint Louis l'autorise en 1254 dans sa grande Ordonnance, bien qu'il revienne dessus deux ans plus tard en imposant un cadre et des conditions (les « gens bien famés » en sont exclus par exemple). De plus, cette autorisation ne concerne que peu de territoires dont le Languedoc, puisqu'elle est présente dans le texte en latin,

Ainsi, les registres d’Inquisition comme notre source sont des copies et des résumés des différents témoignages et des informations obtenues par ceux-ci. Les manuscrits sont stéréotypés pour ce qui concerne leur structure tout au moins. Le fait que ce soit des copies, et qu’il y ait donc un choix des informations par les auteurs, rajoute un voile à notre analyse²⁵. Il n’est pas inutile de préciser l’importance du contexte de ces sources de l’inquisition en général, et de ce registre d’inquisition en particulier.

Dans le cadre de ces discours émanant d’une institution orthodoxe, il est ainsi intéressant de chercher à mettre en avant la place et le rôle des femmes. Cela peut être en tant que témoins, opposant la situation présente au sein de la source aux coutumes féodales de l’époque, qui accordent généralement moins d’importance à la parole féminine. Cela peut également être en tant que sujet des différents témoignages et aveux, les plaçant au sein d’un contexte souvent restreint, hérétique lors des mentions, ou catholique en cas d’absence de mention.

Cette source intervient dans un contexte particulier, même au sein de l’hérésie. En effet, la source évoque des sentences allant de 1308 à 1323. On est à la fin de la tentative de renouveau apportée par l’Église des frères Autier²⁶. Plus globalement, on est dans une période de déclin de l’hérésie dans cette région, le Languedoc. Cette phase de déclin est synonyme de clandestinité pour ces hérétiques, et ce depuis le milieu du XIII^{ème} siècle, depuis notamment la chute de Montségur en 1244. Cette clandestinité et ce déclin de l’hérésie sont accélérés à partir des années 1270 à cause notamment des actions de l’Inquisition. Enfin, la dernière vague d’inquisiteurs du début du XIV^{ème} siècle, tels que Geoffroy d’Ablis, Jacques Fournier ou encore Bernard Gui, particulièrement efficaces, accentue la fin de cette hérésie. Cette chronologie succincte de l’hérésie dans le Midi toulousain nous présente une hérésie en difficulté, certes de manière moins nombreuse, bien que des familles entières continuent à s’engager pour cette Église, et que l’on a souvent qualifiée à tort de moderne²⁷. Les pratiques et l’organisation de

mais pas dans celui en français. Du point de vue catholique, Innocent IV (1243-1254) fait adopter la bulle *Ad extirpanda* en 1252, établissant les procédures inquisitoriales et établissant l’utilisation de la torture judiciaire dans les procès contre les hérétiques comme un moyen d’obtenir la vérité. J.-M. Carbasse, *Histoire du droit ...*, *op. cit.*, p. 188-193 et p. 205-207.

²⁵ Par exemple, les personnes mentionnées sont uniquement celles qui ont été condamnées, qui font l’objet d’un jugement (et d’une condamnation, puisque parmi tous ceux qui apparaissent, aucun n’est uniquement acquitté, c’est-à-dire pour l’époque libéré sans conséquence). On trouve ainsi beaucoup d’évocations « de nombreuses personnes » ou des formules similaires tout au long de la source. Ainsi, chez Ponce Macip, « il vit d’autres personnes les adorer de la même manière et de nombreuses personnes, qu’il nomme, leur rendirent visite en ce lieu ». A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 435.

²⁶ Renouveau amorcé au tournant du XIII^{ème} siècle et du XIV^{ème} siècle par Pierre Autier et son frère Guillaume, de retour de Lombardie, et plus précisément de Coni.

²⁷ On a longtemps attribué à cette hérésie languedocienne une volonté d’égalitarisme, ou un faux féminisme, en se basant sur la présence particulièrement nombreuse des femmes. À l’opposé, on a également insisté sur les tendances misogynes de la doctrine de cette hérésie. Les deux versants sont à nuancer : il est en effet difficile de

l'hérésie évoluent. La clandestinité fait disparaître les *domus* cathares traditionnelles pour accueillir les hérétiques dans une multiplicité de maisons particulières. C'est cette période d'extrême fin de l'hérésie qu'il s'agit d'étudier ; période qui fait rarement de manière exclusive l'objet de travaux d'historiens²⁸, en tout cas beaucoup moins que le siècle précédent qui voit l'hérésie se diffuser massivement dans cette région occitane. À ce contexte principalement religieux, il faut y ajouter un contexte plus global de tensions dans cette région toulousaine. Depuis la fin de la croisade albigeoise en 1229²⁹ et le rattachement des territoires de Raimond VII de Toulouse au territoire du roi de France, on observe des luttes entre le pouvoir royal et les pouvoirs ecclésiastiques, en particulier autour de l'Office de l'Inquisition. Ces tensions se caractérisent particulièrement au tournant du XIII^{ème} siècle et du XIV^{ème} siècle par ce que l'on qualifie de « rage carcassonnaise »³⁰. Alors qu'à l'époque de l'inquisition diocésaine, le pouvoir royal brûle des personnes qui ne sont pas forcément condamnées, dans le but d'obtenir leurs biens, à la fin du XIII^{ème} siècle on est plutôt dans une situation contraire, le pouvoir royal défendant les libertés et les intérêts des populations. En effet, en 1291, le roi de France Philippe IV le Bel (1285-1314) interdit à ses représentants d'arrêter des personnes sur un simple ordre de l'Office, sans preuve de culpabilité. Après une période de vacance de l'Inquisition plus ou moins longue³¹, ce sont sept individus importants dans la région qui sont cités devant le nouvel inquisiteur. Réfugiés dans un couvent franciscain³², ils furent protégés par Philippe le Bel qui réitère l'interdiction d'arrêter une personne sans preuve. Philippe le Bel verrouille alors la situation et pose ses mandataires en médiateur. Cependant, en 1298, Philippe le Bel infléchit sa position et appelle à respecter la constitution, de la même année, de Boniface VIII, et ainsi de se mettre au service de l'Inquisition. Cette période est à l'origine des tensions qui coexistent dans la région au tournant des deux siècles entre hérétiques et Inquisition, mais aussi entre pouvoir royal et Inquisition, les catégories dirigeantes, notamment administratives, étant à la

généraliser à partir de sources lacunaires, émanant presque exclusivement de la répression catholique (pour ce qui est du point de vue féministe et égalitaire) ; pour le point de vue misogyne, elle peut en effet être perçue dans les rares traités hérétiques, mais semble avoir peu d'application et de répercussion dans la vie quotidienne. Il faut également noter qu'au XIV^{ème} siècle, l'hérésie se caractérise plutôt par des pratiques qu'un dogme unique et établi.

²⁸ Et ceci est peut-être aussi dû à la difficulté et au manque de sources.

²⁹ Croisade albigeoise qui aboutit au traité de Meaux-Paris convoqué par Blanche de Castille, régente de Louis IX

³⁰ Sur la rage carcassonnaise et pour des éléments contexte, chaque synthèse évoque les événements, et notamment Michel Roquebert, *L'épopée cathare*, Paris, Perrin, 2007. L'introduction du *Procès de Bernard Délicieux: 1319*, traduit par Jean Duvernay, Toulouse, Le Pérégrinateur, 2001, permet également de bien saisir ce contexte particulier. On retiendra également l'article d'Alain Friedlander ; « Les agents du roi face aux crises de l'hérésie en Languedoc, vers 1250-1350 », in Colloque de Fanjeaux, *Effacement du catharisme ? (XIII^{ème}-XIV^{ème} s.)*, Toulouse, Privat, 1985, p. 199-220.

³¹ Globalement de 1289 à 1295, malgré des activités sans grande importance qui purent encore être perçues jusqu'à l'été 1293. La période de vacance est donc assez courte, mais sûrement suffisante pour instaurer un climat de confiance et une certaine sécurité dans la région.

³² Couvent dont le lecteur fut Bernard Délicieux.

source de ces quelques insurrections importantes qui touchèrent la région, et qui, sans doute, marquèrent la pratique d'inquisiteurs tel Bernard Gui.

D'un point de vue géographique, le cœur de la source étant restreint au Languedoc toulousain, le cadre de ce travail suit donc cette délimitation. Cependant, c'est une région qui reste assez floue et assez mouvante. Littéralement *partes linguae occitaniae*, cette région se constitue à partir de l'insertion du midi toulousain et médiéval dans l'espace capétien à la fin de la croisade albigeoise en 1229. C'est donc une entité politique créée par la monarchie, comprenant notamment le vaste comté de Toulouse. En effet, le Languedoc royal succède au Languedoc des comtes de Toulouse³³.

Ainsi, dans le cadre de ce travail, il s'agit avant tout de poser précisément les bornes de cette

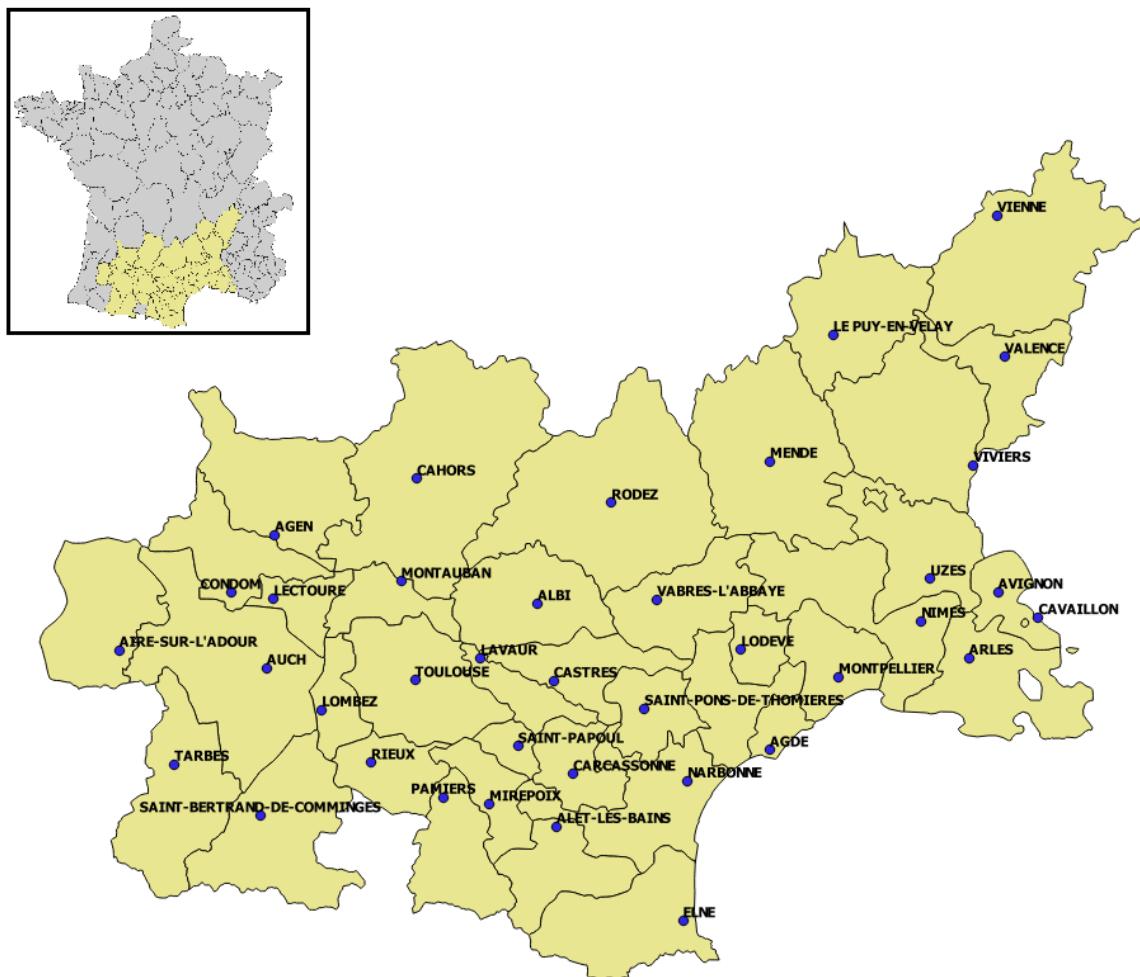


Figure 1 - Carte des diocèses formant la région du Languedoc en 1317

³³ Sur l'histoire du Languedoc, l'ouvrage de Philippe Wolff reste de rigueur. *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1990. Néanmoins, *l'Atlas historique de la province de Languedoc*, sous la direction d'Élie Pelaquier et du CNRS, présente non seulement l'évolution du Languedoc, mais contient également les cartes historiques les plus précises sur cette région.

étude, en évoquant, après un tour d'horizon de l'état de l'art à l'heure actuelle, la source, que ce soit le manuscrit, l'édition, ou encore l'échantillonnage. Il s'agira de poser le contexte de ce travail, afin notamment d'éviter de répéter abusivement certaines idées déjà développées par des prédecesseurs. Cette historiographie est, comme le sujet l'induit, à la fois vaste³⁴, mais aussi nécessairement restreinte le plus possible au sujet et à la matière nécessaire pour la compréhension et le développement de ce travail. Enfin, une première approche est tentée, intégrant les différentes questions évoquées jusqu'ici en lien avec le genre, les liaisons sociales et le rôle des femmes. Aussi, nous nous interrogerons à la fois sur la définition de ces hérétiques et sur les différents échelons qui peuvent être décelés au sein de notre corpus. Présents dans ce registre d'Inquisition, les différents individus sont alors condamnés comme des croyants hérétiques par les inquisiteurs. Mais nous verrons à quel point il est possible de déceler des nuances, de voir des variations dans les pratiques des inquisiteurs, selon le profil des individus condamnés. Revenant aux sociabilités évoquées dans les travaux de différents historiens, nous tenterons d'approcher les limites de ces sociabilités. Jusqu'à quand reste-t-on fidèle à la communauté hérétique et quand se sauver devient-il la priorité ? De même, qui évoquer face aux inquisiteurs, quand il s'agit d'avouer l'hérésie ?

³⁴ Et ceci est dû à la masse de publications sur le sujet, scientifiques ou non.

Historiographie

1. Le catharisme, une histoire manipulée

« Tout cela que commet la secte genevoise
L'hérétique avait plus tôt commis. »³⁵

L'historiographie du catharisme, dans les dernières décennies de son existence, et dans les premiers siècles qui ont suivi sa disparition, connaît une direction assez linéaire. Dès lors que cette hérésie fut amenée à disparaître, on en oublia presque son existence, ce malgré les œuvres qui exposaient et réfutaient les différentes doctrines, que ce soit la *Somme sur les cathares et les vaudois*, de Moneta de Crémone en 1241, ou encore la *Somme sur les cathares et les pauvres de Lyon* de Raynier Sacconi en 1250³⁶. À cette époque, les œuvres évoquant les cathares sont surtout des outils pour les inquisiteurs, telle la *Practica Inquisitionis* de Bernard Gui.

La connaissance et l'étude de cette hérésie est reprise avec l'émergence du protestantisme. Ainsi, Bernard de Luxembourg, dans son *Catalogue des hérésies* qu'il publie pour la première fois en 1522, identifie Luther à un « rénovateur des hérésies anciennes » qui sont également, à cette époque, oubliées. L'idée de cet auteur, tout comme des nombreux auteurs catholiques qui évoquent les différentes hérésies est moins de faire connaître ces dernières que de faire peur, en associant une personne et des idées au crime d'hérésie. Saint Antonin au XV^{ème} siècle évoque le fait qu'il est « long de relever les fausses interprétations de l'Écriture qui appuient une erreur »³⁷. Luther est alors considéré comme le descendant des différentes doctrines hérétiques, qu'elles soient cathares ou toutes autres. Ainsi, les hérésies médiévales, dont le catharisme, sont associées au sein d'une filiation descendant jusqu'au luthéranisme, et assimilant peu à peu ces différentes hérésies.

Au XVI^{ème} siècle, les cathares sont plus souvent évoqués. Les différentes évocations se fondent sur une liste d'erreurs faite par saint Antonin, ou encore sur l'œuvre de Bernard Gui évoquée précédemment. À partir du milieu du XVI^{ème} siècle, comme l'évoque Guy Bedouelle, l'approche historique du catharisme est essentiellement théologique. Cette histoire de l'hérésie est dans un premier temps marquée soit par l'ignorance, laissant les cathares dans l'oubli, soit par le mépris.

Le tournant de cette historiographie est opéré avec les œuvres de Flacius Illyricus (1520-1575), et en particulier avec le *Catalogus testium veritatis*, qui marque le « moment où l'historiographie protestante se soucie d'avoir une filiation historique ». Afin d'effacer l'idée de nouveauté de sa religion, il retrouve dans la doctrine des vaudois celle des protestants. Cette thèse fut alors répandue pendant tout

³⁵ Jean de Cardonne, archevêque français mort en 1348.

³⁶ Colloque de Fanjeaux, *Historiographie ...*, op. cit, p. 23.

³⁷ *Ibid*, p. 30.

le siècle, reprise notamment par ses successeurs. À travers une série de Synodes, les protestants cherchent à établir cette tradition et cette généalogie avec l'hérésie vaudoise. On commande alors à Jean-Paul Perrin une *Histoire des vaudois et des albigeois*, publiée en 1618, et dans laquelle il distingue les vaudois et les « vaudois appelés albigeois ». De même, il évoque pour la première fois l'idée que ces hérétiques auraient été faussement accusés de manichéisme. Cette tradition d'associer par filiation hérésies et protestantisme s'observe encore au siècle suivant, et même au XVIII^{ème} siècle. Ainsi une continuité est établie entre les différentes hérésies, reliant le protestantisme et les « albigeois aux querelles eucharistiques du IX^{ème} siècle »³⁸. Comme l'évoque pour conclure Guy Bedouelle, « les historiens de cette époque sont moins désireux de savoir ce qui a été que d'utiliser ce qui peut leur parler ».

Un second temps vient avec Bossuet. L'humanisme apporte son lot de changement. Il y a alors un effort qui est fait pour éclairer les connaissances. Cet effort passe, à partir du XVII^{ème} siècle par un vaste mouvement de publications de textes. De même, cette période voit l'apparition de grandes synthèses. La théologie est alors mise de côté, jusqu'aux *Dogmata theologica* de 1644 du Père Petau. Il crée alors une méthode nouvelle, la méthode historique. De son côté, Bossuet, reprend cette historiographie du protestantisme et des hérésies, en dépassant les différentes polémiques. Il exposa ainsi les « doctrines protestantes (...) de façon objective, et surtout dans leur ensemble »³⁹, utilisant alors un principe admis par tous à cette époque : « la pérennité est marque de vérité ; la variation est marque d'erreur »⁴⁰. Il fait face à une historiographie déjà confuse. C'est sa méthodologie⁴¹ et le recours aux sources qui l'amènent à contredire les positions généralement admises concernant les hérésies. Il marque en quelque sorte un renouveau dans la pratique historique. Cette période contemporaine de Bossuet voit donc la fin de l'idée de filiation entre les hérésies médiévales et le protestantisme, ainsi que celle qui liait les cathares aux vaudois.

Au XVIII^{ème} siècle, l'histoire des cathares se fait romanesque. Avec des auteurs comme Napoléon Peyrat, l'histoire des hérésies nous offre une vision noire et héroïque. Cette histoire est marquée par un fort courant anticlérical. Les travaux qui sont alors publiés accentuent les évènements, faisant les hérétiques presque comme des martyrs. La composante religieuse du catharisme est ignorée, quand ce n'est pas le catharisme lui-même. À ce courant, s'ajoute une composante romanesque, avec la diffusion du mythe cathare. La diffusion de ce mythe est poussée à l'extrême par Napoléon Peyrat. Il intègre également une forte dimension régionaliste dans ces œuvres, cristallisant le catharisme dans des lieux comme Montségur. À l'inverse, Charles Schmidt fait preuve de plus de méthode historique, avec un souci

³⁸ Colloque de Fanjeaux, *Historiographie ...*, *op. cit.*, p. 64.

³⁹ *Ibid.*, p. 99.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 99.

⁴¹ Il indique ses références, ce qui est remarquable à cette époque. De même, il écarte les ouvrages de seconde main et s'attache aux originaux. Il exclut également les auteurs suspects.

de partialité et un attachement aux sources. S'intéressant à « tous ceux qui se sont élevés contre l'autorité romaine et se sont opposés à la papauté », Charles Schmidt laisse une place plus importante que ces prédécesseurs au catharisme.

Puis, à la fin du XIX^{ème} siècle, comme en histoire en général, le positivisme provoque un large bouleversement historiographique. En rupture avec le romantisme et l'anticléricalisme, en faisant usage d'avantage de méthode historique, les historiens étudient alors la doctrine hérétique, presque totalement délaissée jusqu'alors. Les liens de filiation entre l'hérésie cathare et le protestantisme sont remis en question, opposant alors deux camps. Ceux qui voient d'avantage l'hérésie cathare comme la dernière des anciennes hérésies, rompant alors le lien de filiation avec le protestantisme. Ce courant est symbolisé par des historiens comme Charles Schmidt. Et à l'opposé, il y a des historiens (souvent protestants) comme Charles Molinier, qui maintiennent cette filiation entre les deux confessions chrétienne.

Avec cette fin du XIX^{ème} siècle marquée par le positivisme, c'est surtout une longue période de stagnation des études sur les cathares qui débutent. Les travaux ne sont plus aussi nombreux et, particulièrement en France, il faudra attendre plusieurs décennies pour voir des historiens venir renouveler l'historiographie du sujet.

2. Le XX^{ème} siècle français et le renouveau des études sur l'hérésie cathare

Les études historiques sur le catharisme peuvent aujourd'hui être symbolisées par deux historiens qui ont considérablement renouvelé les questions sur le sujet, mais également posé des fondations solides en publiant des synthèses vastes et complètes.

Il y a tout d'abord Jean Duvernoy qui, par son ouvrage en deux tomes sur l'histoire et la religion du catharisme⁴², reste incontournable. Surtout, par le vaste travail sur les sources qu'il accomplit au cours de sa carrière, il permit de développer les études sur ces communautés hérétiques. Publiant et traduisant des sources comme le registre d'Inquisition de Jacques Fournier, il permit à la fois de nouvelles études, mais également de centrer ces études sur de nouvelles sources qui concernent les hérésies : les sources de la pratique. Cela permit donc un renouvellement des thématiques et des thématiques, aboutissant par exemple à une étude presque ethnologique d'Emmanuel Leroy Ladurie sur Montaillou⁴³.

Le second historien également incontournable pour notre sujet n'est autre qu'Anne Brenon. Énormément impliquée dans les études sur le catharisme, notamment au travers du Centre d'Étude Cathare, elle fait partie intégrante du paysage des études portant sur cette hérésie. Au travers de ses multiples publications, qui touchent tous types de lecteurs⁴⁴, Anne Brenon évoque tout le paysage touché

⁴² J. Duvernoy, *Le Catharisme ...*, op. cit.

⁴³ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975.

⁴⁴ Ses ouvrages sont aussi bien des travaux scientifiques que des publications de vulgarisation, voire à destination d'enfants.

par l'hérésie des bons hommes, que ce soit par sa synthèse sur les femmes⁴⁵, des biographies particulières⁴⁶, ou encore des monographies plus particulières⁴⁷.

À eux deux, ils nous présentent de manière à la fois générale et particulière le paysage hérétique cathare du Midi toulousain. Concernant les inquisiteurs, et Bernard Gui en particulier, il faut admettre que sa vie nous est également bien connue. Homme d'église à la carrière vaste, Bernard Gui est largement évoqué par les historiens contemporains dès lors que l'on touche aux hérésies du Midi de la France, en particulier le catharisme au début du XIV^{ème} siècle. Simple homme d'Eglise, inquisiteur, légat pontifical, puis évêque, chaque étape de sa vie est accessible à travers les différents articles de l'ouvrage collectif qui lui est consacré⁴⁸. À travers son action, mais également l'importante documentation qu'il nous a laissée, de nombreuses études ont pu être réalisées sur sa vie, mais également sur le fonctionnement de l'institution inquisitoriale. Il faut ainsi évoquer l'important traité *Practica Inquisitionis hæreticæ pravitatis* rédigé au début du XIV^{ème} siècle.

À l'inverse, l'Inquisition, et particulièrement pour la période de la fin du catharisme, n'est que très peu évoquée en tant que telle. Les travaux portant sur cette institution remontent au début du siècle précédent, avec l'imposant travail d'Henri-Charles Lea⁴⁹, ainsi que ceux de Charles Molinier⁵⁰ et de Jean Guiraud⁵¹. Ces travaux présentent l'histoire de l'Inquisition, et principalement celle sa constitution ; bien qu'ils soient toujours d'actualité, pour la grande majorité de leur contenu, il manquerait aujourd'hui des études portant spécifiquement sur l'institution inquisitoriale, et notamment des études particulières, précises sur le Languedoc notamment.

Ainsi, à la fin du XX^{ème} siècle, les évènements et la chronologie du catharisme sont bien connue, tout comme les années de fondation de l'Inquisition. À l'inverse, les études plus précises, consacrées à certaines familles par exemple, sont peu nombreuses. Ainsi, dans le même ordre d'idée, nous pourrons noter que les travaux sur la fin de l'hérésie cathare, globalement entre 1270 et 1350, sont très peu nombreux. On retrouve quelques articles ponctuels, ainsi qu'un volume des Cahiers de Fanjeaux⁵², mais les travaux, de manière générale, porte plus souvent sur la naissance de cette hérésie, s'arrêtant avec la chute de Montségur en 1254.

⁴⁵ A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, op. cit.

⁴⁶ Anne Brenon, *Pèire Autier (1245-1310): le dernier des cathares*, Paris, Perrin, 2006.

⁴⁷ Anne Brenon, *Le petit livre aventureux des prénoms occitans au temps du catharisme*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1992.

⁴⁸ Colloque de Fanjeaux, *Bernard Gui et son monde*, Toulouse, Privat, 1981.

⁴⁹ Historien américain dont l'ouvrage reflète ce style romancé si particulier des historiens outre-Atlantique. Néanmoins, cet ouvrage reste plus une histoire de l'hérésie que de l'Inquisition. Il présente davantage une critique du catholicisme. Henry Charles Lea, *Histoire de l'inquisition au Moyen Âge*, Montbonnot-Saint-Martin, J. Millon, 1900.

⁵⁰ Charles Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France au XIII^{ème} et au XIV^{ème} siècle : étude sur les sources de son histoire*, Marseille, Laffitte Reprints, 1880.

⁵¹ Jean Guiraud, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Âge*, Paris, A. Picard, 1935, vol. 2.

⁵² Colloque de Fanjeaux, *Effacement du catharisme ? ...*, op. cit.

3. Les femmes et les sociabilités hérétiques

Au sein de cette historiographie, les œuvres sur la place des femmes restent assez discrètes. Bien que cette absence soit palliée en grande partie par la synthèse des plus complètes d'Anne Brenon⁵³, ce sont bien souvent des articles ponctuels qui évoquent les femmes hérétiques.

L'article de Richard Abels et d'Ellen Harrison qui pose les bases d'une quantification de la participation des femmes en est l'un des meilleurs exemples⁵⁴. Ainsi, après avoir évoqué les différentes théories développées par les historiens au cours du XX^{ème} siècle quant à la participation des femmes, les auteurs rappellent que celles-ci sont assez peu souvent fondées sur des arguments historiques, et qu'elles restent bien souvent purement théoriques. Après cette introduction largement historiographique, qui remet l'état de la recherche en contexte, ces deux historiens anglophones développent une tentative de quantification de la participation des femmes à l'hérésie cathares⁵⁵. Mais à travers cette étude, Richard Abels et Ellen Harrison développent surtout des arguments qui viennent nuancer les différentes idées jusqu'alors avancées. Ils reviennent ainsi sur les différences entre théories et pratiques pour les femmes, mais également les différentes sociabilités au sein de cette hérésie. Ces différents arguments les amènent à avancer l'idée d'une sous-estimation du nombre des femmes. Les femmes ayant plus de liens entre elles, le fait qu'elles soient moins visibles dans les sources, qu'elles soient moins prises en compte par les différents inquisiteurs, justifierait cette sous-estimation.

Cependant, le plus grand apport sur ces questions du rôle et de la participation des femmes vient de l'historiographie allemande. La majeur partie de ces apports et de cette historiographie se retrouve tout au long des travaux de Gwendoline Hancke. Ainsi, comme l'évoque Richard Abels et Ellen Harrison, c'est un historien marxiste allemand, Gottfried Koch, qui développe l'une des premières théories cohérentes pour expliquer la participation des femmes⁵⁶. On retrouve également Peter Segl, qui évoque la « théologie extrêmement misogyne » du catharisme, ainsi que l'aspiration des femmes à une vie apostolique⁵⁷. Héritière de cette historiographie allemande que l'on pourrait qualifier d'avant-gardiste, Gwendoline Hancke travailla sur la petite noblesse rurale, et particulièrement sur les femmes nobles

⁵³ A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, *op. cit.*

⁵⁴ Ellen Harrison et Richard Abels, « "The Participation of Women in Languedocian Catharism," *Mediaeval Studies* 41 », 1979, n° 41, p. 215-251.

⁵⁵ Étude qui reste aujourd'hui encore un travail majeur pour évoquer la proportion de femmes participantes à cette hérésie.

⁵⁶ Il avance l'idée que c'est pour des raisons économiques, en tant que groupe défavorisé qu'elles participent à l'hérésie. Gottfried Koch, *Frauenfrage und Ketzertum im Mittelalter: die Frauenbewegung im Rahmen des Katharismus und des Waldensertums und ihre sozialen Wurzeln (12.-14. Jahrhundert)*, Berlin, Allemagne, Akademie-Verlag, 1962.

⁵⁷ Peter Segl, « Die Religiöse Frauenbewegung in Südfrankreich im 12. Und 13. Jahrhundert zwischen Häresie und Orthodoxie » dans P. Dinzelbacher, R. Bauer, *Religiöse Frauenbewegung und mystische Frömmigkeit im Mittelalter*, Vienne, 1988, p. 99-116.

cathares⁵⁸. À l'image de la synthèse d'Anne Brenon, elle étudie à la fois la vie religieuse de ces femmes, mais également toute la vie quotidienne. Tout comme elle, c'est donc tous les aspects qui sont traités, que ce soit l'étude des doctrines cathares avec l'égalité des âmes par exemple, mais également les différentes sociabilités. Ainsi, elle abonde dans le même sens que Richard Abels et Ellen Harrison, prônant une sous-estimation de la participation des femmes. Elle évoque également l'importance de la famille dans l'adhésion à l'hérésie, ainsi que les liens qui existe, au quotidien tout comme dans la vie religieuse, entre les femmes, que ce soit entre mères et filles, entre sœurs, ou entre maitresses et servantes.

⁵⁸ G. Hancke-Jolliot, *Les belles hérétiques ...*, op. cit, puis G. Hancke-Jolliot, *Femmes en Languedoc ...*, op. cit.

Bibliographie

Cette bibliographie est proposée sans classement spécifique à cause du simple fait qu'il serait difficile d'établir des catégories cohérentes et homogènes. En effet, la plupart des ouvrages nous ont servis pour plusieurs parties de notre développement.

1. Instruments de travail

BILLORE Maïté, MATHIEU Isabelle et AVIGNON Carole, *La justice dans la France médiévale, VIII^{ème}-X^{ème} siècles*, Paris, A. Colin, 2012.

DUBY Georges et PERROT Michelle, *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1990.

GAUVARD Claude, LIBERA Alain de et ZINK Michel, *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

HELVETIUS Anne-Marie et MATZ Jean-Michel, *Église et société au Moyen Âge : V^{ème}-XV^{ème} siècle*, Paris, Hachette supérieur, 2008.

2. Sources éditées

DUVERNOY Jean, *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier (évêque de Pamiers), 1318-1325*, Paris, Claude Tchou, 2004, vol. 3.

PALES-GOBILLIARD Annette, *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui 1308-1323*, Paris, CNRS éd., 2002.

THERY-ASTRUC Julien, *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui. Extraits choisis, traduits et présentés par J. Théry*, Paris : CNRS (Collection «Lire le Moyen Âge» - IRHT), 2010.

Le procès de Bernard Délicieux : 1319, traduit par Jean Duvernoy, Toulouse, Le Pérégrinateur, 2001.

3. Bibliographie générale

BIGET Jean-Louis, *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, Paris, France, Picard, 2007.

BRENON Anne, *Le choix hérétique : dissidence chrétienne dans l'Europe médiévale*, Cahors, la Louve éditions, 2006.

BRENON Anne, *Pèire Autier (1245-1310): le dernier des cathares*, Paris, Perrin, 2006.

BRENON Anne, *Les femmes cathares*, Paris, Perrin, 2004.

BRENON Anne, *Les archipels cathares*, Castelnau-la-Chapelle, l'Hydre, 2003.

BRENON Anne, *Le petit livre aventureux des prénoms occitans au temps du catharisme*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1992.

CARBASSE Jean-Marie, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

COLLOQUE DE FANJEAUX, *Effacement du catharisme ? (XII^{ème}-XIV^{ème} s.)*, Toulouse, Privat, 1985.

COLLOQUE DE FANJEAUX, *Bernard Gui et son monde*, Toulouse, Privat, 1981.

COLLOQUE DE FANJEAUX, *Historiographie du catharisme*, Toulouse, Privat, 1979.

DUBY Georges, *Mâle Moyen âge: de l'amour et autres essais*, Paris, Flammarion, 2010.

DUBY Georges, *Adolescence de la chrétienté occidentale: 980-1140*, Genève, Suisse, Skira Bookking international, 1995.

DUVERNOY Jean, *Le Catharisme*, Toulouse, Privat, 2004.

GRIFFE Élie, *Le Languedoc cathare et l'Inquisition*, Paris, Letouzey et Ané, 1980.

GUIRAUD Jean, *Histoire de l'Inquisition au moyen-âge*, Paris, A. Picard, 1935, vol. 2.

HANCKE-JOLLIOT Gwendoline, *Femmes en Languedoc*, Cahors, La Louve, 2006.

HANCKE-JOLLIOT Gwendoline, *L'hérésie en héritage : familles de la noblesse occitane dans l'Histoire, du XII^{ème} au début du XIV^{ème} siècle*, Cahors, la Louve, 2006.

HANCKE-JOLLIOT Gwendoline, *Les femmes nobles languedociennes à l'époque du catharisme*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, UFR de sciences humaines et arts, France, 2005.

HANCKE-JOLLIOT Gwendoline, *Les belles hérétiques*, Castelnau-la-Chapelle, l'Hydre, 2001.

HARRISON Ellen et ABELS Richard, « "The Participation of Women in Languedocian Catharism," *Mediaeval Studies* 41 », 1979, n° 41, p. 215-251.

KOCH Gottfried, *Frauenfrage und Ketzertum im Mittelalter: die Frauenbewegung im Rahmen des Katharismus und des Waldenserstums und ihre sozialen Wurzeln (12.-14. Jahrhundert)*, Berlin, Allemagne, Akademie-Verlag, 1962.

LADURIE Emmanuel Le Roy, *Autour de Montaillou, un village occitan*, Castelnau-la-Chapelle, l'Hydre, 2001.

LE ROY LADURIE Emmanuel, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975.

LEA Henry Charles, *Histoire de l'inquisition au Moyen Âge*, Montbonnot-Saint-Martin, J. Millon, 1900.

LEMESLE Bruno (ed.), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

MOLINIER Charles, *L'Inquisition dans le midi de la France au XIII^{ème} et au XIV^{ème} siècle : étude sur les sources de son histoire*, Marseille, Laffitte Reprints, 1880.

NELLI René, *Écritures cathares*, Monaco, 2011.

NICKSON Miss A. E., « Locke and the Inquisition of Toulouse », *The British Museum Quarterly*, Londres 1973, XXXVI, n° 3-4, p. 83-92.

ROQUEBERT Michel, *L'épopée cathare*, Paris, Perrin, 2007.

SEGL Peter, « Die Religiöse Frauenbewegung in Südfrankreich im 12. Und 13. Jahrhundert zwischen Häresie und Orthodoxie » dans *P. Dinzelbacher, R. Bauer, Religiöse Frauenbewegung und mystische Frömmigkeit im Mittelalter*, Vienne, 1988.

THERY Julien, « L'hérésie des bons hommes. Comment nommer la dissidence religieuse non vaudoise ni bégueine en Languedoc ? (XII^{ème}-XIV^{ème} s.) », *Heresis*, 2002, vol. 36-37, p. 75-117.

CAHIERS JUSSIEU N°5, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris, France, Union générale d'éditions, 1979.

WOLFF Philippe (ed.), *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1990.

ZERNER Monique, *Inventer l'hérésie ?*, Nice, Centre d'études médiévales, 1998.

Présentation des sources

1. Les sources de l'histoire de l'Inquisition et des hérésies

Les sources sur l'Inquisition et l'histoire de l'hérésie sont plutôt massives et variées. On trouve en effet divers types de sources : des traités hérétiques⁵⁹, des documents officiels condamnant ces hérésies dont des documents juridiques et des traités de polémistes catholiques, des manuels à l'intention des inquisiteurs⁶⁰, et enfin, c'est ce qui nous concerne dans notre cas, des actes de la pratique, que ce soit des registres de témoignages⁶¹ ou des registres d'Inquisition⁶². Ce sont ici les documents qui permettent spécifiquement de travailler sur l'histoire des hérésies, mais il faut y ajouter également des actes de la pratique plus classiques, plus généraux, qui permettent également de toucher à cette histoire, d'une manière plus sociale sans doute⁶³.

Ces sources, assez conséquentes en terme de quantité de contenus, sont pour notre période, un apport important pour les historiens. Au début du XIV^{ème} siècle, avec la nouvelle génération d'inquisiteurs, dont fait partie Bernard Gui, l'institution inquisitoriale se veut être une bureaucratie minutieuse. Bien que les sentences soient fortement redondantes, écrite avec un « fort style inquisitorial » comme l'évoque Anne Brenon⁶⁴, elles n'en restent pas moins rédigées avec précision, et d'un grand intérêt pour l'étude de cette société, que l'on veuille étudier les hérésies, ou le fonctionnement de l'institution, et par la même occasion, la législation que tente d'imposer l'Église catholique.

Ces actes de la pratique reflètent la pratique judiciaire qui se développe avec l'Inquisition, à savoir la procédure inquisitoire, et avec elle une typologie des preuves. Nous pouvons voir dans l'Inquisition un système judiciaire fondé sur le recouplement des informations (et principalement des témoignages), mais aussi sur des enquêtes qui ont pour objectif de vérifier ces informations. Progressivement, cette justice inquisitoire s'impose devant la justice accusatoire, tout au moins pour ce qui nous concerne. Outre ces changements de procédure, c'est tout un système de classement des informations qui est mis en place, par le biais des inquisiteurs, à l'image de Bernard Gui, en administrateur avisé. Ce classement nécessite également une certaine homogénéité des informations et des registres, de manière à les retrouver aisément. D'où la forme des registres d'inquisition, tant du point de vue du fond (les sentences sont stéréotypées) que du point de vue de la forme avec la nécessité de produire des copies à partir de prises de notes, ce qui permet de contrôler une nouvelle fois le

⁵⁹ Regroupés au sein de René Nelli, *Écritures cathares*, Monaco, Monaco, France, 2011.

⁶⁰ Et notamment la *Practica Inquisitionis*, manuel par excellence, rédigé par Gui.

⁶¹ Tel J. Duvernoy, *Le registre d'inquisition ...*, op. cit.

⁶² Notre source en étant un excellent exemple.

⁶³ En effet, compléter ces registres d'Inquisition par des registres démographiques, ou d'autres documents qui toucheraient la population dans son ensemble, comme des actes de la pratique qui ne concerneraient pas forcément l'hérésie, permettrait peut-être d'observer un paysage social plus complet et plus précis.

⁶⁴ Anne Brenon, *Le choix hérétique : dissidence chrétienne dans l'Europe médiévale*, Cahors, la Louve, 2006, p. 21.

discours enregistré tout en ordonnant les informations. On peut voir dans cette méthode une influence de la progression de la rationalité dans la société, incarnée par le naissance et le développement des universités.

Enfin, précisons ici la nécessité de prudence vis-à-vis de ces documents qui sont sources de multiples stratégies. En effet, pour l’Inquisition, il s’agit de créer un discours condamnant l’hérésie. De nombreuses redirections des témoignages dans le but d’obtenir des précisions ou d’inflechir des témoignages dans leur sens ont sans doute eu lieu. À l’inverse, pour les hérétiques, l’idée est de minimiser les contacts avec les hérétiques⁶⁵, d’échapper à une condamnation trop lourde. Quoi qu’il en soit, il ne faut pas prendre ces documents au pied de la lettre et ne pas perdre de vue cette nécessité de décortiquer les discours des différents protagonistes.

2. *Le Livre des Sentences de Bernard Gui*

2.1. Histoire du manuscrit⁶⁶

Longtemps considéré comme perdu, le manuscrit de ce *Livre des Sentences de Bernard Gui* connut un parcours assez difficile à suivre⁶⁷, mais qu’il convient de reprendre en partie ici. En effet, un article de Miss Nickson, conservateur au département des manuscrits de la British Library, daté de 1973, indique la redécouverte de ce manuscrit conservé au même département, à Londres⁶⁸, retracant alors l’histoire de ce manuscrit à partir des notes qui sont également à sa disposition.

Jusqu’alors, on avait connaissance de l’édition de Philippe van Limborch, professeur en théologie, publiée en 1692⁶⁹. À la fin du XVII^{ème} siècle, le manuscrit original, lui, était connu par les intellectuels protestants, et particulièrement aux Pays-Bas. En effet, on retrouve nombre de mentions de ce manuscrit par des lettrés membres d’un cercle d’intellectuels, « La Lanterne », débattant de questions théologiques. Outre Benjamin Furly, propriétaire de ce manuscrit, ce sont des hommes de lettre comme John Locke⁷⁰, exilé à Rotterdam en 1683 ou Pierre Bayle⁷¹ qui côtoient ce manuscrit et qui l’évoquent autour d’eux. Il est alors associé à d’autres manuscrits semblables ; Locke évoque ainsi « un vieux

⁶⁵ L’obligation de vérité ne touche que les membres de la hiérarchie hérétique, que l’on désignera comme « ministres ».

⁶⁶ Cette partie est fondée principalement sur l’introduction à l’édition du *Livre des Sentences de Bernard Gui* d’Annette Pales-Gobillard.

⁶⁷ Retracé de manière assez linéaire par Miss E. Nickson (« Locke and the Inquisition of Toulouse », *The British Museum Quarterly*, Londres 1973, XXXVI, n° 3-4, p. 83-92 et Annette Pales-Gobillard (*Le livre des sentences ...*, *op. cit.*)

⁶⁸ Côte Additionnal 4697.

⁶⁹ Philippe van Limborch conserva le manuscrit de 1688 à 1692, et inclut cette édition en supplément à son « Histoire de l’Inquisition ».

⁷⁰ Ami de Benjamin Furly, ils se côtoient et correspondent, notamment à propos du *Livre des Sentences*. Il vit ce manuscrit lors de voyages faits à la fin des années 1670 à Montpellier, puis en 1687 chez Benjamin Furly.

⁷¹ Ami de Benjamin Furly, il lui rend visite et côtoie certainement le cercle de « La Lanterne ».

registre de procès d'inquisition contre les Albigeois » pour désigner *Le Livre des Sentences*. On remarquera également « un manuscrit maintenant à Nîmes, concernant la condamnation des Albigeois », autre manuscrit sûrement de même nature. De même, François Graverol, avocat huguenot de Nîmes, évoque un manuscrit couvrant les dates de 1282 à 1319 ; on ne connaît cependant pas le sort que connaît ce second manuscrit.

Le manuscrit, possédé par Benjamin Furly, aurait longtemps appartenu à la famille d'Henri Cambout, évêque de Metz. Ce qui est plus certain, c'est le parcours du manuscrit à partir du moment où il est possédé par Benjamin Furly, à la fin du XVII^{ème} siècle. Il est alors confié à Philippe van Limborch de 1688 à 1692, le temps d'en établir l'édition. Mais le manuscrit ne semble pas appartenir pleinement à Benjamin Furly. En effet, en 1695, l'évêque de Hollande veut s'assurer de cette propriété, et Benjamin Furly fait alors le nécessaire pour le récupérer. C'est William Waller⁷² qui achète ce manuscrit à Montpellier et le confie à Benjamin Furly en 1687. Mais quand il quitte l'Angleterre, traqué par ses créanciers, le manuscrit devient la propriété de l'un de ceux-ci. Locke, alors revenu en Angleterre, est sollicité par Benjamin Furly et Philippe van Limborch pour obtenir cette source. À la suite de ces péripéties, Benjamin Furly retrouve pleine possession de ce manuscrit, et fait établir un certificat d'authenticité. À la mort de Benjamin Furly, ce manuscrit est conservé par son fils, Jean Furly, qui l'emporte avec lui lors de son retour en Angleterre. À la mort de ce dernier, en 1755, il est mis en vente par son fils, et c'est l'évêque Secker qui l'acheta pour 80 livres, avant d'en faire don au British Museum l'année suivante.

2.2. Présentation générale

Ainsi, ce *Livre des Sentences de Bernard Gui* est une vaste compilation, avec près de 650 personnes concernées, c'est-à-dire condamnées. C'est donc une part importante de la société qui est évoquée au sein de cette source qui concerne un espace géographique plutôt restreint⁷³. S'étalant entre 1308 et 1323, on peut noter certaines pauses dans la pratique de l'Office, liée à l'absence de Bernard Gui du territoire⁷⁴. Ce registre comprend onze sermons généraux, relativement classés par groupes lignagers et dans un ordre croissant des peines. À ces sermons s'ajoutent trois sermons particuliers, correspondant à des hérétiques importants (Amiel de Perles, Pierre Autier et Pierre Raimond des Hugous), ainsi que six sermons particuliers⁷⁵. Soit un total de vingt sermons rassemblant environ 650 personnes condamnées (ainsi que graciées, mais bien moins souvent), le tout pour un peu moins d'un millier de condamnations.

⁷² Magistrat protestant en exil, connu pour avoir persécuté les catholiques, fils de Cromwell.

⁷³ Certes le Languedoc est une région vaste, mais l'espace concerné par cette source touche de petites communautés de population, assez restreintes.

⁷⁴ Il est alors envoyé par la papauté pour des missions diplomatiques : en Italie en 1317 et à Paris en 1318.

⁷⁵ On note ainsi les sentences de Vésiade de Ponsenc, atteinte de la lèpre, Jean de Salvetat, faux témoin, Bernard Délicieux, qui joua un rôle lors de la « rage carcassonnaise » et dans les tensions en général, Jean Philibert, la réconciliation du château de Cordes, et enfin, celle de Guillaume Garric.

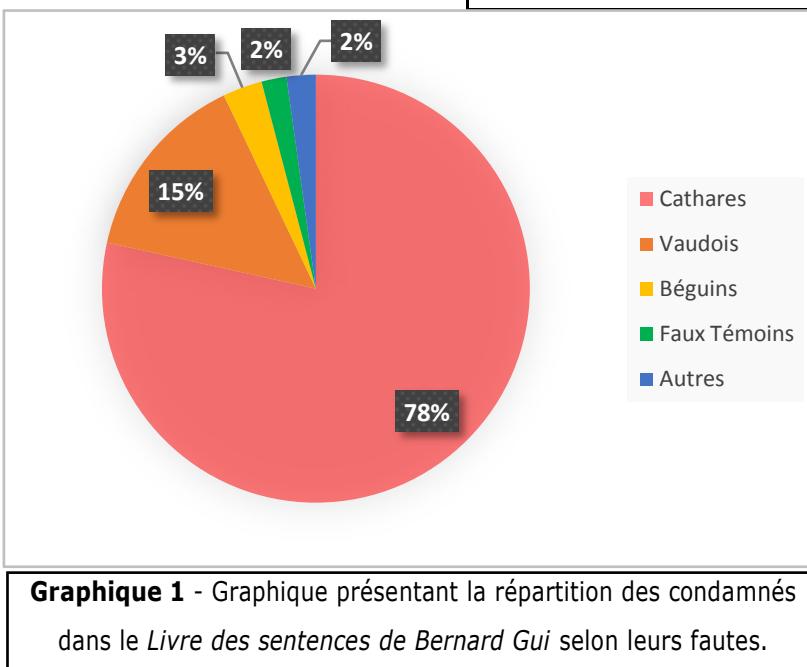
On est donc face à un vaste document de justice preuve, s'il en fallait, de l'implantation de l'Office de l'Inquisition dans le paysage languedocien du début du XIV^{ème} siècle.

D'un point de vue quantitatif, on peut noter qu'il y a globalement plus d'hommes

	Cathares	Vaudois	Béguins	Faux Témoins	Autres
Hommes	268	60	17	12	13
Femmes	231	32	2	0	1
Total	499	92	19	12	14

condamnés, qui sont d'ailleurs plus condamnés proportionnellement que

Tableau 1 - Répartition du nombre d'hérétique au sein du *Livre des sentences de Bernard Gui* selon le sexe des individus



les femmes. On a ainsi 371 hommes (58,3%) pour 569 sentences (60,7%). On notera également une trentaine de graciements, répartis entre douze femmes et dix-huit hommes. On observe un panel assez large des peines, classiques pour les cas d'hérésie, allant des obligations de pèlerinage et des ports de croix simples jusqu'à l'abandon au bras séculier, et donc au bûcher, en passant par la peine

qui symbolise le plus cette institution et cette répression, à savoir l'emprisonnement, qu'il soit simple ou strict. En effet, comme évoqué précédemment, le développement de cette répression par cette institution intègre l'utilisation des prisons⁷⁶ comme pratique courante, que ce soit en guise de prévention, par nécessité durant les périodes d'interrogatoire, ou comme peines.

Enfin, en termes de chronologie, on peut observer une certaine périodisation au sein de cette source. En effet, les premiers sermons sont consacrés presque exclusivement aux « cathares », de 1308 à 1316. Puis suivent ceux que l'on nomme vaudois, particulièrement entre 1316 et 1322, avant de voir apparaître quelques cas de Béguins entre 1319 et 1323⁷⁷. Cependant, il faut noter que la grande majorité de cette source concerne l'hérésie des bons hommes, avec près de 500 individus de concernés. De même, rapidement face à ces quelques chiffres⁷⁸, on peut noter une petite tendance de parité plus marquée pour les cathares, dont la proportion selon les sexes en est presque à 50%, tandis que l'on a un rapport de deux pour un parmi les vaudois, et qu'il n'y a quasiment que des hommes parmi les béguins.

⁷⁶ Évoquées sous le terme de « mur » dans les sources.

⁷⁷ Ce ne sont là que les principales hérésies que l'on retrouve dans ce registre, puisque l'Office doit aussi faire face à quelques cas variés comme des juifs, des faux-témoins, ou des « pseudo-apôtres ».

⁷⁸ Évoqués dans l'introduction d'Anette Pales-Gobilliard.

Concernant les sentences, on peut observer qu'outre l'homogénéité des informations recueillies par Bernard Gui, les sentences sont triées dans un ordre d'importance des condamnations et regroupées par familles, voire par communautés. Ainsi, évoquant les condamnés selon les peines de manières croissantes, il évoque également maris, femmes et enfants de manière consécutives, regroupant les sentences concernant une même famille. Dans certains cas même, les sentences personnelles sont regroupées par lieux de rattachement.

3. Des données pour une démarche cohérente

Face à l'ampleur de la source, il était une nécessité, pour amorcer ce travail, de ne prendre qu'une part de celle-ci. Ainsi ne prendrons-nous en compte dans ce travail que deux années parmi les quinze concernées. L'idée était tout de même de traiter un corpus à peu près homogène, et donc de s'intéresser à des années semblables, que ce soit en termes de quantité, mais aussi en termes de proportions selon le genre, sujet principal de ce travail. Le choix des années 1310 et 1316 fut assez naturel. Il exclut le traitement des différentes hérésies puisque pour la majorité des cas concernés, l'hérésie est celle des bons hommes. On a bien quelques cas d'hérésie vaudoise, mais trop peu nombreux pour être significatifs et pour être comparés décentement et de manière pertinente à l'hérésie principale. De même, la quantité de cas et leurs proportions selon les sexes sont assez semblables. Ainsi ont été exclues les années aux trop nombreux cas, comme celle de 1322, ou encore celles qui présentaient que trop peu de cas pour une analyse pertinente comme 1308 ou 1321. Enfin, l'année 1309, qui voit la condamnation de nombreux hérétiques arrêtés depuis un certain temps, et dont la proportion des individus selon leur sexe est moins égale, a également été écartée.

Tableau 2 - Tableau présentant la répartition du nombre d'individus condamnés pour chaque sentence du *Livre des Sentences de Bernard Gui* selon le sexe des individus. (En jaune et en rouge sont indiquées les années sélectionnées, tandis que l'année en orange était conservée dans le cas où il aurait été nécessaire d'agrandir ou de changer de corpus).

Date de la sentence	Nombre d'hommes	Nombre de femmes.	Total	
3 et 10 Mars 1308	4	6	10	10
25 Mai 1309	61	30	91	92
15 Octobre 1309	1		1	
5 Avril 1310	66	47	113	114
9 Avril 1310	1		1	
22 Avril 1312	1	1	2	245
23 Avril 1312	123	101	224	
30 Avril 1312	14	5	19	
20 Septembre 1313	1		1	1
6 Mars 1316	2		2	76
7 Mars 1316	37	37	74	
30 Septembre 1319	107	53	160	163
28 Novembre 1319	1		1	
8 Décembre 1319	2		2	
15 Juin 1320	2		2	2
29 Juin 1321	1		1	13
14 Juillet 1321	1		1	
2 Août 1321	4	7	11	
4-5 Juillet 1322	29	16	45	197
12 Septembre 1322	89	63	152	
19 Juin 1323	24	3	27	27
Total.	571	369	940	940

Contrairement à Gwendoline Hancke qui présente avant tout les couches de petite noblesse⁷⁹, ici, il est difficile d'établir un champ des groupes touchés. On peut observer l'évocation de rares marques de

⁷⁹G. Hancke-Jolliot, *Les belles hérétiques ...*, op. cit. et Gwendoline Hancke-Jolliot, *Les femmes nobles languedociennes à l'époque du catharisme*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers. UFR de sciences humaines et arts, France, 2005.

richesses⁸⁰, mais dans l'ensemble, il est difficile de connaître l'origine sociale des différents acteurs. De manière générale, néanmoins, la question du financement de l'hérésie et de l'autonomie financière de ses membres, et notamment des quelques ministres, transparaît comme étant assez problématique, les différents hérétiques, et particulièrement les ministres, dépendant de la charité de leur entourage.

Notre corpus comprend donc 179 individus, victimes de 195 condamnations (ou graciements), pour 720 mentions de personnes. En termes de données textuelles, cela représente 157 pages de l'édition⁸¹, parmi lesquelles, quelques-unes ne comprennent que des présentations des différents acteurs ou des formes procédurales, que nous n'avons que très peu pris en compte.

⁸⁰ Quelques rares cas semblent indiquer des éléments de richesse, comme Jacques Guiraud, qui possède une seconde maison, utilisée en tant que taverne (A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit*, p. 901-903.).

⁸¹ Et quelques 91 feuillets de la source originale.

Étude de cas

Le Livre des Sentences de Bernard Gui, source de la pratique produite par l'Inquisition, est un vaste ouvrage qui résume, pour chaque condamné, les fautes et les sentences établies. Les différentes sentences aux tailles variées (entre trois lignes et trois pages de la version éditée par Annette Pales-Gobillard), semblent classées à la fois par date de sentence, par peines infligées, puis par groupe de famille, voire par gravité⁸². Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse depuis 1308, semble dans ses premières années d'exercice frapper un grand coup en jugeant bon nombre d'hérétiques⁸³ jusque-là arrêtés, ainsi qu'en s'attaquant à des pans entiers de familles. Ce contexte de vastes condamnations, et la pratique de publication de Bernard Gui, nous offre à voir des paysages familiaux à la fois complexes et variés.

À travers cette étude de cas, l'idée est, en partant d'éléments déjà développées par d'autres historiens, de saisir avant tout le rôle des femmes au sein de l'hérésie des bons hommes, et au sein de leur contexte familial propre, autant que cela est possible. Laissant de côté les tentatives d'explications de l'adhésion à l'hérésie⁸⁴, bien que certains éléments pourraient y servir, il s'agit plutôt de donner à voir un paysage assez global, plutôt féminin, de cette dernière Église hérétique. D'une certaine manière, il s'agit de compléter le paysage décrit par Anne Brenon dans sa synthèse⁸⁵, principalement du point de vue des sociabilités. Pour cela, il est nécessaire de présenter l'organisation hérétique de manière assez générale. Ainsi, dans un premier temps, nous pourrons revenir sur les différentes échelles au sein de l'hérésie et des différentes relations reliant les acteurs, et ce en nous fondant à la fois sur l'étude statistique de la source, mais également sur des développements plus hypothétiques, reprenant des idées parfois déjà évoquées par différents historiens, que ce soit à propos de ce registre en particulier ou d'une source semblable. Puis, il s'agira de s'intéresser au contexte entourant ces hérétiques, leur famille et la cellule conjugale par excellence, ou de manière plus générale à la *familia*⁸⁶. Il s'agira de prendre en compte également les différents liens entre les hérétiques, qu'ils soient du même lignage, du même

⁸² Par exemple pour l'année 1310, on retrouve les quelques cas de graciement, les personnes libérées du mur, les condamnés au port des croix, les condamnés au mur, les personnes mortes dans l'hérésie, les relaps, et enfin deux sentences particulières, respectant cette graduation de gravité. De même, au sein des condamnés au mur, on remarque que la sentence de Raimond de La Salvetat se trouve mitoyenne de celle d'Arnaud de La Salvetat jeune, son frère, elle-même mitoyenne de celle de Bermonde, sa femme. *Ibid*, p. 469-475.

⁸³ Je parle d'hérétiques de manière générale, puisque tous ceux pour lesquels nous avons des informations, qui apparaissent dans la source, sont censés avoir connu une procédure pour fait d'hérésie. Et au moins pour les cas qui nous concernent, nous n'avons pas connaissance d'un graciement en première instance, ou d'un abandon des charges ; tous sont condamnés, au minimum à des pèlerinages pénitentiels ou au port de croix, avant d'être parfois graciés.

⁸⁴ On retrouve ici les idées d'une communauté égalitariste, féministe, ou à l'inverse misogyne. Voir note 8 et 27.

⁸⁵ A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, *op. cit.*

⁸⁶ Reprenant le sens étymologique de la *familia*, Michel Roquebert évoque des groupes d'hérétiques dont les liens sont à la fois familiaux, mais qui sont aussi des liens de dépendance économique, juridique et sociale. Colloque de Fanjeaux, *Effacement du catharisme ? ...*, *op. cit.*, pp. 221-242.

village, ou que, bien qu'il n'ait *a priori* aucun lien, ils soient tout de même en contact, bien souvent par le biais de l'hérésie. Enfin, avant de conclure, nous nous attacherons plus particulièrement encore à la place des femmes, et aux représentations sexuées que l'on peut observer dans cette source, en nous fondant à nouveau sur quelques chiffres, notamment concernant les pratiques hérétiques.

Cette étude de cas, qui entend présenter le paysage entourant les femmes hérétiques, est construite principalement à partir de deux outils qui nous permettent de traiter la source. Cela s'avère nécessaire face à la taille de ce registre et aux multiples informations qu'il contient, mais également à cause de sa redondance. En effet, malgré l'échantillonnage, ce sont tout de même presque 180 cas, soit 91 folios du manuscrit original⁸⁷ évoquant globalement les mêmes fautes, les mêmes éléments. Face à cette masse de données, qui peuvent paraître parfois insignifiantes lors d'une simple lecture, il s'agissait de trouver un moyen de contourner la répétitivité de la source, tout en conservant un maximum de données, qu'elles semblent peu significatives ou terriblement importantes au premier coup d'œil. Pour ce faire, nous avons mis en place une base de données, permettant de faire face aux informations de manière plus lisible, générale, mais néanmoins exhaustive et assez libre.

Cette première construction s'est faite à partir du logiciel Filemaker⁸⁸. Composé de trois tables, cet outil me permit, à la fois d'accéder à des informations de base (mais néanmoins nécessaires), mais également d'entrevoir différents constats qui apparaissaient à mesure que les données s'accumulaient dans cet outil. Le paysage de ces hérétiques évoqués et condamnés par Bernard Gui apparut alors plus clairement, distinguant différents groupes, et différentes tendances, que ce soit en terme de liens sociaux, mais également de fautes et de condamnations. Cet outil me permit aussi de faire face à mes présupposés, me rappelant, par des statistiques simples, que certaines idées ou hypothèses étaient infondées.

Cette base de données est donc composée des tables intitulées « individu », « arrestation » et « mention ». Si on s'intéresse aux données numériques, nous sommes face à un corpus comprenant 177 individus pour 194 arrestations et 703 mentions⁸⁹. Ces différentes grilles, liées aux tables, sont à la fois très hétérogènes au sein d'une même table⁹⁰, mais aussi entre les différentes tables⁹¹. De plus, cet

⁸⁷ Les feuillets de ce manuscrit étant aux dimensions 34,5 x 24 cm. A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁸ Choix notamment fait pour son côté esthétique, qui me semblait nécessaire afin de sortir de la morosité due à la répétition inlassable des informations par la source. Outre cet argument, il me faut avouer aussi que le choix s'est fait par assimilation aux pratiques des personnes vers qui j'ai pu me tourner pour cette construction.

⁸⁹ À ces cas s'ajoutent deux vaudois, une arrestation et dix-sept mentions dont nous ne tiendrons pas compte faute de pertinence.

⁹⁰ Des écarts de densité sont logiques entre les différentes sentences. Prenons ainsi comme exemple (extrême certes) le cas de Pierre Chatmar (A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 341) dont la sentence fait à peine trois lignes, et celui de Pierre Autier (*Ibid.*, pp. 539-545) dont la sentence particulière fait deux feuillets.

⁹¹ La table des « arrestations » est plutôt massive et fournit de multiples informations, tandis que celle des « mentions » reste restreinte, tenant avant tout à un développement personnel.

ensemble de données, bien qu'homogénéisé par l'Inquisition, reste très lacunaire. Il est rare que chaque élément de la grille mise en place pour la base de données soit connu pour chaque cas.

		Individu	ID_Individu	Nom Complet		Nom_Complet	
Nom	Nom			Père	Père		
Prénom	Prénom			diocèse père	diocèse père		
Genre	Genre			mère	mère		
Diocèse de résidence	Diocèse de résidence			diocèse mère	diocèse mère		
				Hérésie <input type="radio"/> Cathares <input type="radio"/> Vaudois <input type="radio"/> Béguins <input type="radio"/> Autre			
				Autres			

Figure 2 - Table des "individus" au sein de notre base de données

La première des tables concerne principalement les informations identitaires de chaque condamné. Ce sont ces informations que l'on observe généralement en début de sentence, comprenant le nom et le prénom, le sexe, ou encore un lieu. On y trouve parfois des données de filiation, voire un lien marital pour les femmes. Enfin, il était prévu d'indiquer l'hérésie concernée par chaque cas⁹².

La seconde table, qui se concentre sur l'arrestation, la sentence, et donc les fautes reprochées, est plus vaste. Parce que cela est toujours nécessaire en histoire, des éléments de datation sont intégrés

ici, notamment dans le but de construire un fil chronologique⁹³. Cette table repose principalement sur une liste de fautes reprochées⁹⁴ et sur une liste de condamnation. Peut-être plus que les deux autres tables, celle-ci prend plus en compte l'hérésie. Ces sentences sont, rappelons-le, des actes de

⁹² La définition des bornes de l'échantillon n'était pas encore définie lors de la constitution de la base de données.

⁹³ Un fil chronologique des sentences est envisageable, mais ce n'est pas le cas pour les différents faits évoqués. En effet, hormis les dates indiquées en en-tête, correspondant aux dates de confession, ainsi que les dates des sentences, rares sont les indications chronologiques au sein des développements.

⁹⁴ La construction de cette liste part d'un billet du carnet de recherche de l'université de Louvain, rédigé par Tanguy Massin, alors étudiant en deuxième année d'histoire (http://neo.hypotheses.org/101#identifier_2_101). Ce billet fut rédigé parmi une série d'articles, dans le cadre d'un séminaire co-dirigé par Paul Bertrand et Marie Van Eeckenrode (<http://neo.hypotheses.org/219>).

condamnation reprenant de manière résumée les fautes et témoignages qui concernent les accusés. Ainsi, cet outil prend en compte un aspect particulier de l'hérésie, qui est celui accepté et diffusé par l'Inquisition. Sans doute plus que les informations de la table précédente, celles-ci nécessitent une constante remise en contexte⁹⁵.

Enfin, il y a une petite table des « mentions » qui évoque, comme son intitulé le laisse penser, les différentes mentions d'individus relevées dans les sentences, principalement dans les témoignages et les dénonciations. Contrairement à la table précédente des « arrestations », celle-ci est bien plus légère, mais comprend beaucoup plus de fiches. De même, le côté qualitatif des fiches « arrestations » laissent place à une quantité de fiches nous permettant de créer des séries de liens. Cette dernière table s'intéresse, quant à elle, aux liens entre les différents hérétiques. C'est cette table qui peut nous permettre de construire les réseaux hérétiques qui seront évoqués dans la seconde partie.

The screenshot shows a database table with the following structure:

ID Personnes mentionnées	ID Personn.
genre	genre
diocèse	personne condamnée
statut dans l'hérésie	personne condamnée
motifs	Personne mentionnée
	Personne mentionnée
	Rassemblement d'hérétiques
	Participe à l'hérésie
	Hérétique
	Accueil hérétiques
	Parle d'hérétiques
	Autre
détails	détails
Réflexion	Réflexion

Buttons for 'Page' and 'Folio' are visible on the right side of the interface.

Figure 4 - Table des "mentions" au sein de notre base de données

Notons que dans toutes ces tables, des espaces étaient prévus, par les encadrés « réflexion », pour accueillir chaque élément qui sortait des grilles prédefinies. En effet, comme le dit très bien Gwendoline Hancke c'est lorsque l'on sort de la norme, qu'on s'écarte du cadre extrêmement répétitif de ce type de source, que cela devient intéressant⁹⁶. C'est là que se trouve, selon elle, la richesse de ces sources. Ainsi, ces espaces, exemptés de conditions, nous ont permis de retenir non seulement chaque élément qui nous parut intéressant, sans pour autant rentrer dans l'une ou l'autre des grilles établies, mais également des éléments de réflexion autour de ces données. Précisons que la construction de cet

⁹⁵ Analysées sans cette précaution, les résultats de l'encodage de la source nous conduits vers des contresens, et fausse notre perception. Ainsi, le lien avec la source est vital pour comprendre cette table.

⁹⁶ G. Hancke-Jolliot, *Femmes en Languedoc ...*, op. cit, p. 21.

outil, qui peut paraître maladroite, voire bancale, est une construction avant tout personnelle, qui correspond à notre pratique de la source et à nos attentes avant tout.

Ces différentes tables présentées précédemment aboutissent à différentes données, et donc à différentes analyses. Ainsi, les informations sont dissociées, et l'utilisation que l'on en fera également. La table des « arrestations » sera spécifiquement étudiée pour construire la typologie, point de départ de cette étude, tandis que la table des « mentions » sera quant à elle utilisée dans un second temps pour construire les réseaux hérétiques, et évoquer leur contexte.

Pour ce second développement qui concerne les réseaux hérétiques, et principalement le contexte familial des hérétiques, en partant de cette base de données, il nous a semblé pertinent de construire une cartographie. Constituant le principal objet d'analyse de cette partie, cette construction s'est faite en utilisant les différents liens évoqués lors des sentences. Cette construction s'est d'abord faite autour des liens familiaux (principalement les liens de filiation et les liens de mariage), à la fois parce qu'ils sont plus simples à représenter, mais aussi, et surtout, parce que ce sont les plus nombreux. Obtenant ainsi des représentations généalogiques plus ou moins complètes, nous avons ensuite associé à ces données, les données géographiques, rassemblant différentes familles dont un ou plusieurs membres appartenaient au même village. Ainsi, nous sommes face à des communautés plus ou moins étendues, selon que les familles soient implantées dans un même village, ou dans une région plus vaste. À titre d'exemple, on peut retenir la communauté de Merles, composé de six individus, et celle du Born, composée de plus d'une centaine d'individus. Cette construction schématique prend en compte plus de trois cents individus pour une dizaine de communautés et seulement une soixantaine d'individus restent sans liens entre eux ou avec les communautés formées⁹⁷.

Concernant la forme que prend cette construction cartographique, nous avons essayé de donner un panorama le plus clair possible de la société que nous étudions en dressant une cartographie générale. Afin que cela soit à la fois plus agréable, plus clair et plus simple, nous avons ensuite décliné les différentes communautés en des représentations particulières. Cela sera notamment plus simple pour le développement et l'analyse de ces réseaux et de ces communautés.

Ces constructions autour de la source nous amènent à nous interroger sur la présence ou non de différents degrés dans l'hérésie, tout au moins du point de vue des inquisiteurs. Condamnés comme croyants hérétiques, qu'est ce qui fait qu'un individu le soit au simple port de croix ou au pèlerinage, tandis qu'un autre est enfermé en prison. De même, y a-t-il des profils d'hérétiques selon les condamnations ? Les femmes sont-elles condamnées moins sévèrement que les hommes ?

Après avoir observé ces relations entre les hérétiques et les inquisiteurs, ainsi que l'image que renvoient les condamnations des inquisiteurs, il s'agira de s'attacher à présenter des constructions communautaires, principalement familiales, en se demandant jusqu'à quel point ces communautés sont

⁹⁷ Ces individus restent non rattachés soit parce que nous n'avons aucune information permettant de les lier (aucun lieu de résidence, difficulté d'identification), soit parce que la communauté qu'ils constituaient nous est apparue trop petite pour être analysée (ainsi ont été exclues toutes les communautés de moins de cinq individus).

solides. De même, on peut s'interroger sur le type de communautés présentes au sein de l'hérésie. Fait on confiance à sa famille, son village, à ceux qui nous ont parlé de l'hérésie, ou aux membres les plus importants de l'hérésie ? Qu'impliquent ces relations entre hérétiques ? Et quand ces solidarités se brisent elles ?

Enfin, concernant les femmes, ont-elles les mêmes possibilités, les mêmes rôles, les mêmes connaissances que les hommes qui sont également impliqués dans l'hérésie, ou y a-t-il une répartition des tâches, une ignorance des femmes. De manière imagée, les femmes, habituellement présentée comme d'éternelles mineures dans la société occidentale du Moyen Âge, trouvent elles des moyens d'émancipation et d'accroissement de leur position en s'engageant dans l'hérésie ?

1. Les relations entre les hérétiques

1.1. Une typologie difficile à définir

Force est de constater que les registres d'Inquisition, et notamment le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, sont des sources très stéréotypées, difficiles à appréhender dans leur ensemble. À l'époque, c'était avant tout un outil pour le bon fonctionnement de l'Inquisition. À ce titre, les classifications des hérétiques, bien que prévues⁹⁸, n'étaient pas perceptibles dans ces registres. L'idée était de recouper les informations, les dénonciations, de justifier les accusations de relaps⁹⁹. Peu important qu'un hérétique soit considéré comme un « participant », un « croyant » ou un « ministre », il fallait surtout les trouver, les arrêter et les condamner. Cependant, on peut noter que l'intérêt était tourné vers les « bons hommes », centres de l'hérésie, et cibles importantes dans le but d'éradiquer l'hérésie. À l'inverse, en ce qui concerne la masse des hérétiques moins importants, peu importe leur degré d'implication. Certes, plus l'hérétique est investi dans la secte et plus il présente un intérêt pour l'Inquisition¹⁰⁰, mais les inquisiteurs ne semblent pas différencier les différents hérétiques, désignés simplement comme « croyants ».

Or, il est sans doute possible d'effectuer une graduation des hérétiques, et il est impensable aujourd'hui d'appréhender ces hérétiques comme un groupe homogène¹⁰¹. La distinction est parfois faite dans certains travaux, mentionnant alors des sympathisants¹⁰². Ici, l'idée est de reprendre ces

⁹⁸ Bernard Gui mentionne quelques catégories d'hérétiques dans sa *Practica*.

⁹⁹ Il est étonnant d'ailleurs de ne pas voir les hérétiques classés automatiquement dans des catégories synonymes de différents degrés d'implication dans l'hérésie.

¹⁰⁰ En effet, plus l'hérétique occupe une place élevée dans la hiérarchie des bons hommes, et plus il est connu par les membres de la secte. Il a alors des contacts plus nombreux avec ces hérétiques et peut donc dénoncer un nombre plus important des siens. Obtenir un aveu d'un hérétique important, voire d'un ministre de la secte, serait ainsi une avancée énorme pour les inquisiteurs.

¹⁰¹ D'autant plus que cela permettrait sans doute des études plus précises, sur des groupes particuliers.

¹⁰² Richard Abels et Ellen Harrison ne distinguent que deux catégories d'hérétiques (les ministres et la masse des croyants) (« "The Participation of Women ... , art cit, p. 219-220), tandis que Gwendoline Hancke y ajoute un groupe

distinctions en les intégrant aux différentes pratiques de ces hérétiques et aux différents témoignages analysés. Dans le cadre de cette construction, nous sommes plus que jamais dépendants de la particularité de cette source¹⁰³, et donc des stratégies d'accentuation des faits, par les inquisiteurs et les délateurs, et de minimisation des faits, par les accusés. Mais à mon sens ces modulations, qu'elles soient hérétiques ou catholiques, sont assez faibles¹⁰⁴. Et de manière générale, et c'est ce qui fait la force de l'Inquisition, le recouplement des différents témoignages aboutit à la vérité, ou du moins nous laisse supposer que l'on se rapproche de cette vérité¹⁰⁵.

Reste à savoir comment distinguer telle catégorie d'hérétiques de telle autre. Définissant un hérétique « croyant » comme un hérétique actif, ayant des contacts réguliers avec la secte, et soutenant les ministres hérétiques¹⁰⁶, on peut lui distinguer deux autres catégories d'hérétiques. Tout d'abord le groupe des ministres de la secte¹⁰⁷, c'est-à-dire des personnes qui sont habilitées à administrer le sacrement hérétique¹⁰⁸, et qui prêchent les différentes doctrines de celle-ci¹⁰⁹. Il s'agit sans doute du groupe le mieux renseigné¹¹⁰. À l'opposé en termes d'investissement et d'implication, le groupe qui nous intéresse le plus ici est celui des simples participants¹¹¹. Parmi ces individus, nous mêlerons aussi bien des personnes qui participent ponctuellement à l'hérésie que des personnes qui participent plus

de sympathisants, le distinguant des croyants par la régularité des soutiens et de la participation à l'hérésie (*Les belles hérétiques ...*, *op. cit.*, p. 83-85 et G. Hancke-Jolliot, *Femmes en Languedoc ...*, *op. cit.*, p.310-311.).

¹⁰³ La première particularité étant le fait qu'elle soit écrite par des ecclésiastiques catholiques. Il s'agit également d'un acte de justice, aboutissant à une possible condamnation. Ainsi, les différents témoignages sont sûrement accentués par les inquisiteurs et minimisés par les hérétiques eux-mêmes.

¹⁰⁴ À la manière des sciences dures, on peut présenter ces modulations comme une volonté de cacher, ou à l'inverse de montrer, $n+1$ ou $n-1$ contact ou pratique ; n étant la véritable quantité de contact avec les hérétiques. Il existe des exemples qui contredisent cette hypothèse, mais dans l'ensemble, par les techniques de recouplement des informations des inquisiteurs et l'emprisonnement pour des durées indéterminées des accusés, la vérité doit résider dans cet ordre de grandeur.

¹⁰⁵ On peut considérer que des faits ont une véracité plus importante s'ils sont relatés par différents individus.

¹⁰⁶ Gwendoline Hancke définit les croyants comme « ceux qui participent de façon passive aux rites cathares, qui rendent le *melhorament* aux membres du clergé, qui soutiennent l'Église en procurant logement et vivres aux parfaits, en les accompagnant, en assurant leur défense, et qui veulent recevoir le *consolament* avant de mourir ». (G. Hancke-Jolliot, *Les belles hérétiques ...*, *op. cit.*, p. 83).

¹⁰⁷ Pierre, Jacques et Guillaume Autier, Pierre Sans, Bernard Audouy, Raimond Faure, Pierre Sans, entre autres.

¹⁰⁸ Le *consolament*, sacrement unique, qui correspond à lui seul à la plupart des sacrements catholiques ; en effet, il fait office de baptême, d'ordination, ou encore d'extrême-onction.

¹⁰⁹ Bien que l'exigence et la certitude autour de cette doctrine ne soit plus de rigueur durant cette période de fin du catharisme, elle reste néanmoins professée par les ministres.

¹¹⁰ Leurs sentences étant généralement les plus complètes, reprenant toutes les fautes des hérétiques. D'autant plus que le ministère de ces hérétiques les contraints à dire la vérité, peu importe les circonstances.

¹¹¹ Gwendoline Hancke distingue ces hérétiques des croyants par le fait qu'ils ne sont « pas liés à l'Église par les rites et [n'entretiennent] pas régulièrement de rapports avec celle-ci ». (*Les belles hérétiques ...*, *op. cit.*, p. 83)

régulièrement mais sans que cela semble tenir de leur volonté. La distinction entre ces participants et les croyants est assez ténue tant elle dépend de la subjectivité de celui qui l'évoque. Il est difficile de classer ces hérétiques de manière neutre, selon une échelle, en fonction de leurs pratiques, tant les cas sont différents et la signification de ceux-ci peut varier de manière considérable. Néanmoins, c'est ce qui est tenté ici afin d'observer de la manière la plus claire possible le groupe d'hérétiques qui nous concerne. Ainsi, de manière presque systématique, la *convenenza*¹¹² par exemple, est synonyme d'une certaine implication dans l'hérésie. Son évocation nous permet de distinguer un « croyant » d'un simple participant¹¹³. De même, certains actes, qu'ils soient forcés ou voulus par le sujet de la condamnation, impliquent une certaine croyance et une certaine implication au sein de l'hérésie¹¹⁴.

Retenant les propos de Gwendoline Hancke, il semble incontestable que la régularité des actions hérétiques, qu'elles soient entreprises par des hommes ou des femmes¹¹⁵, définit leurs auteurs en tant que croyants hérétiques¹¹⁶. Les actions ponctuelles, uniques, ou rares, ne sont donc pas synonymes d'une croyance, mais peuvent être plutôt synonymes d'une pression sur le moment (par l'entourage, qu'il soit familial ou local). Par son action, on peut considérer que Bernard Gui lui-même considère que ces actions uniques ne sont que des fautes légères, excusables, rattrapables¹¹⁷.

Précisons tout d'abord qu'en termes de peines reprochées et de condamnations, des grilles ont dû être établies afin d'homogénéiser les données et d'obtenir une certaine cohésion des

<input type="checkbox"/> - Voir un hérétique <input type="checkbox"/> - Entendre la prédication <input type="checkbox"/> - Croire en l'hérésie <input type="checkbox"/> - Demander à être reçu dans l'hérésie <input type="checkbox"/> - Assister à un rituel hérétique <input type="checkbox"/> - Adorer un hérétique <input type="checkbox"/> - Recevoir la bénédiction just avant sa mort <input type="checkbox"/> - Recevoir la bénédiction durant sa vie <input type="checkbox"/> - Faire le salut hérétique <input type="checkbox"/> - Recevoir un hérétique	<input type="checkbox"/> - Adopter une aide matérielle <input type="checkbox"/> - Les mener d'un endroit à un autre. <input type="checkbox"/> - Parler de l'hérésie <input type="checkbox"/> - Posséder ou Avoir lu un livre hérétique <input type="checkbox"/> - Manger du pain bénit <input type="checkbox"/> - Refuser des points de la doctrine chrétienne <input type="checkbox"/> - Avoir une apparence hérétique <input type="checkbox"/> - Entrer dans la marche de l'Inquisition <input type="checkbox"/> - Pacte de consolament in fine <input type="checkbox"/> - Nie les faits
---	---

Figure 5 - Grille des fautes reprochées aux hérétiques condamnés

¹¹² Pacte entre un ministre hérétique et un croyant, afin que ce dernier soit reçu dans la secte, par le sacrement du *consolament*, quand il est sur son lit de mort. C'est donc l'équivalent d'une promesse d'extrême-onction catholique.

¹¹³ Notons tout de même des cas, plutôt rares, de *convenenza* contractées, mais qui évoquent une volonté ambiguë, voire une certaine pression sur le choix.

¹¹⁴ Et je pense ici à des cas comme celui de Guillaume Pourcel jeune. Bien qu'il accompagne les hérétiques sur ordre de son père, il fait partie de ce groupe des croyants, intervenants en faveur de l'hérésie. De même, Rixende de Moure qui participe à l'hérésie, semble plutôt le faire par habitude, devant son mari et sa mère qui participent plus régulièrement à l'hérésie. A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 429-431 et 887-889.

¹¹⁵ Et je laisse ici de côté l'idée d'une femme toujours sous tutelle, largement admise pour cette époque, mais qui, à mon sens, n'influe que très peu ici.

¹¹⁶ Par croyant, j'entends ce groupe d'hérétiques actifs qui participent à l'hérésie en soutien aux ministres. De là à dire qu'ils croient aux principes hérétiques et aux différentes doctrines, cela est difficile à dire.

¹¹⁷ En atteste par exemple les quelques cas de souplesse, que ce soit des graciements, ou des condamnations plutôt légères par lesquelles il débute ses sentences.

informations. Ainsi, pour les peines reprochées, une vingtaine d'actions ont été retenues, plus ou moins larges. S'appuyant sur des travaux préexistants, cette grille s'est ensuite construite au contact de la source, reprenant des qualificatifs qui semblaient récurrents. Effectivement, certaines catégories semblent s'imposer, tel le fait de « voir un hérétique »¹¹⁸. Étant face à un registre de condamnations pour des faits d'hérésie, on peut supposer que le fait de voir un hérétique, soit le minimum, et que chaque personne évoquée aurait au moins commis cette faute. Néanmoins, c'est parfois la seule faute associée à une personne, et elle prend alors une importance considérable, puisqu'à elle seule elle peut être responsable d'une condamnation. C'est le cas pour de courtes sentences comme celle de Raimond de Faysser, qui semble à peine savoir que ce sont des hérétiques¹¹⁹. À l'opposé, on peut observer des sentences plus longues, évoquant uniquement la rencontre d'un hérétique. C'est le cas par exemple de Raimond Ivernat, qui voit de nombreux hérétiques, sans que l'inquisiteur ne précise ce qu'il fait avec eux. Cependant, pour ce cas précis, aux reproches directs s'ajoutent des fautes moins en lien avec l'hérésie, comme l'entraîne à l'inquisition¹²⁰. Cependant, à la lecture des fautes de ce dernier cas, on comprend surtout la place importante qu'il occupe au sein de l'hérésie, ou tout au moins au sein du contexte hérétique. Ainsi, le fait de prendre en compte cette grille de fautes reprochées aux hérétiques ne peut suffire pour établir une typologie des hérésies, bien qu'elle en constitue un premier et important levier.

En reprenant cette grille, on se rend assez clairement compte que certaines fautes sont peu fréquentes, notamment pour les plus importantes. Ainsi, le fait de « refuser des points de la doctrine chrétienne » est rarement évoqué, et encore moins de manière directe. On trouve par exemple le cas de Pierre Guillaume, hérétique et relaps, dont la sentence évoque une contradiction avec des points de la doctrine chrétienne¹²¹. De même, certaines de ces fautes « importantes » placent les personnes concernées au sein de la masse la plus importante d'hérétiques, à savoir les croyants¹²². C'est le cas par exemple lorsque l'on « [fait] le salut hérétique »¹²³, qu'on « [mène] (les hérétiques) d'un endroit à un

¹¹⁸ Ces expressions entre guillemets qui évoquent des fautes reprochées aux hérétiques, renvoient directement à notre base de données dont une partie de la grille est insérée à la page précédente.

¹¹⁹ « a vu chez Valence (...), deux hommes dont il entendit dire là, par la susdite Valence, qu'ils étaient de ceux que certains nomment hérétiques ». A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.* p. 351.

¹²⁰ *Ibid.* pp. 925-929.

¹²¹ Mais ces oppositions à la doctrine chrétienne sont avouées d'une manière indirecte, se rattachant à son ministre Pierre Autier. Ainsi, « De même tu as dit et confessé et tu persistes à croire (...) comme croit Pierre Autier et non un autre ». *Ibid.* pp. 533-537.

¹²² Pour autant, certains croyants ne seront accusés d'aucune de ces fautes, ce qui n'enlève rien à leur implication au sein de l'hérésie.

¹²³ Cette gestuelle n'étant pas forcément connue de tous, on peut supposer que la pratiquer induit déjà une certaine implication dans l'hérésie.

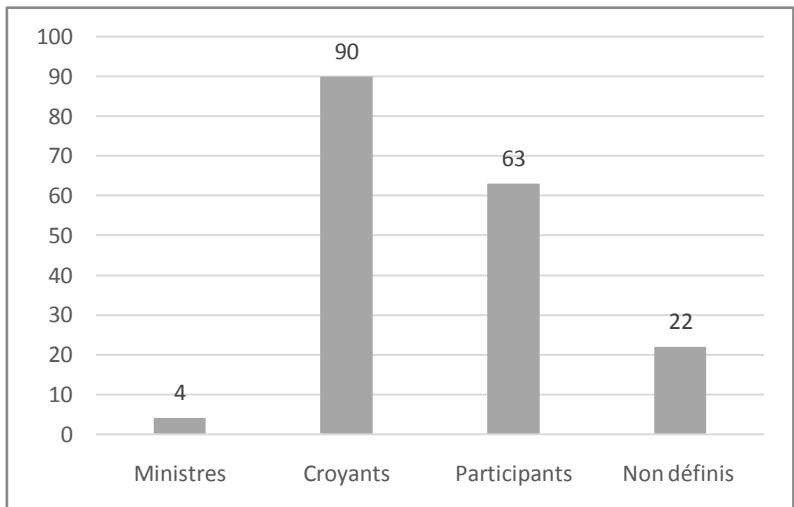
autre »¹²⁴, que l'on « [parle] de l'hérésie »¹²⁵, ou encore que l'on « [possède] ou [qu'on a lu] un livre hérétique »¹²⁶. Il semble enfin naturel qu'une accumulation de ces fautes soit synonyme d'une implication accrue au sein de l'hérésie.

Ainsi, en suivant cette règle de manière mécanique, intégrant les acteurs des différentes fautes citées précédemment, on peut observer un groupe important de croyants (90) ainsi que de participants (63). Seuls quatre ministres sont sujets de sentences dans notre corpus. Il faut également préciser

qu'une série de sujets, lors du sermon général de 1316, n'est concerné que par des

graciements, sans aucun détail sur leurs fautes précédentes. Il faut également exclure les deux vaudois condamnés dans ces années, mais que nous avons exclus de notre corpus, comme évoqué précédemment, ainsi que Jean de La Salvetat jeune, qui est sujet d'un sermon particulier, en tant que faux témoin. Vingt-deux personnes ne rentrent pas dans cette classification.

Néanmoins, une classification aussi simple ne peut rester satisfaisante, et doit être nuancée. Cette grille ne peut être utilisée qu'en lien avec la source. En effet, la limite entre croyants et participants est difficile à établir et reste ténue. Ainsi, outre les fautes désignant *ipso facto* leurs auteurs comme croyants, la répétition des autres fautes aboutit au même résultat. C'est le cas par exemple de Bonne Domergue, considérée comme participante à l'hérésie selon la grille établie précédemment¹²⁷.



Graphique 2 - Graphique représentant le nombre d'hérétiques selon leur implication dans l'hérésie.

¹²⁴ Bien que cet accompagnement ne soit pas forcément le fait d'un croyant hérétique. En effet, on note des cas de pères désignant leur fils pour aller accompagner ou aller chercher un hérétique. Mais dans ces cas précis, la croyance en l'hérésie par le père est transmise à son fils (Nous reviendrons sur cette notion d'héritage et de diffusion à partir du chef d'un feu plus loin).

¹²⁵ Par « parler de l'hérésie », il faut surtout comprendre vanter l'hérésie. Cela nécessite donc un certain ancrage au sein de l'hérésie et une croyance suffisante pour convaincre son entourage.

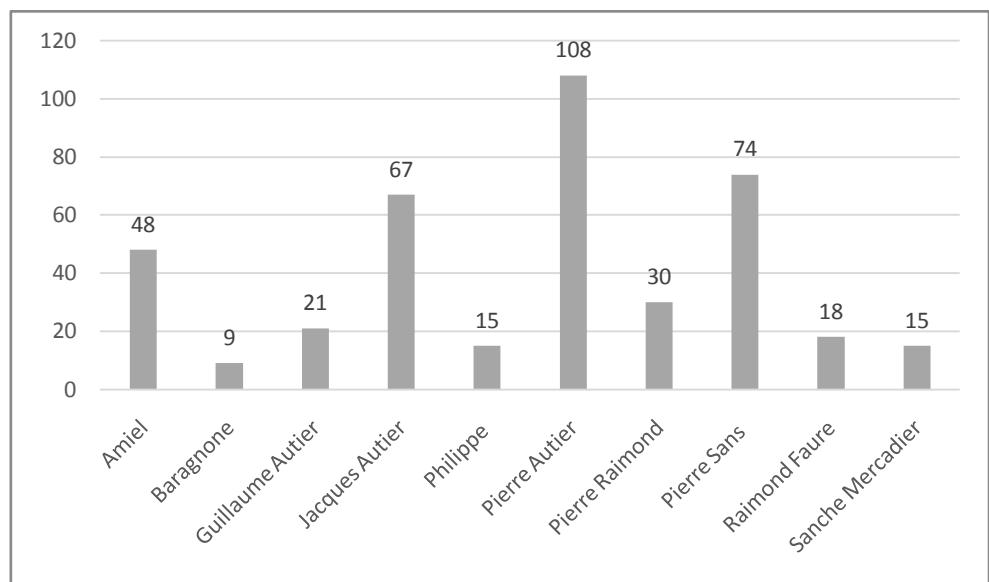
¹²⁶ Par livre hérétique, on entend principalement des traités hérétiques, ou tout au moins des livres évoquant les doctrines hérétiques, dont le Nouveau Testament occitan. Plutôt que posséder, on observe surtout que ces livres sont laissés en gage à des croyants. Ceux-ci sont donc sans doute des personnes de confiance, proches des ministres hérétiques.

¹²⁷ Selon la grille établie, elle aurait « [vu] un hérétique », « [entendu] la prédication », « [cru] en l'hérésie », « [adoré] un hérétique », « [reçut] un hérétique », « [mangé] du pain bénit » et « [nié] les faits ». A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, op. cit, p. 417-419.

Néanmoins, à la lecture de sa sentence, on se rend compte qu'elle vit des ministres de la secte, écoutant leur prédication, les adorant à plusieurs reprises, mais également qu'elle reçut régulièrement des croyants, leur apportant un soutien, et entravant la bonne marche de l'Inquisition. De plus, ces fautes semblent, toujours selon la sentence, avoir été commises selon sa propre volonté.

À cette grille des fautes reprochées par l'Inquisition, il faut y associer les mentions lors des différents témoignages, qui nous donnent encore quelques précisions sur l'implication des différentes personnes au sein de l'hérésie. En effet, le fait d'être mentionné semble être synonyme d'un contact.

Cette idée est confirmée par le fait que les hérétiques les plus importants, et notamment les ministres, sont souvent mentionnés, à l'image de Pierre Autier, mentionné par 107 personnes différentes. C'est également le cas



Graphique 3 - Graphique représentant le nombre de fois que les hérétiques importants ont été mentionnés dans des sentences de notre corpus

pour la plupart des ministres ou des hérétiques importants¹²⁸. À l'inverse, la plupart des personnes mentionnées dans notre corpus, ne le sont qu'une unique fois, qu'ils soient hérétiques ou croyants. Ainsi, être mentionné plusieurs fois, qui plus est par des personnes qui ne font pas parties de sa propre famille ou de sa communauté, peut refléter l'implication au sein de l'hérésie. Ce serait alors un outil permettant d'appréhender l'importance d'une personne au sein de l'hérésie.

Pour illustrer cette hypothèse, penchons nous sur le cas de Raimond Faure, dont la sentence est étonnamment courte, alors qu'il est mentionné régulièrement. Tout aussi étonnant, selon la grille des fautes établie, il ne serait qu'un simple participant à l'hérésie puisqu'il « vit des hérétiques », les adora, les reçut, leurs apporta une aide matérielle, et nia les faits devant l'Inquisition. Cependant, il est

¹²⁸ Concernant le graphique ci-contre, notons que le cas de Baragnone, bien que présent, est peu significatif. Les mentions sont surtout faites par des membres de sa famille. Alors certes, cela est sans aucun doute significatif d'un rôle et d'une position plutôt importante au sein de sa famille, pour ce qui est de la question hérétique, mais sur un plan de l'hérésie des bons hommes en général, elle reste un cran en dessous des autres hérétiques mentionnés dans ce graphique. Notons également la présence d'un certain nombre de mentions pour "Guillemette", par exemple, qui est surtout le fait d'une fréquence de l'homonymie à cette époque.

mentionné pas moins de dix-huit fois lors des différentes sentences de notre corpus, ce qui est peu courant. Ces mentions reflètent, à mon sens, la place occupée par Raimond Faure. Sans le placer en haut de la hiérarchie hérétique, on peut néanmoins le rapprocher des ministres, et l'inclure ainsi parmi les croyants les plus actifs.

Encore une fois, cette classification des hérétiques est éminemment subjective et se base avant tout sur les différents actes rapportés par les registres des sentences. Il n'est nullement concevable de tenter de comprendre la psychologie, l'état d'esprit des hérétiques à partir de ces simples résumés de confession, ce serait aller trop loin dans l'hypothèse. Néanmoins, cette étape de construction d'une classification nous permet de commencer à apercevoir le paysage hérétique de cette région toulousaine. On a ainsi plus facilement conscience de la structure de cette hérésie, des membres impliqués et il est possible de commencer à apercevoir des réseaux, des personnes incontournables, connues de tous.

Notons encore une fois, qu'il est difficile d'avoir des certitudes en se basant sur cette simple source, objet de manipulation, d'utilisation. Ainsi, les accusés purent très bien chercher à protéger leur entourage en occultant une partie de la vérité¹²⁹, tandis que l'Inquisition chercha plutôt à accentuer les actes et les confessions des différents hérétiques.

1.2. « La plus parfaite des parfaites était toujours subordonnée à la hiérarchie masculine »

Une fois cette classification construite, il s'agit de commencer à la soumettre à des hypothèses : interrogeons-nous par exemple sur son homogénéité. Nous l'avons déjà évoqué, ses délimitations sont fragiles, mouvantes, et ne correspondent sans doute qu'à cette période d'extinction du catharisme, à ces ultimes braises qui tentent encore d'embraser la région. Mais sans tenir compte des délimitations, des marges peu certaines, il s'agit de s'interroger sur le corps de ces catégories, et de tenter d'y décerner des particularités¹³⁰, notamment le sexe des individus. Richard Abels et Ellen Harrison dans leur article¹³¹, mais également Gwendoline Hancke dans ses premiers travaux¹³², évoquent l'hypothèse d'une sociabilité différente selon le sexe, et en particularité une sociabilité particulièrement féminine¹³³.

Commençons tout d'abord par évoquer des faits généralement admis. Il n'est pas nouveau qu'au sein de cette dernière Église, les historiens qui ont travaillé sur les hérésies aperçoivent une quinzaine de ministres. On compte parmi eux les hommes Autier (Pierre, Guillaume et Jacques), mais également

¹²⁹ Bien que Richard Abels et Ellen Harrison évoque l'idée qu'avec la clandestinité, les croyances ne sont plus aussi évidentes, et on va plus facilement évoquer ses relations hérétiques. « "The Participation of Women ...," art. cit.

¹³⁰ En supposant qu'elles existent et qu'elles soient conséquentes.

¹³¹ E. Harrison et R. Abels, « "The Participation of Women ...," art. cit.

¹³² G. Hancke-Jolliot, *Les belles hérétiques ...*, op. cit.

¹³³ Ce qui fausserait, selon les premiers, les statistiques tentées sur les sources de l'inquisition. Néanmoins, il faut noter que pour ces deux travaux, la période comprise dans leur sujet est plus large que le début du XIV^{ème} siècle qui nous concerne.

Amiel de Perles, arrêté assez tôt¹³⁴, Philippe¹³⁵, Pierre Sans¹³⁶, Bernard Audouy¹³⁷, Sanche Mercadier¹³⁸, Raimond Faure¹³⁹ et Pierre Raimond¹⁴⁰. Parmi ces ministres, on compte aussi parfois Aude Bourrel¹⁴¹, aussi appelée Jacquette, rare femme importante au sein de cette hérésie. En effet, les femmes étant presque constamment en situation de minorité (soumises à leur père puis à leur mari), il est rare d'observer des femmes seules, occupant une place importante au sein de l'hérésie. Ainsi, elles sont plus souvent mentionnées en tant que femme d'un hérétique, et l'Inquisition leur accorde alors peu d'actions propres. Néanmoins, comme c'est le cas plus généralement, il semble que le statut de veuve accorde une certaine liberté aux femmes, mais également une certaine visibilité. Elles sont alors mentionnées en tant que telles, comme auteures des différentes actions évoquées.

On retrouve par exemple Bonne Domergue, veuve de Guillaume Domergue, qui reçoit nombre de croyants. Elle reçoit des hommes, croyants ou ministres, mais aussi quelques femmes, uniquement des croyantes. Notons également quelques cas de femmes impliquées dans l'hérésie, parfois plus que leur mari comme Bonne, de Beauvais-sur-Tescou, qui « [sollicita] fréquemment son mari de voir et de recevoir les hérétiques chez lui et d'approuver leur action »¹⁴². Tout comme l'inclination hérétique pouvait être le fait de la volonté d'une femme aux premiers temps de l'hérésie, ce sont, à notre époque, encore elles qui parfois pousse un couple ou une partie de la famille vers l'hérésie. Ainsi, à travers la sentence d'Aladaycis, seconde femme de Martin de Proault, on apprend par exemple, que c'est Guillemette, première femme dudit Martin, qui le pousse vers l'hérésie¹⁴³. Autre cas, plus étonnant cette fois-ci, celui de Vidalie, « femme du susdit Bertrand Salès, de Verlhac », dont l'inquisiteur signale qu'elle « fut

¹³⁴ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, pp. 327-333.

¹³⁵ Mentionné une quinzaine de fois, il serait l'auteur d'hérétications (*Ibid.*, p. 387).

¹³⁶ Guide pour les hérétiques au début de notre corpus, il est présenté comme hérétique (accueilli dans l'hérésie par Pierre Autier) ensuite. Son entrée dans l'hérésie en tant que ministre se déroulant sans doute avant 1309 (*Ibid.*, p. 375).

¹³⁷ Mentionné comme l'Ancien de la secte, c'est-à-dire la personne la plus importante. C'est là un héritage de la hiérarchie du siècle précédent, plus dense qu'à notre époque.

¹³⁸ Fait hérétique par Pierre Autier (A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 347).

¹³⁹ Fait hérétique par Pierre Autier (*Ibid.*, p. 387).

¹⁴⁰ Absent, il est condamné par contumace, comme fugitif pour délit d'hérésie. *Ibid.*, p. 951-953.

¹⁴¹ Elle revient de Gênes avec Philippe l'hérétique, et semble alors avoir été ordonnée. « Elle vit et écouta l'hérétique / qui se nommait Jacquette » ; cette expression, plus que de désigner une simple conversation, est généralement utilisée dans ce registre pour désigner une prédication de la part des parfaits. De même, on observe quelques mentions d'adoration de cette hérétique, seule, ou avec Philippe. *Ibid.*, p. 479-483. Du reste de sa vie, nous ne connaissons rien de plus que ce qui est mentionné dans le registre des Sentences de Bernard Gui, dans les sentences de son entourage, et notamment de sa servante, Esclarmonde. A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, *op. cit.*, pp. 332-335. Elle reste malgré tout considérée comme une simple croyante dans certains travaux, ceci étant du notamment à la faible activité qu'elle exerce.

¹⁴² A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 379.

¹⁴³ Elle « a appris par Martin de Proault, son mari, (...) que ladite Guillemette l'avait poussé à voir, dans le cellier de leur maison, un homme dont elle lui avait donné à entendre qu'il était hérétique » *Ibid.*, p. 457-461.

d'accord avec son mari pour que les hérétiques viennent chez eux »¹⁴⁴. Cas étonnant, puisqu'il est rare en effet d'avoir l'avis de la femme dans des situations comme celles-ci, le mari étant « le chef de la femme »¹⁴⁵, on trouve peu de cas d'une attention telle que celle-ci, que ce soit au sein de la société hérétique, mais également au sein de la société orthodoxe.

Néanmoins, ces femmes impliquées dans l'hérésie, que ce soit de concert avec leur mari ou non, s'observent plus facilement au sein d'un environnement majoritairement féminin. Entendons par là que l'on peut déceler une certaine sociabilité féminine particulièrement importante. Ainsi, les femmes se regroupent et interagissent avant tout entre elles. En dehors des quelques ministres masculins (la femme ministre, Aude Bourrel, n'est que très peu mentionnée, même par des femmes¹⁴⁶), les relations, les dialogues, les mentions, sont très majoritairement féminines¹⁴⁷. Ainsi, les quelques femmes que l'on trouve parlant de l'hérésie, le font exclusivement au sein de cet environnement féminin. C'est le cas de cette Guillemette, première femme de Martin Proault, évoquée précédemment, qui semblait vanter l'hérésie de nombreuses fois. De même, au sein du couple de la même Aladaycis, il semble encore une fois que ce soit elle qui incite son mari à aller vers l'hérésie, alors qu'il était sur son lit de mort¹⁴⁸. Enfin, on retrouve une femme vantant l'hérésie, cette fois-ci auprès d'autres femmes, dans la sentence de Bernarde, demandant des « services » pour les hérétiques¹⁴⁹.

Il est possible pour une femme, de s'impliquer comme les hommes au sein de l'hérésie, de la vanter, de la défendre en accueillant des hérétiques, en apportant un soutien aux autres hérétiques. Néanmoins, cette participation est à nuancer. Outre les statistiques sur cette participation des femmes¹⁵⁰, la majorité d'entre elles participe en marge à cette hérésie. J'entends par là que rares sont celles qui font figure de pilier au sein de l'hérésie. La plupart des femmes participent à l'hérésie en accompagnement de leur mari¹⁵¹, ou accomplissent des tâches, considérées à l'époque comme féminines (la préparation des repas, la confection de vêtements entre autres).

¹⁴⁴ *Ibid*, p. 395-397.

¹⁴⁵ *Éphésiens*, 5, 23

¹⁴⁶ Elle est mentionnée en tout et pour tout trois fois : une fois en tant qu'Aude Bourrel (A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit*, p. 481), et deux fois en tant que Jacquette (*Ibid*, p. 455 et 517). Mentionnée comme faisant partie du voyage à Coni, en Italie, avec la plupart des ministres de cette dernière Église, elle réside ensuite avec Philippe à Toulouse.

¹⁴⁷ C'est cette sociabilité féminine qui fait dire à Richard Abels et Ellen Harrison que la part des femmes au sein de l'hérésie est sous-estimée. Puisqu'elles sont moins exposées que les hommes, et donc moins visibles, les mentions qu'elles feraient sont moins prises en compte.

¹⁴⁸ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit*, p. 457-461.

¹⁴⁹ *Ibid*, pp. 921-923.

¹⁵⁰ Que la proportion des femmes hérétiques soient sous-estimée comme le suppose Richard Abels et Helen Harrison, ou qu'elle figure la réalité, les femmes sont globalement moins nombreuses que leurs homologues masculins.

¹⁵¹ Qu'elles aient influées ou non sur la participation à l'hérésie, la sentence les relègue généralement derrière leur mari.

Néanmoins, deux points sont à souligner. Tout d'abord, quelques exceptions peuvent être décelées dans cette participation féminine. Ce registre des sentences donne à voir des femmes qui s'investissent au moins autant que les hommes, par exemple dans l'accueil des hérétiques. Le meilleur exemple de cette participation reste celui de l'hérétique Aude Bourrel et de sa servante, Esclarmonde. Puis, il faut noter que la participation de ces femmes s'observe plus particulièrement dans un contexte exclusivement féminin. Entre elles, elles parlent de l'hérésie, s'adorent, s'entraident. Cette participation est masquée dès lors qu'elle est mêlée à celle d'un hérétique masculin¹⁵². Cette distinction des sociabilités se distingue parfois plus clairement en présence d'un groupe d'hérétiques. Cette distinction de sociabilité est évoquée notamment par Gwendoline Hancke. En effet, il peut arriver que, en présence d'hommes, seuls les croyantes adressent les salutations ou adorent une parfaite cathare. Ainsi, certains hommes croyants auraient même plus d'importance et d'influence que des parfaites cathares¹⁵³.

Malgré tout, cette distinction de sociabilité selon le sexe est à nuancer. Bien qu'existant, il est difficile de la quantifier avec précision. Outre la source qui permet difficilement de savoir si nous sommes face à une représentation de la réalité, ou une inflexion de la part des uns ou des autres acteurs, nous sommes également particulièrement dépendants de la langue. Que ce soit le latin ou le français¹⁵⁴, ces deux langues diminuent les possibilités d'identification, notamment des femmes. En effet, avec la règle de primauté du masculin dès lors que nous sommes face à un groupe¹⁵⁵, il est alors difficile d'identifier les femmes¹⁵⁶.

1.3. « Action pénitentielle » et « action policière »¹⁵⁷ des inquisiteurs

L'Inquisition, bien qu'elle cherche à éliminer les dernières braises de l'hérésie des bons hommes, est vue comme une institution à la fois policière et pénitentielle. Son but est de condamner les comportements jugés mauvais, mais il est également, et surtout, de corriger ces comportements, de ramener les brebis égarées dans la droite ligne de l'orthodoxie. Ainsi, cette institution fait preuve à la fois de rigueur, notamment par son organisation administrative, mais également de mansuétude dans l'établissement des différentes peines.

¹⁵² Est-ce une prédominance des hommes, reléguant les femmes à un second plan, ou est-ce simplement dû aux inquisiteurs qui concentrent leurs efforts sur les hommes, pour une raison ou pour une autre, cela reste difficile à dire.

¹⁵³ G. Hancke-Jolliot, *Femmes en Languedoc ...*, *op. cit.*, p. 311-312.

¹⁵⁴ Et ce travail utilise exclusivement la traduction en français.

¹⁵⁵ Ce qui est majoritairement le cas. Richard Abels et Ellen Harrison évoque également des cas pour lesquels des groupes composés exclusivement de femmes sont désignés au masculin.

¹⁵⁶ C'est également l'un des arguments qui fait dire à Richard Abels et Ellen Harrison que le nombre de femmes participant à l'hérésie est sous-estimé.

¹⁵⁷ Anne Brenon, *Les archipels cathares*, Castelnau-la-Chapelle, l'Hydre, 2003, p. 206.

Face à de telles différences sexuées, il s'agit de savoir si cette nouvelle génération d'inquisiteur se montre plus souple à l'égard des femmes que des hommes. À cette époque, les femmes sont considérées par le clergé comme une source du « mal »¹⁵⁸, de l'erreur, de la tentation. Mais elles sont aussi généralement considérées comme irresponsables de leurs actes, presque toujours sous tutelle juridique¹⁵⁹.

Il est difficile de comparer les attitudes des inquisiteurs face aux individus de sexe différent tant les situations sont multiples et variées. Pour que cela soit significatif, il aurait fallu comparer deux situations identiques, ce qui est bien difficile à trouver. Néanmoins, certaines situations semblables, permettent ces comparaisons. Et c'est à partir de ces situations qu'il est possible d'expérimenter cette hypothèse. Notre attention se porte alors avant tout vers les « petites fautes », les sentences n'aboutissant qu'à des peines légères, dont le port de croix. Dans le cas de ces condamnations légères, le profil des individus est le même quel que soit le sexe du condamné. Ce sont des personnes ayant commis les mêmes fautes, en terme de gravité, qui sont condamnées aux mêmes peines, que ce soient des hommes ou des femmes. Ainsi, sont condamnées au port de croix des personnes étant en contact indirect¹⁶⁰ avec l'hérésie, avec un hérétique. Ce sont des fils, des femmes, des servants, qui sont au contact de l'hérésie, et ce sans que cela semble être de leur initiative¹⁶¹. Alors certes, les femmes sont plus concernées par ces situations, mais cela ne reflète pas réellement une mansuétude accrue de la part des inquisiteurs.

Néanmoins, l'indulgence des inquisiteurs, tout au moins leur volonté de réparer plutôt que de punir, peut s'observer à travers ces sentences. Cela passe par toute une série de grâce des croix, mais également par des aménagements de peines. C'est le cas par exemple pour Mathieu Aicart, teinturier, dont les croix ont été « commuées en aidant l'œuvre du pont neuf de Tounis »¹⁶².

¹⁵⁸ Selon Georges Duby ; « manichéen, le XI^{ème} siècle [l'était] tout entier, spontanément », et on peut supposer que la situation à la fin du XIII^{ème} siècle n'a pas forcément beaucoup changé. Georges Duby, *Adolescence de la chrétienté occidentale : 980-1140*, Genève, Suisse, Skira Bookking international, 1995, p. 67.

¹⁵⁹ Il existe des exceptions, apportées notamment par le statut du veuvage évoqué plus tôt.

¹⁶⁰ Voir involontaire.

¹⁶¹ Du moins c'est ce qui est avancé lors des confessions et qui correspond aux réalités admises par les inquisiteurs.

¹⁶² A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, op. cit, p. 341.

2. La *familia* comme contexte de l'hérésie

« Nous n'oublierons pas non plus qu'entre les tenants du Catharisme et les croyants des dogmes romains, la frontière est floue, aisément franchie, dans les deux sens, par les mêmes personnes, qui n'hésitent pas à pécher sur les deux rives. Beaucoup dépend à ce propos du réseau changeant des relations professionnelles ou amicales, qu'entretient chaque individu avec autrui. »¹⁶³

Avant de s'intéresser au contexte proche, familial et lignager, de l'hérésie, il convient de préciser une particularité de cette société médiévale occitane. En effet, on évoque souvent la communauté hérétique par opposition à la communauté orthodoxe catholique. Cependant, dans la réalité, cette distinction n'est pas aussi nette. Les deux communautés s'interpénètrent bien plus régulièrement que ne le laisse penser cette distinction, et ceci à toutes les échelles¹⁶⁴. Ainsi, au sein de villages occupés par des hérétiques, les deux communautés coexistent¹⁶⁵, sans doute en connaissance de cause. À une échelle encore plus étroite, cette cohabitation est observable au sein des différents lignages. Il est fréquent de voir des familles déchirées en deux, selon que l'on soit hérétique ou catholique, profondément ou de manière plus superficielle. Anne Brenon évoque ainsi l'utilisation d'un patronyme différent, selon que l'on se rattache à la branche cathare ou à la branche catholique de sa famille¹⁶⁶. De même, ces communautés n'ont rien de fixes, et sont bien plus mouvantes que ne le laissent penser les différentes sources que nous avons en notre possession aujourd'hui. En effet, il n'est pas rare que des hérétiques retournent au catholicisme par peur des peines encourues, avant de revenir à l'hérésie, pour quelque raison que ce soit¹⁶⁷. Ces oscillations entre les deux confessions sont fréquentes et semblent toutes naturelles aux populations de l'époque¹⁶⁸. On peut également noter des oscillations au sein de

¹⁶³ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou ...*, *op. cit.*, p. 535.

¹⁶⁴ Cette oscillation entre hérésie et catholicisme est évoquée à demi-mots par Elie Griffe (*Le Languedoc cathare et l'Inquisition*, Paris, France, Letouzey et Ané, 1980, p. 182). Cette idée est reprise dans la plupart des travaux travaillant sur la sociabilité de l'hérésie du Languedoc médiéval, que ce soit par Jean-Louis Biget (*Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, Paris, Picard, 2007, p. 34) ou Danielle Laurendeau (« Sociabilité villageoise et échanges : la réflexion religieuse dans la conversation », in Emmanuel Le Roy Ladurie, Anne Brenon et Christine Dieulafait, *Autour de Montaillou, un village occitan*, Castelnau-la-Chapelle, l'Hydre, 2001).

¹⁶⁵ Il n'existe pas de village uniquement hérétique, hormis Montségur dans lequel est intervenu l'Inquisition en 1244, et Montaillou, largement documenté par Ladurie (*Montaillou ...*, *op. cit.*). Donc à partir du moment où l'hérésie est présente, les deux confessions coexistent.

¹⁶⁶ Anne Brenon, *Le petit livre aventureux des prénoms occitans au temps du catharisme*, Portet-sur-Garonne, France, Loubatières, 1992, p. 19. Et A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, *op. cit.*, p. 78.

¹⁶⁷ Quelques exemples de réponses seront développés au sein de cette partie, que ce soit par tradition familiale, par une certaine pression sociale, ou par intérêt personnel.

¹⁶⁸ Et elles peuvent nous sembler aujourd'hui d'autant plus naturelles, que le schéma est similaire à celui du protestantisme à l'époque moderne.

l'hérésie elle-même, d'autant plus durant cette période de forte répression. Ainsi, la croyance envers les bons hommes suit en quelque sorte les contextes particuliers¹⁶⁹. Les arrestations des proches délient les langues face aux inquisiteurs. De même, on peut noter les différents cas d'éloignement de l'hérésie, notamment pour les femmes, pour diverses raisons, notamment économiques. Puis, elles reviennent à l'hérésie lorsque ces raisons disparaissent¹⁷⁰.

2.1. Une cartographie familiale...¹⁷¹

Avant de revenir sur les communautés hérétiques en elles-mêmes, il convient de présenter cette représentation cartographique sur laquelle nous nous basons. Partant des différents témoignages encodés dans la base de données présentée précédemment, et donc de la table des « mentions », de nombreux liens apparaissent, principalement familiaux. Dans ce cadre, et pour une première appréhension des réseaux hérétiques, des constructions à la fois lignagères et de proximité ont été réalisées, reprenant chaque mention de lien familial, mais également chaque lieu de résidence évoqué. Ainsi, ces très nombreuses fiches qui indexent chaque mention d'individu d'un hérétique condamné, nous permettent de relier des membres entre eux, des familles entre elles, ou encore des villages entre eux, créant à cette occasion de véritables communautés. Dans un souci d'organisation de ce travail, tous les liens hors du cadre familial étendu ont été écartés.

L'hérésie à la fin du XIII^{ème} siècle et au début du XIV^{ème} siècle est, nous l'avons déjà évoqué, en phase de déclin ; son implantation dans la société n'est plus aussi évidente que pour la première moitié du XIII^{ème} siècle. La clandestinité et la diminution d'effectifs ont enrayé la diffusion de cette confession. Néanmoins, le fait que des familles entières se soient engagées dans cette croyance dans les premiers temps de l'hérésie a toujours son importance et des conséquences pour notre époque. Bien que l'adhésion des familles ne soit plus aussi unanime¹⁷², l'importance du contexte le plus resserré, celui de la famille, au sens plus ou moins strict, est toujours aussi important, si ce n'est plus encore. En effet, l'hérésie est solidement attachée aux familles, avant tout par le biais de la tradition, ainsi que par la nécessité de prudence induite par la clandestinité. Nous faisons plus facilement confiance à des personnes que l'on côtoie depuis notre enfance, voire à des personnes avec lesquelles nous avons des

¹⁶⁹ Ce qui fragilise un peu plus la délimitation des catégories d'hérétiques évoquée dans la partie précédente.

¹⁷⁰ Anne Brenon évoque le cas des jeunes filles faites ministres qui s'éloignent de l'hérésie le temps de se marier, souvent par obligation économique, pour elles ou pour leur famille, tout en restant croyantes, avant de s'investir à nouveau vers la fin de leur vie, en période de veuvage par exemple. A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, *op. cit.*, p. 180.

¹⁷¹ Cette partie repose presque exclusivement sur une cartographie constituée à partir de notre base de données, et donc des différentes informations que nous offre la source concernant les liens familiaux et lignagers. Bien qu'évoqués, et donc insérés, au cours de ce développement, les différents éléments cartographiques sont réunis en annexe.

¹⁷² La preuve en est qu'il est rare que nous puissions reconstituer une famille entière à partir de notre source.

intérêts communs¹⁷³. Enfin, la situation géographique joue également un rôle dans les liens que les différents hérétiques entretiennent¹⁷⁴. Des communautés plus restreintes que la secte s'organisent, des réseaux de solidarité, de connaissance. On peut supposer qu'au sein d'un même bourg l'identité de chacun était connue¹⁷⁵.

Afin d'appréhender la source dans son ensemble, et de tenter de traiter, de manière relativement claire, de cette hérésie, de son contexte de développement, et de la place des femmes au sein de ce groupe, nous allons nous appuyer sur ces représentations cartographiques. Ces représentations sont construites à partir des données classées, relativement homogénéisées, qui concernent les deux années sélectionnées, et ne sont sans doute pas un panorama complet de ce que l'on pourrait trouver dans cette région au début du XIV^{ème} siècle. Néanmoins, ces représentations ont le mérite de présenter de manière schématique, et donc sans doute de manière plus intuitive et abordable, une partie de l'étendue de l'hérésie des bons hommes autour de Toulouse. De plus, bien que certaines communautés soient très limitées, d'autres, comme celle du Born ou de Verlhac¹⁷⁶ nous donnent un aperçu de l'emprise que l'hérésie et son implantation peuvent avoir.

Laissant de côté les différentes informations enregistrées, aussi bien les éléments de datations évoqués dans les sentences, les peines ou les fautes reprochées, il s'agit ici essentiellement de s'intéresser à l'entourage des différents hérétiques, et aux liens qu'ils entretiennent entre eux¹⁷⁷.

Partant des informations identitaires évoquées par l'inquisiteur au début de la sentence personnelle¹⁷⁸, il a fallu ensuite y associer les différents liens évoqués au cours de la sentence¹⁷⁹. Ce recouplement des informations nous offre un certain aperçu de petites communautés qui se forment.

¹⁷³ Il est ici question d'héritage et de possessions familiales. La première peur lors d'une condamnation pour hérésie, c'est le risque d'entrainer une confiscation des biens, ce qui peut constituer un lien de solidarité entre les différents membres de la secte.

¹⁷⁴ Du moins c'est sur cette hypothèse que nous nous sommes basés. N'a-t-on pas plus de contact avec une personne de son propre village ou d'un village alentour, plutôt qu'avec une autre personne plus éloignée ? D'autant plus à une époque où les distances et le temps pour les parcourir sont plus importants qu'aujourd'hui.

¹⁷⁵ Tout au moins pour les hérétiques entre eux. En effet, il ne fait aucun doute qu'ils savaient qui contacter pour rencontrer un ministre. De plus, la communauté des bons hommes à cette époque étant assez restreinte, il semble qu'au sein de notre corpus chacun connaissait, voire avait rencontré au moins un ministre.

¹⁷⁶ Ces deux communautés comprennent respectivement 104 et 42 individus.

¹⁷⁷ Il serait particulièrement intéressant d'intégrer ces différents éléments à notre construction cartographique, mais cela nécessiterait un travail bien plus important, et devrait s'intégrer dans un projet au cadre plus étendu que celui dans lequel s'insère ce présent travail.

¹⁷⁸ Correspondant à la table « individu » de notre base de données.

¹⁷⁹ N'ont ici été pris en compte que les liens familiaux (lien de mariage, lien d'hérité, ou de famille divers) évoqués au cours de la sentence, et encodées dans la table « mentions » de notre base de données. A cause de l'ampleur du travail que cela représenterait mais également face à des difficultés technique, toutes les mentions sortant de ce cadre familial ont été écartées, que ce soit des mentions de voisins, ou de relations avec d'autres hérétiques.

Outre des regroupements familiaux, nous avons inclus dans cette construction cartographique les liens de lieux, liant parfois plusieurs groupes familiaux ensemble. En effet, partant du principe qu'au sein d'un même village, les identités, du moins pour ce qui est des hérétiques entre eux, étaient connues, et que les hérétiques entretenaient alors leurs premiers liens de solidarités, dans un contexte où les soutiens à l'hérésie sont pauvres, il est possible de constituer des communautés hérétiques plus vastes¹⁸⁰.

Le corpus retenu pour ces constructions cartographiques permet donc de dissocier une dizaine de communautés, plutôt hétérodoxes. On observe, dans un ordre décroissant, les communautés centrées autour du Born, de Verlhac, de Beauvais-sur-Tescou, de Prunet, de Lughan, de Bouillac, des Hugous, de Montégut, de Salieth et de Merles¹⁸¹. Hors de ces communautés, il reste 66 individus (44 hommes et 22 femmes) qui n'ont que trop peu de liens pour constituer des communautés à part entière¹⁸². Parmi ces individus, nous pouvons observer certains cas qui pourraient se rattacher à l'une ou l'autre des communautés de par leur origine géographique. Néanmoins, au sein des confessions, aucun lien direct n'est évoqué, ce qui nous a amené à exclure ces cas des différentes communautés¹⁸³. Au sein de ce corpus donc, ce sont 167 hommes et 101 femmes qui se côtoient plus ou moins. Notons que quelle que soit la communauté prise en compte, le ratio est à peu de choses près toujours le même, à savoir deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

Les différentes communautés sont assez hétérodoxes, mais restent néanmoins centrées autour des familles les plus importantes. Ainsi, la communauté de Varennes présente une vaste famille, tout comme celle du Born, bien que cette dernière semble plus étendue, avec des relations plutôt uniques, tel une suite de contacts.

¹⁸⁰ Il faudrait évidemment tenir compte des distances et du temps qui séparent ces communautés. De même ces liens de communautés sont à nuancer puisqu'ils ne concernent pas tous les hérétiques d'une communauté mais plutôt quelques hérétiques (sans doute des hommes, occupants l'espace extérieur) qui font le lien entre tous les autres, voire entre les communautés. De fait, les communautés construites ici ne signifient pas que chacun de leurs membres avait des contacts (fréquents ou non) avec tous les autres membres de la même communauté. Néanmoins, le cadre de ces communautés dresse un ensemble au sein duquel les relations avaient plus de chances d'exister. C'est également celui des chaînes de relations verticales au sein de l'hérésie. Ainsi, plutôt qu'un groupe d'individus ayant diverses relations entre eux, il faut plutôt y voir une chaîne relationnelle, chacun ayant un lien avec son voisin, qui a un lien avec un autre voisin, etc.

¹⁸¹ Les lieux de dénomination des communautés ont été retenus le plus souvent aléatoirement.

¹⁸² Le seuil étant fixé à cinq individus.

¹⁸³ De même, le cas de Toulouse nous est apparu comme un cas particulier, puisque cette ville ne se classe pas au sein de la même catégorie que les autres villes évoquées. Toulouse est bien plus urbaine et développée que les différents autres lieux mentionnés.

Légende

Nom masculin

Nom féminin

(Lieu)

Lien d'héritérité direct

Lien de mariage

Autre lien

Lien entre les personnes

Appartenance généalogique dans le tableau général

Appartenance généalogique dans les tableaux particuliers

Généalogie de Beauvais-sur-Tescou

Généalogie de Merles

Généalogie de Beauvais-sur-Tescou

Généalogie de Merles

Généalogie de Prunet

Généalogie des Hugous

Généalogie de Prunet

Généalogie des Hugous

Généalogie du Born

Généalogie de Montégut

Généalogie du Born

Généalogie de Montégut

Généalogie de Lugan

Généalogie de Salieth

Généalogie de Lugan

Généalogie de Salieth

Généalogie de Varennes

Généalogie de Bouillac

Généalogie de Varennes

Généalogie de Bouillac

Figure 6 - Légende de l'ensemble des constructions cartographiques

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, qui apparaissent pour les sentences de 1310 et de 1316



Figure 7 - Cartographie générale des hérétiques condamnés, évoqués lors des sentences des années 1310 et 1316, regroupés par communautés

¹⁸⁴ Chacun des encarts de cette représentation symbolise un individu au sein de notre corpus. C'est-à-dire qu'ils représentent des individus qui ont fait l'objet d'une enquête pour fait d'hérésie, ou qui sont mentionnés dans au moins une sentence de 1310 ou de 1316, qu'ils en soient le sujet ou qu'ils soient just mentionnés.

2.2. ... Pour un contexte familial proche

« L'Église hérétique, c'était aussi, pour le chrétien occitan de base, l'Église maternelle, l'Église fraternelle, celle où le Salut se faisait en union avec ceux que l'on aimait ».¹⁸⁵

Ces différentes communautés, avant même d'être analysées, nous rappellent deux éléments importants qu'il convient de définir ici. Tout d'abord, si ces relations familiales sont perceptibles, c'est parce qu'on se définit, au Moyen Âge, avant tout en tant que membre d'une famille. On est fils de telle famille, ou femme mariée à telle autre famille. Ces connexions sont importantes et permettent bien souvent d'authentifier une personne. Puis, dans le cas de l'hérésie, notons que ce sont ces éléments qui sont le plus souvent évoqués ou relevés. Ainsi, en observant le panorama de notre corpus, on remarque en un simple coup d'œil que la grande majorité des liens sont soit des liens d'hérédité, soit des liens de conjugalité. Ils permettent par exemple d'identifier Philippe ou Guillemette, prénoms qui font l'objet de nombreuses homonymies. Mais ce qui peut apparaître aussi, c'est que chacun évolue dans l'hérésie, au sein de son contexte familial. Il est tout à fait possible que dans cet environnement, chacun n'ait connaissance que de l'identité de quelques hérétiques, des personnes qui leurs sont proches. Ainsi, on peut retenir que 120 des 162 personnes mentionnées dans notre corpus ne le sont que par une ou deux

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Prunet

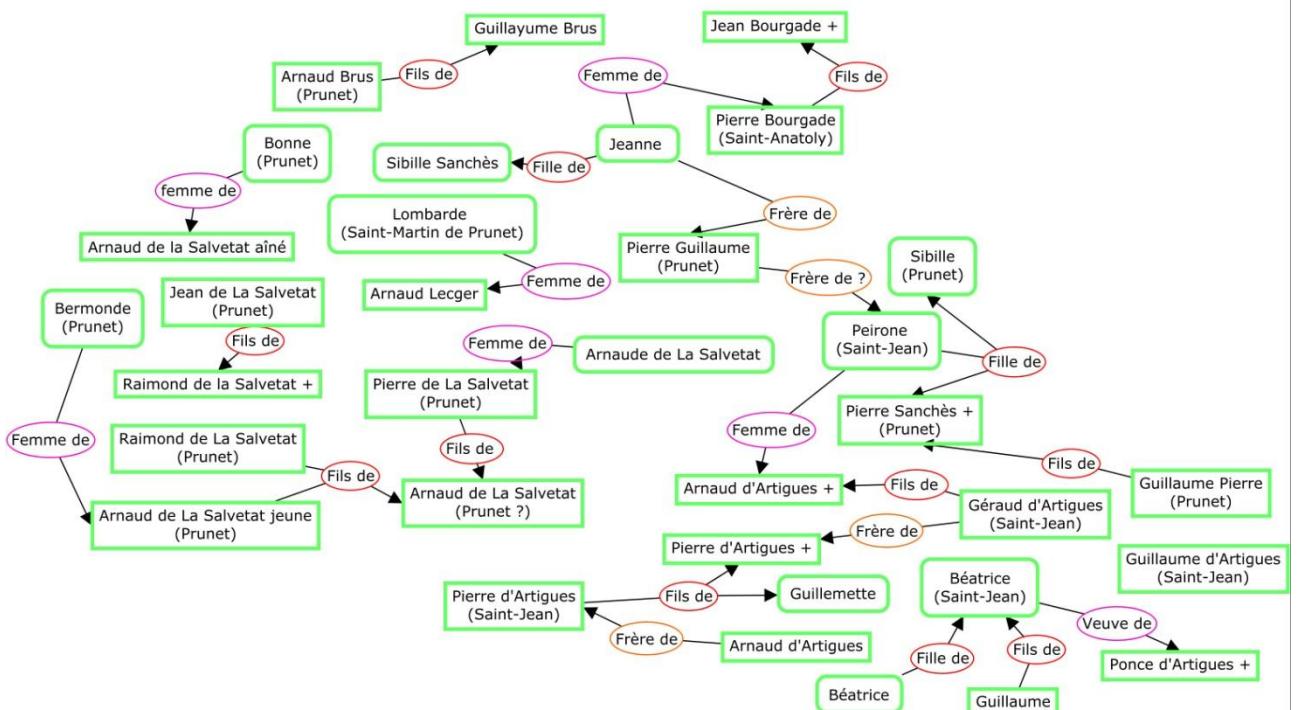


Figure 8 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Prunet, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

¹⁸⁵ A. Brenon, *Les archipels ...*, op. cit, p. 226.

autres personnes. Cela réduit considérablement notre paysage et l'impression de vaste communauté qui ressort de nos représentations. Néanmoins, cela confirme l'idée que les contacts hérétiques sont peu nombreux, et que leurs vies sont caractérisées par la prudence.

Par conséquent, en prenant l'exemple de Prunet pour illustrer notre propos, nous pouvons observer une succession de liens familiaux qui aboutit plus à une représentation linéaire plutôt qu'à une représentation familiale vaste. Ce type de représentation semble être symbolique d'une tendance, à savoir que lors d'une confession, un hérétique va mentionner ses parents proches. Il va même mentionner très peu de personnes. Tout au moins, les liens au sein de ces communautés semblent assez limités. Ce cas, au même titre que les autres, nous donne à observer le simple fait que bien souvent, c'est par famille, ou groupe de familles, que l'on est hérétique. C'est le cas pour des familles assez importantes quantitativement, comme les Salvetat de Prunet¹⁸⁶, mais aussi pour des familles plus restreintes, comme les Sicre de Salieth dont la communauté n'est en fait qu'un unique groupe familial.

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Salieth

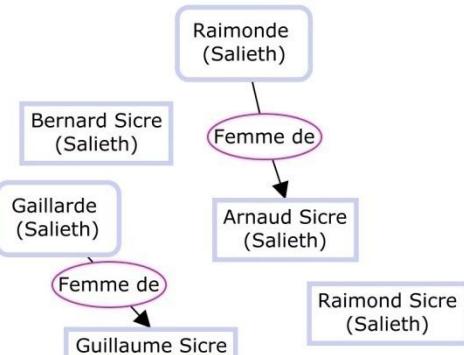


Figure 9 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Salieth, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour des Hugous

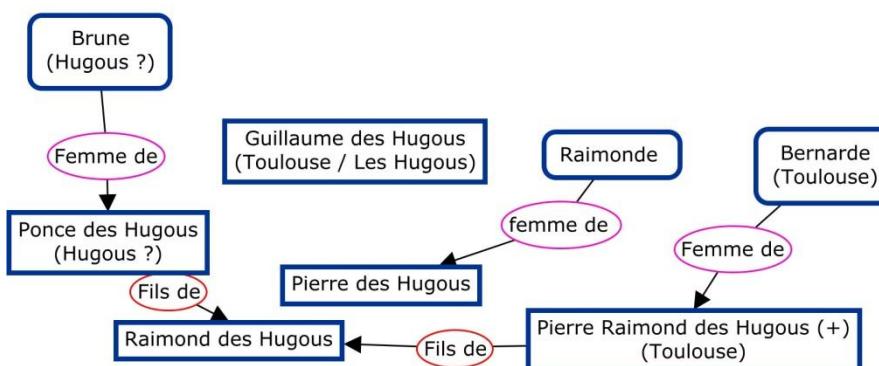


Figure 10 - Représentation cartographique de la communauté hérétique des Hugous, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Mais cette proximité familiale se révèle également parfois comme un poids pour les différents individus. Ainsi, Raimond Ivernat, ayant déjà été condamné et ayant abjuré, ne peut refuser les différents services demandés par ses proches, que ce soit

¹⁸⁶ On note deux générations de cette famille engagée dans l'hérésie, avec Aranud de La Salvetat aîné et sa femme Bonne, ainsi que leurs enfants Arnaud de La Salvetat jeune et sa femme Bermonde, Raimond de La Salvetat, ainsi que Pierre de La Salvetat et sa femme Arnaude. De même, on retrouve Jean de La Salvetat, fils de Raimond de La Salvetat (sans doute décédé au sein de l'hérésie).

recevoir les amis hérétiques de son beau-frère, ou encore de garder le silence sur ce qu'il vit chez Guillemette, femme de Guillaume Arnaud¹⁸⁷. On peut alors y voir une action néfaste de cette proximité familiale. De même, comment ne pas participer à l'hérésie quand son entourage proche, ses parents, ses frères, ses oncles, y participent régulièrement et la vantent.

Enfin, ces communautés familiales se renforcent par une pratique évoquée par Anne Brenon, entre autres, à savoir le fait de se marier au sein d'une même confession. Cela s'explique par le fait que, se marier entre hérétiques assure un certain soutien, notamment en temps de clandestinité, et évite de prendre des risques. Ainsi, comme ce pu être le cas au temps du premier protestantisme, les hérétiques se mariaient entre eux, ce qui leur assurait une sécurité supplémentaire, voire un soutien dans la clandestinité et le secret.

Bien que l'on n'observe aucun cas de cette situation au sein de notre corpus, on peut noter que les couples intègrent l'hérésie et y croient ensemble. Très rares sont les couples qui ne participent pas ensemble à l'hérésie. Cela vient donc confirmer l'idée d'un soutien de poids au sein de la cellule conjugale, construite, au moins au sein de l'hérésie, avec soin et précaution. De plus pour les couples en désaccord, on peut supposer que l'adhésion à l'hérésie se fait au décès de l'un ou l'autre des membres du couple. De cette manière, en prenant les exemples de Lughan, ou encore des Hugous, on notera que les femmes sont toujours mentionnées et présentes au sein des sentences aux côtés de leurs maris.

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Lughan

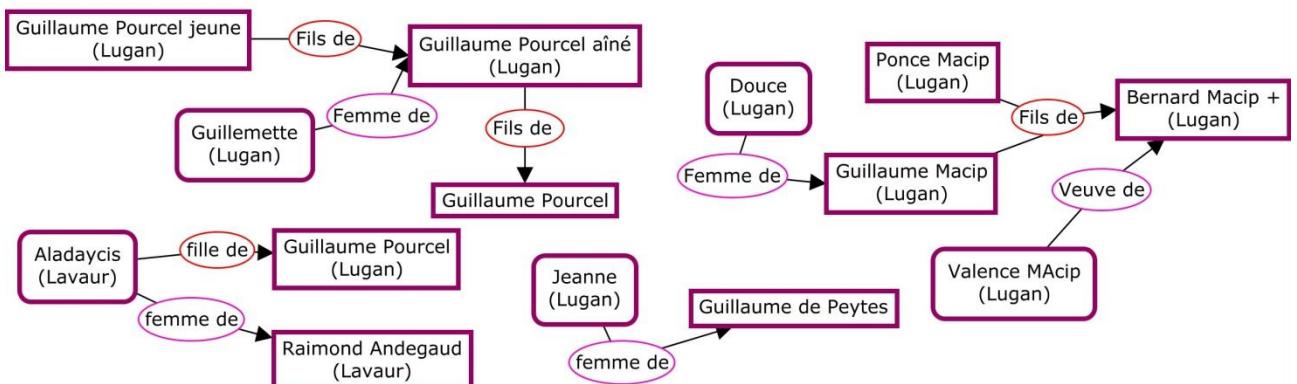


Figure 11 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Lughan, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

¹⁸⁷ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, op. cit, p. 925-929.

2.3. Des liens plus ou moins solides

Malgré tout, ces liens familiaux ont leurs limites. On est en contact avec cette famille, on se soutient au sein de l'hérésie, mais dès lors que l'on décide de quitter ce cadre hérétique, les soutiens se font pauvres. Comme l'évoque Anne Brenon, en règle générale, « on protège longtemps les proscrits de la famille », tandis que l'hérétique compromettant, lui, était rejeté¹⁸⁸. Notre corpus ne nous donne pas à observer de situations d'abandon d'une personne vivante. Et pour cause les solidarités à l'époque, qu'elles soient hérétiques ou catholiques, sont importantes, et sortir du cadre, c'est être mis au ban de la société, qu'elle soit catholique ou hérétique. On observe donc bien plus facilement des exemples de protection familiale, ou du moins ce qui pourrait y être assimilé. Prenons l'exemple de Guillemette, femme de Guillaume Pourcel aîné, condamnée au mur¹⁸⁹. Après un résumé de ses fautes, parmi lesquelles l'accueil d'hérétiques pendant des périodes assez longues, on apprend qu'elle vient se confesser alors que son mari et son fils sont déjà arrêtés et se sont confessés. Bien qu'il soit difficile de connaître les raisons d'une confession à cette période, on peut tout au moins retenir l'influence du sort de ses proches sur sa confession. Sans savoir si elle cherche à protéger ces proches arrêtés, confessés, et condamnés, il semble clair que cette situation enlève une certaine pression à cette Guillemette qui par deux fois enrichit sa confession. On observe la même situation avec les cas de Jean et Bernard de Maureville¹⁹⁰ qui « [ne sont pas venus] se confesser jusqu'à ce que Raimond, [leur] frère, et certains autres complices et participants à l'action dudit hérétique aient été arrêtés ».

Outre la famille, cette tentative de protection s'étend également à tout hérétique important, et particulièrement aux ministres de la secte, ce qui semble plus que nécessaire compte tenu du contexte de clandestinité des membres. L'exemple le plus clair tient en la sentence de Guillaume Pourcel aîné. La sentence le concernant, relativement longue, nous révèle un personnage assez central. Tout au moins a-t-il connaissance des mouvements et des actions des principaux hérétiques. Chargés plusieurs fois de faire le lien entre croyants et ministres, il est régulièrement en contact avec des ministres hérétiques, tels qu'Amiel, Pierre Sans ou encore Pierre Autier¹⁹¹.

Cette protection passe aussi par un soutien financier. Bien qu'il semble que les premiers hérétiques étaient issus de la noblesse, et pouvaient posséder un certain apport financier, le contexte de clandestinité empêche aux hérétiques de renouveler ce fonds. D'autre part, il faut soutenir l'Église hérétique, par un effort avant tout financier. Ce dernier se manifeste principalement par des legs après

¹⁸⁸ A. Brenon, *Les archipels ...*, *op. cit*, p. 221.

¹⁸⁹ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit*, p. 431-433.

¹⁹⁰ *Ibid*, p. 917-919 et p. 919-921.

¹⁹¹ « Une fois il conduisit Pierre et Jacques Autier chez Valence, de Lugan, qui voulait les voir. Puis, quand les hérétiques furent demandés ailleurs, il les chercha et les accompagna depuis cet endroit et les guida jusqu'au lieu où ceux qui les réclamaient les trouvèrent et les prirent en charge. » ; « De même, il alla voir et rendit visite à Pierre Autier et à Pierre Sans chez Guillaume Monge. » ; « De même, une autre fois au cours de sa fuite, Pierre Sans, fait hérétique, vint lui dire que Ponce Amiel avait été brûlé, que lui-même s'enfuyait (...) ». *Ibid*, p. 427-429.

décès¹⁹². Bien qu'on ne possède pas de détail de ce qui est légué aux hérétiques, cette solidarité, tout comme les dons réalisés au cours de la vie des individus¹⁹³, est une nécessité pour ces hérétiques. Souvent synonymes de remerciements, voire de salaires pour une hérétisation sur le lit de mort, ces legs aux hérétiques, plus que d'être une faute condamnable est surtout synonyme que la personne décédée l'est au sein de l'hérésie, sans retour possible donc, vers l'Église catholique, ni sans remords ou volonté de confession.

Alors que les corps des personnes décédant dans l'hérésie sont cachés tant qu'ils ne sont pas inquiétés, comme c'est le cas de celui de Raimond Rocat¹⁹⁴, ils sont abandonnés dès lors que l'Inquisition en a connaissance. Ainsi, en 1310, après le décès de quelques hérétiques, alors que l'Inquisition lance un appel aux différents héritiers ou défenseurs des susdites personnes décédées, personne ne se présente, abandonnant ces mêmes personnes à une condamnation posthume¹⁹⁵. C'est également le cas pour Béatrice veuve de Ponce d'Artigues, décédée au mur, et laissée seule et non défendue face à l'appel de l'Inquisition¹⁹⁶.

Enfin, ces relations entre les hérétiques sont une nouvelle fois à nuancer face aux aléas de leurs croyances. Outre le contexte de clandestinité, les multiples oscillations entre la religion catholique et celle des bons hommes ne favorisent en rien la constitution de communautés, ou la pérennisation des soutiens. Comment serait-il possible d'évoquer des communautés aux contours nets quand des personnes comme Guillaume Faure ou Peirone, femme de Pierre Guiraud, ne semblent croire que de manière superficielle à l'hérésie. Ainsi le premier « [conserve] cette croyance trois semaines, puis [commence] à réfléchir sur ses erreurs et [abandonne] cette croyance »¹⁹⁷. La seconde, elle, « conserva cette croyance à l'époque où l'hérétique séjournait chez elle et elle l'abandonna quand elle vit que d'autres personnes de sa famille étaient arrêtées à cause de l'action dudit hérétique »¹⁹⁸.

Avant de conclure sur cette sociabilité familiale, revenons sur cette construction cartographique. En complément de celle-ci, il serait maintenant intéressant de rapprocher ces différentes communautés entre elles, notamment en prenant en compte les différentes mentions laissées de côté dans un premier temps. Néanmoins, cette sélection des mentions a été faite notamment en prenant en compte le fait que

¹⁹² On peut noter ceux de Raimond Gasc, Peirone Sicard, ou encore Montolive, veuve de Martin Francès. *Ibid*, p. 493-495, 495 et 943.

¹⁹³ Notons entre autre celui de Peirone, femme de Raimond Pagès : « (...) elle remit douze deniers réaux à Pierre Fils pour les apporter audit hérétique Amiel (...) ». *Ibid*, p. 907.

¹⁹⁴ *Ibid*.

¹⁹⁵ *Ibid*, p. 495.

¹⁹⁶ *Ibid* p. 939-941.

¹⁹⁷ *Ibid*, p. 403.

¹⁹⁸ *Ibid*, p. 907.

ces liens familiaux sont très majoritaires par rapport aux autres. À mon sens, étudier les mentions non familiales était, pour notre corpus tout au moins, une masse de travail, pour des résultats qui semblent bien maigres.

Enfin, à partir de ces représentations pourraient être entreprises des études sur des groupes particulier, que ce soit un groupe d'hérétique, une communauté en particulier, ou une famille encore plus restreinte, à l'image de ce qu'a pu réaliser Gwendoline Hancke pour ses femmes nobles hérétiques¹⁹⁹. Il pourrait s'agir également de prendre en compte uniquement les femmes et les relations qu'elles entretiennent entre elles, ce qui pourrait notamment nous permettre d'observer la structure hérétique, en se demandant si elle reste la même que celle présentée plus haut par exemple. Cette place des femmes, qui restent silencieuses dans nos sources, est à prendre en compte à la fois par les éléments évoqués lors des confessions, mais également par les silences dans ces mêmes confessions. Elle doit être, dans un premier temps, comparée avec celle des hommes, afin d'en déceler les particularités²⁰⁰.

3. Des pratiques spécifiquement féminines ?

3.1. Des espaces et des rôles spécifiques ?

En termes d'organisation, les rôles et les espaces sont plutôt compartimentés. Concernant les espaces, à l'image des anciennes *domus* cathares qui présentaient une partie hérétique, cachée, et une partie de façade, les hérétiques qui sont accueillis, le sont généralement à l'écart des résidents. C'est le plus souvent dans le grenier que les hérétiques sont reçus, logés, et cachés. C'est ainsi le cas chez Guillemette et Guillaume Pourcel aîné²⁰¹, chez Brune et Pierre Raimond²⁰², ou encore chez Béatrice et Bernard Bousquet²⁰³. Ces espaces dans lesquels sont accueillis les différents ministres importants deviennent ensuite des lieux de rencontres, des endroits dans lesquels les ministres organisent des prêches. Dans d'autres cas, plus exceptionnels, l'hébergement de ces hérétiques peut avoir lieu dans une taverne²⁰⁴ ou encore dans un sous-sol²⁰⁵. Ainsi, tout espace dissimulé, ou peu accessible pouvait servir à accueillir ces hérétiques. Cet accueil se faisait presque exclusivement dans un espace dissocié de l'habitation principale. Mais cela n'enlevait en rien les contacts avec leurs bienfaiteurs qui, outre le fait de les accueillir, leurs procuraient également tout le nécessaire, et restaient en quelque sorte à leur service

¹⁹⁹ G. Hancke-Jolliot, *L'hérésie en héritage ...*, *op. cit.*

²⁰⁰ La nécessité de cette comparaison entre les situations des différents sexes est exprimée par Georges Duby dans l'introduction d'un article sur l'histoire des femmes : « Première constatation : il m'est apparu plus clairement qu'il serait inefficace de séparer l'histoire de la femme de l'histoire de l'homme. Il faut étudier ensemble l'évolution de la condition de chacun des deux sexes », voir *Male Moyen Âge : de l'amour et autres essais*, Paris, Flammarion, 2010. Cette même nécessité, il l'évoqua à chaque interrogation sur l'histoire des femmes.

²⁰¹ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 431.

²⁰² *Ibid.*, p. 441.

²⁰³ *Ibid.*, p. 899.

²⁰⁴ Comme c'est le cas chez Jacques Guiraud. *Ibid.*, p. 901-903.

²⁰⁵ Sous-sol qui faisait office d'étable chez Esclarmonde, femme de Raimond Guiraud. *Ibid.*, p. 903-905.

le temps de leur présence. De même, lorsqu'un hérétique était hébergé dans une maison, on note souvent la mention de personnes qui vinrent lui rendre visite, écouter sa prédication ou l'adorer, ce qui suppose des relais qui connaissaient pour ainsi dire en permanence la localisation de ces ministres hérétiques.

Concernant la répartition des rôles, on peut y voir des similitudes avec l'organisation de la société de manière générale. Ainsi, plutôt classiquement, la gestion de l'espace domestique revient aux femmes : servir les repas²⁰⁶, s'occuper des hérétiques et de leurs affaires par exemple²⁰⁷. Aux hommes reviennent plus généralement des rôles extérieurs, comme l'accompagnement d'hérétiques, assez fréquent. C'est alors les jeunes fils qui sont envoyés pour accompagner les hérétiques ou pour leur apporter des affaires²⁰⁸. À eux semblent revenir également des services plus intimes. Ainsi Pierre Déjean, devant l'hérétique Pierre Sans, « lui rasa la barbe et lui fit une incision aux jambes »²⁰⁹.

Néanmoins, concernant cette répartition des rôles, il semble difficile de généraliser. Comme les exemples précédents l'indiquent, des femmes peuvent très bien prendre place dans le domaine extérieur, se rendant chez leurs voisins pour rencontrer des hérétiques, pour leur apporter des affaires dont ils auraient besoin. De même, très fréquemment au sein d'un foyer, la répartition des tâches n'est pas stricte, et les hommes, tout comme leurs homologues féminins, servent les différents hérétiques. Ainsi, en observant les confessions de Raimond Durand et de sa femme Arnaude²¹⁰, on peut aisément observer que les deux servent les hérétiques qu'ils reçoivent. Arnaude joue alors un rôle peut-être un peu plus important que son mari lorsqu'elle « s'occupa de lui (Pierre Sans) souvent et en de nombreuses circonstances ». À l'inverse, Raimond semble seul à accompagner les hérétiques hors de leur domicile. Tous deux reçoivent des dons pour les hérétiques et semblent organiser le nécessaire pour le culte condamné. Enfin, notons que l'accord des deux membres du couple pour un rituel au sein de leur foyer, semble aussi important.

²⁰⁶ Ainsi, « Peirone, femme du susdit Pierre de Clairac », « maintes fois, elle les a servis et s'est occupée d'eux ». *Ibid*, p. 387-389.

²⁰⁷ Ainsi Châtelaine, « fille de Guillaume de Clairac », bien que ce soit une tâche plus généralement masculine, apporte des dons à l'hérétique Pierre Autier : des pains, des choux, une chandelle de cire. *Ibid*, p. 397-399.

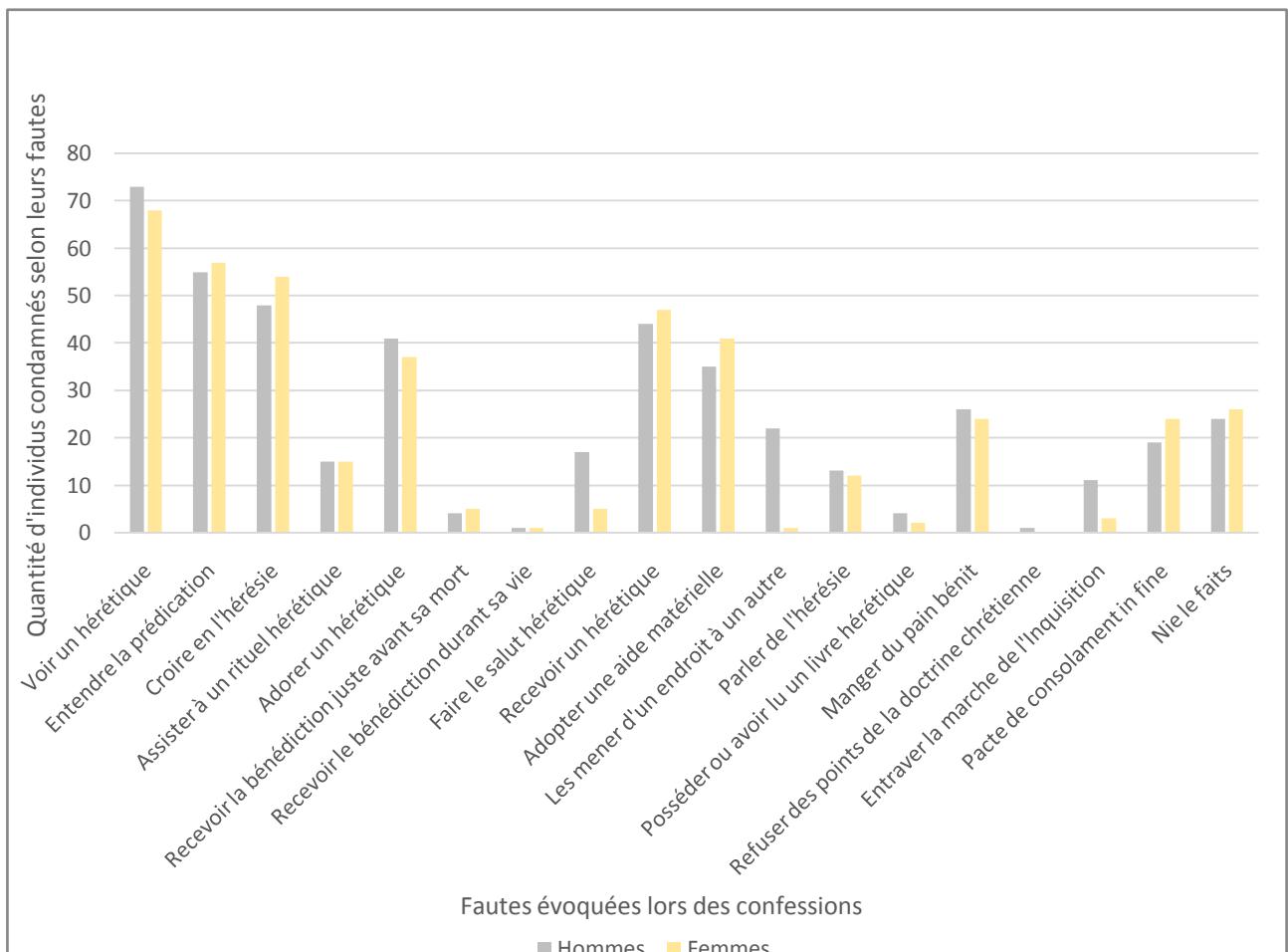
²⁰⁸ Guillaume Pourcel aîné accompagne ainsi les hérétiques dans les différents lieux dans lesquels ils sont demandés, et envoie parfois son fils à sa place.

²⁰⁹ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit*, p. 913-915.

²¹⁰ *Ibid*, p. 373-377.

3.2. Les pratiques selon le sexe

En reprenant le tableau des fautes reprochées aux hérétiques, et en observant la répartition selon le sexe, il est difficile au premier coup d'œil de remarquer des particularités nettes. Néanmoins, des tendances peuvent se démarquer. De même, les différentes fautes n'ont pas la même signification selon le sexe de la personne.

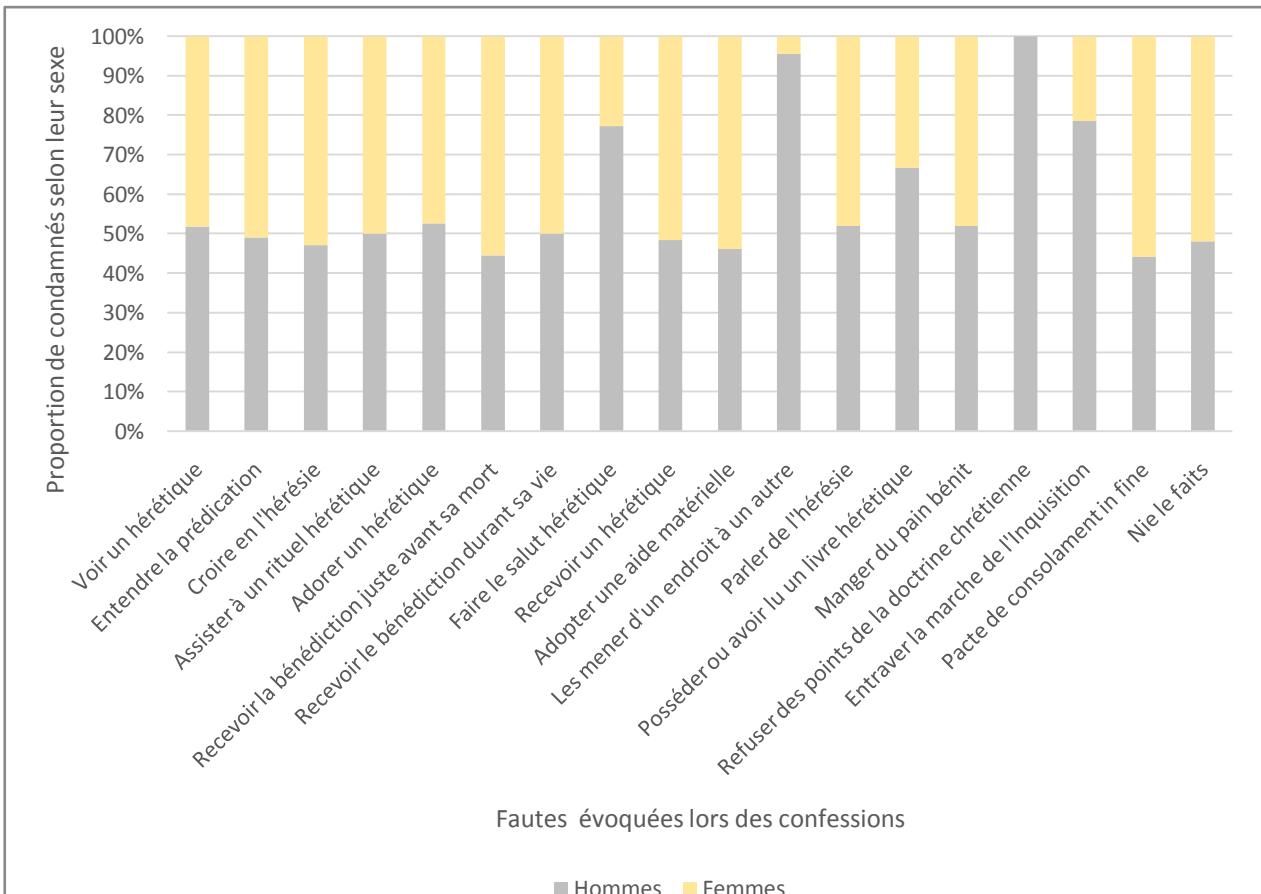


Graphique 4- Graphique représentant la quantité d'individus auxquels sont reprochés les différentes fautes par l'Inquisition

De manière générale, la proportion d'hommes et de femmes pour une faute est semblable à la proportion de notre corpus, à savoir qu'elle est partagée. Pour la majorité des fautes reprochées, la répartition se fait entre 45% et 55%. Néanmoins, quelques données semblent avoir une signification. Tout d'abord, comme évoqué précédemment, le fait de « mener (les hérétiques) d'un endroit à un autre » est une tâche presque exclusivement masculine. Il y a seulement une femme dans les vingt-trois personnes à qui est reprochée cette faute, laissant ainsi ce domaine extérieur à la propriété majoritaire des hommes. Dans le même ordre d'idées, on notera une plus forte proportion d'hommes qui « entravent la marche de l'Inquisition », le plus souvent en faisant s'échapper les hérétiques, ou en menant l'Inquisition sur une fausse piste. Ainsi Ponce, des Hugous, « lorsque vinrent des agents pour arrêter l'hérétique Pierre Sans (...) pressentant la présence de ces agents à sa porte, se leva, fit sortir et

déguerpir l'hérétique par une autre issue (...) »²¹¹. Plus que le monopole de l'espace extérieur, ici, ces actes laissent supposer des risques accrus encourus et pris par les hommes. Quant aux quelques femmes auxquelles peuvent être reprochées cette entrave à la justice, cela consiste essentiellement en secrets gardées entre elles.

On retrouve une aussi forte proportion dans le fait de « faire le salut hérétique » avec dix-sept hommes pour cinq femmes. Ici deux points sont à préciser. Tout d'abord dans ces sentences, qui sont des résumés des fautes, il est parfois difficile de différencier le salut hérétique²¹², du fait d'adorer un hérétique²¹³. En effet, les rituels ne sont pas toujours décrits, et les deux étant assez semblables, il peut



Graphique 5 - Graphique représentant la proportion d'individus auxquels sont reprochés les différentes fautes par les inquisiteurs

être confus de les différencier. Puis, le salut hérétique semble être plus important que la simple adoration

²¹¹ *Ibid*, p. 523.

²¹² Le salut hérétique est présenté dans la sentence de Pierre Raimond des Hugous : « Il les salua selon le rite hérétique, à savoir en leur donnant l'accolade, en posant ses mains sur chacun de leurs bras, en tournant la tête d'un côté et de l'autre trois fois et en disant à chaque fois "Bénissez" ». *Ibid*, p. 451.

²¹³ Là encore l'adoration est présentée dans la sentence de Pierre Raimond des Hugous : « Il écouta leurs propos et leur prédication et, selon l'enseignement reçu, il les a adorés en disant : "Bons chrétiens, la bénédiction de Dieu et la vôtre", s'agenouillant trois fois, posant les mains sur un banc, s'inclinant devant eux et disant chaque fois "Bénissez" ». *Ibid*, p. 449.

d'un hérétique dont on observe beaucoup moins de cas. Cela semble être un rituel réservé aux membres les plus proches des ministres hérétiques, à quelques privilégiés. De ce fait, les femmes sont peu nombreuses à le pratiquer. Cela tient peut-être au statut de ces femmes, qui, bien que cette religion soit évoquée parfois comme favorable aux conditions des femmes, ne reste que peu différent par rapport à la société occidentale médiévale. Aussi ces conditions favorables pour les femmes ne restent que théoriques, et ne sont que très peu observées dans la pratique²¹⁴.

Le fait de « posséder ou avoir lu un livre hérétique » reste assez rare. Face à si peu de cas, il est difficile d'évoquer une tendance, bien que cela semble être le fait d'hommes plutôt que de femmes. Pour ce qui est de la lecture, cela semble néanmoins plus naturel dans une société où peu de femmes ont accès à la lecture et à l'éducation, contrairement aux hommes.

Notons également qu'une proportion équivalente d'hommes et de femmes semblent assister aux différents rituels hérétiques. Dans ce cas, par rituels nous entendons principalement des hérétifications, que ce soit durant la vie, comme celle de Pierre Sans qui devint ministre, ou sur le lit de mort, comme c'est souvent le cas pour ces hérétiques croyants.

Enfin, il y a le cas particulier de ces bénédicitions reçues juste avant la mort, ainsi que des pactes pour recevoir ces bénédicitions. Les proportions sont ici semblables pour les hommes et les femmes. Malgré cela, il est tout de même possible de les distinguer. En effet, ces actes, bien qu'ils soient pratiqués aussi bien par les hommes que par les femmes, ne possèdent pour autant pas la même signification. Pour les hommes, ces bénédicitions en fin de vie, et qui plus est les promesses de bénédiction, ne sont qu'une pratique parmi d'autres, menant au salut. En revanche pour les femmes, cette bénédiction en fin de vie semble être une finalité en soi. C'est ce qui se rapproche le plus, pour elles, du salut. Avec la clandestinité, bien qu'en théorie la porte soit un peu plus ouverte aux femmes, afin de renouveler un clergé hérétique décimé par l'Inquisition, dans les faits, très peu de femmes participent à la vie religieuse de l'hérésie. Elles restent bien plus souvent en marge de cette hérésie. Dans ces conditions, le *consolament* en fin de vie est pour elles un aboutissement, et le degré le plus élevé qu'elles peuvent alors espérer pour se rapprocher du salut.

3.3. Le rôle et les connaissances féminines

Sans revenir sur la répartition des tâches évoquée précédemment, il s'agit ici de définir, tout au moins d'observer ces rôles féminins au sein des différentes sociabilités hérétiques. En cherchant à définir leurs statuts, leurs rôles, on peut tenter d'observer la place qu'elles occupent dans ces sociabilités, parmi les communautés hérétiques, que ce soit de manière générale, mais aussi de manière plus particulière au sein des familles.

²¹⁴ Richard Abels et Ellen Harrison évoquent ainsi le fait que ces théories de « pouvoir » féminin accru au sein de l'hérésie sont exclusivement théoriques, et que jamais, ou très rarement, elles n'ont pratiquées ces fonctions. Ils développent également l'idée que c'est la clandestinité et la pression de l'Inquisition qui restreint le rôle des parfaites cathares.

La place qu'ont ces femmes tient tout d'abord du rôle d'éducation et d'autorité qu'elles arborent sur leurs enfants²¹⁵. Tout comme ce pu être le cas aux premiers temps de l'hérésie avec les matriarches qui entraînaient des familles au sein de l'hérésie, ici ces mères de familles semblent transmettre à leurs enfants leur propre confession hérétique. L'hérésie se transmet alors plus par héritage que par choix. On a alors les exemples de Rixende de Moure²¹⁶ et d'Aladaycis, veuve d'Hugues de Fays²¹⁷ que leurs mères poussent vers l'hérésie, la leur vantant, leur enjoignant de rencontrer des hérétiques, voire de donner la bénédiction à leurs propres enfants²¹⁸. Ainsi, Anne Brenon évoque cette relation particulière entre mères et filles, nœuds de cet héritage cathare²¹⁹. Outre ces relations entre mères et filles, parler de l'hérésie et pousser l'autre à y participer n'est pas rare entre femmes, que ce soit de la part de femmes qui semblent à peine tournées vers l'hérésie comme Bernarde, femme de Bernard Teisseyre²²⁰, ou que ce soit de la part de femmes qui semblent plus ancrées au sein de l'hérésie comme c'est le cas de Baragnone, veuve de Raimond Peyre, qui « incita d'autres personnes à les aimer et à croire en eux »²²¹. Ladite Baragnone qui semble occuper une place de choix au sein de sa communauté hérétique, puisqu'elle recevait régulièrement des hérétiques chez elle, et vantait également l'hérésie²²². On peut observer la même situation avec Ermengarde, belle-mère de Raimonde de La Garde, qui évoque également l'hérésie²²³.

En termes de connaissances, il s'agit surtout d'évoquer les reconnaissances des différentes identités. Outre les connaissances des lieux d'accueil de certains hérétiques, comme c'est le cas de Pierre

²¹⁵ Jean Duvernay évoque en effet la disparition « inévitable » de vocations féminines lors de la persécution. Il est donc difficile d'imaginer que les femmes aient un rôle actif au sein de l'hérésie. Colloque de Fanjeaux, *Effacement du catharisme ? ...*, *op. cit.*, p. 38-39.

²¹⁶ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 887-889.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 891.

²¹⁸ Ainsi, « lors de la maladie dont mourut un fils de ladite Aladaycis, nommé Jeannot, âgé de deux ans ou environ, sa dite mère lui demanda si elle voulait avoir l'hérétique Pierre Autier pour recevoir cet enfant dans sa secte et son ordre ». *Ibid.*, p. 891.

²¹⁹ « De mère à enfants, de mère à fille, les mots de la religion passent de manière privilégiée. Et toute cette génération (...), ont reçu le catharisme dans leur berceau, l'ont appris étant enfant de la bouche de celles qui les ont élevés, mère, grand'mère, tante ou même grande sœur. Plus tard eux-mêmes, bien souvent, l'enseigneront directement ou non, consciemment ou non, à leurs propres enfants ». A. Brenon, *Les femmes cathares ...*, *op. cit.*, p. 180.

²²⁰ Alors qu'elle était invitée par une femme à rendre service aux hérétiques, elle se tourna elle-même à son tour vers d'autres femmes pour leur demander de rendre service aux hérétiques. A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 921-923.

²²¹ *Ibid.*, p.491.

²²² Elle est mentionnée dans pas moins de neuf confessions, ce qui est assez conséquent pour être précisé. Alors certes ce sont généralement des membres de sa famille, mais des membres assez éloignés du noyau, ce qui ajoute un poids à son importance.

²²³ A. Pales-Gobilliard, *Le livre des sentences ...*, *op. cit.*, p. 423-425.

de Clairac jeune par exemple²²⁴, les femmes, pas moins que les autres, reconnaissaient les hérétiques quand elles en avaient en face d'elles²²⁵. Nous prendrons ainsi deux exemples. Tout d'abord le cas de Hélis, femme d'Elie Barbier, qui semble assister à un rituel hérétique, mais prétend ne pas reconnaître ces actes, ni même connaître l'identité de l'hérétique. Sans s'interroger sur le fait que cette accusée dit la vérité ou non, cet exemple nuance tout au moins l'idée selon laquelle l'identité des hérétiques était connue de tous, et que chacun semblait connaître la vérité hormis les inquisiteurs. Le second exemple, à l'inverse, c'est celui de Bernarde, femme de Pierre Raimond, des Hugous, qui, elle, reconnaît les hérétiques et les côtoient²²⁶. Néanmoins, on apprend également qu'elle ne connaît pas le rituel du *melioramentum*²²⁷, ce qui semble inconcevable pour les autres hérétiques.

Enfin, en se basant sur les différents exemples masculins, on peut s'interroger sur la connaissance de ces croyants ou participants hérétiques. À l'image de Bertrand Salès, qui, apprenant « le mal qui arrivait à d'autres à cause des hérétiques car de nombreuses personnes étaient punies par l'inquisiteur », remet en cause sa croyance envers l'hérésie²²⁸.

Avant de conclure, revenons sur ces hérétiques. Après les avoir classés, avoir défini le paysage dans lequel ils évoluent, avoir analysé leurs pratiques, voire leurs attitudes, une certaine ébauche d'explication apparaît²²⁹. Cela passe par les connaissances qu'ont ces hérétiques. Une reconnaissance tout d'abord ; celle de l'identité des différentes personnes qui les entourent. À les lire, construire une carte des hérétiques, de leurs déplacements, semble évident ; alors que ça ne l'est pas pour les inquisiteurs, et encore moins pour nous qui dépendons de leur rédaction. Il s'agit donc de nuancer les

²²⁴ « De même aux environs de la Pentecôte, il y aura deux ans, il vit les hérétiques Pierre Autier et Pierre Sans chez Pierre de Clairac, son oncle, chez lequel il savait qu'ils se trouvaient » ; ou encore « De même cette année-là, il alla parler avec ces deux hérétiques, de nuit, en un lieu qu'il désigne et les fit venir auprès de deux hommes qui les réclamaient ». *Ibid*, p. 511-515.

²²⁵ Là encore, d'après Jean Duvernoy, la population ne pouvait ignorer l'identité de ces hérétiques

²²⁶ *Ibid*, p. 901.

²²⁷ « Salutation rituelle adressée aux cathares de la part des croyants. Dans le *melhorament*, les croyants manifestent leur respect pour le Saint-Esprit présent dans les cathares. En même temps, ils demandent leur bénédiction et leur intercession, exprimant ainsi l'espoir de recevoir le *consolament* avant de mourir. De plus, le *melhorament* était le seul rite que les croyants pouvaient pratiquer activement ». Définition extraite de la première publication de Gwendoline Hancke, G. Hancke-Jolliot et A. Brenon, *Les belles hérétiques ...*, *op. cit*, p. 110.

²²⁸ Pour autant Jean Duvernoy émit l'hypothèse que la population ne pouvait ignorer les sanctions pénales de l'hérésie, qui étaient, selon Bernard Gui, « si fermement scellée par la mort de tant de ces infidèles, condamnés avec solennité et punis en publics ». Colloque de Fanjeaux, *Effacement du catharisme ? ...*, *op. cit*, p. 47.

²²⁹ C'est une ébauche d'explication par leurs connaissances, qui jouent certainement sur leur implication dans l'hérésie. Leurs différentes compétences personnelles influent également sur leur rôle au sein de l'hérésie. Mais c'est aussi un début d'explication de leur entrée au sein de l'hérésie (que ce soit un choix, par tradition, par pression sociale, ou pour d'autres raisons), qui serait beaucoup plus claire si on possédait des sources de la pratique écrites de leur propre main.

différents discours qui nous font face pour relativiser les différentes connaissances et ignorances des uns et des autres.

Conclusion

Ainsi, à travers ces deux constructions, typographiques et cartographiques, et leurs analyses, le monde qui nous apparaît semble emprunt de diverses sociabilités. Ces dernières ont déjà été évoquées par différents historiens qui ont travaillé sur le sujet, donnant la primauté à l'une (féminine) ou l'autre (familiale). Généralement, c'est la sociabilité féminine qui prime sur la sociabilité familiale. Alors cela est peut-être possible, et vraisemblablement que les liens entre les femmes sont importants, plus importants même que ne le laisse entendre nos sources. Cependant notre corpus, et les sentences de manière générale ne permettent pas de l'observer. Cela est sans doute dû à un choix des clercs et des inquisiteurs de se concentrer sur les familles afin de les scinder et de faire disparaître l'hérésie. Tout comme cela peut-être un choix des différentes femmes de ne mentionner que les personnes les plus exposées²³⁰. Néanmoins, au sein de notre corpus, il ne fait aucun doute que la sociabilité familiale ressort d'avantage. Peut-être aussi que les liens sont plus forts, et que l'on va d'abord citer les personnes les plus proches de soi. Cela reste assez difficile à expliquer face à une source qui nous propose plus de faits que d'explications. De plus, si l'on en croit l'hypothèse généralement admise de sous-estimation de la participation féminine à l'hérésie, cela participerait en partie à l'effacement de ces sociabilités.

Outre ces liens, ce corpus et ces différentes analyses nous permettent surtout de relativiser les différences entre les hommes et les femmes. Certes, on pourrait généraliser certaines tendances, comme la répartition des espaces ou l'exclusion des femmes des plus hauts degrés du clergé en ces temps de clandestinité de l'hérésie des bons hommes, mais notre corpus nous permet surtout de nuancer les différentes hypothèses. Les femmes semblent aussi impliquées que les hommes. Elles sont peut-être moins centrales, mais rappelons que les confessions évoquent principalement une sociabilité masculine, et que les femmes, qui semblent peu prises aux sérieux par les inquisiteurs, ont moins la parole que leurs homologues masculins. Dans les faits, on peut observer que les femmes sont autant condamnées que les hommes quand les inquisiteurs leurs reprochent des fautes identiques. Il est difficile de savoir s'il y a une mansuétude inquisitoriale envers les femmes plus qu'envers les hommes.

Enfin, il serait intéressant de confronter ces différentes données hors du cadre familiale et du contexte proche, d'évoquer plus en profondeur les différentes mentions, peut-être même de comparer l'attitude des différents inquisiteurs, ou d'un même inquisiteur selon la chronologie afin d'avoir une vue encore plus large du paysage hérétique. Bien que ces seules sources ne permettent pas d'observer tout le paysage féminin de cette hérésie, il peut être intéressant d'essayer de comprendre certaines expressions ou certains silences des femmes à travers des sources plus expressives comme des registres de confession.

²³⁰ Et les hommes, en occupant l'espace extérieur et en étant sans doute plus connus publiquement que les femmes, s'exposaient plus.

Annexes

Des textes, furent-ils les meilleurs jamais écrits²³¹, ne valent pas des illustrations schématiques, meilleures armes à mon sens pour expliquer un propos, permettant à la fois une visualisation aisée, mais imprégnant aussi de manière plus nette les différentes idées évoquées. Enfin, pour ceux qui ne connaîtraient pas l'espace géographique évoqué²³², ces représentations permettent de se faire une idée de l'espace. Qui plus est, à partir de ces représentations, il serait envisageable de créer une certaine cartographie de l'espace hérétique languedocien.

Notons que l'ensemble en soi peut faire peur au premier coup d'œil, mais permet surtout une comparaison des différentes communautés, qui sont reprises individuellement par la suite, et qui sont alors beaucoup plus compréhensibles.

²³¹ Et je n'ai pas cette prétention là.

²³² Et je m'inclus dans cette catégorie de personnes.

Légende

Nom masculin

Nom féminin

(Lieu)

Lien d'héritérité direct

Lien de mariage

Autre lien

Lien entre les personnes

Appartenance généalogique dans le tableau général

Appartenance généalogique dans les tableaux particuliers

Généalogie de Beauvais-sur-Tescou

Généalogie de Merles

Généalogie de Beauvais-sur-Tescou

Généalogie de Merles

Généalogie de Prunet

Généalogie des Hugous

Généalogie de Prunet

Généalogie des Hugous

Généalogie du Born

Généalogie de Montégut

Généalogie du Born

Généalogie de Montégut

Généalogie de Lugan

Généalogie de Salieth

Généalogie de Lugan

Généalogie de Salieth

Généalogie de Varennes

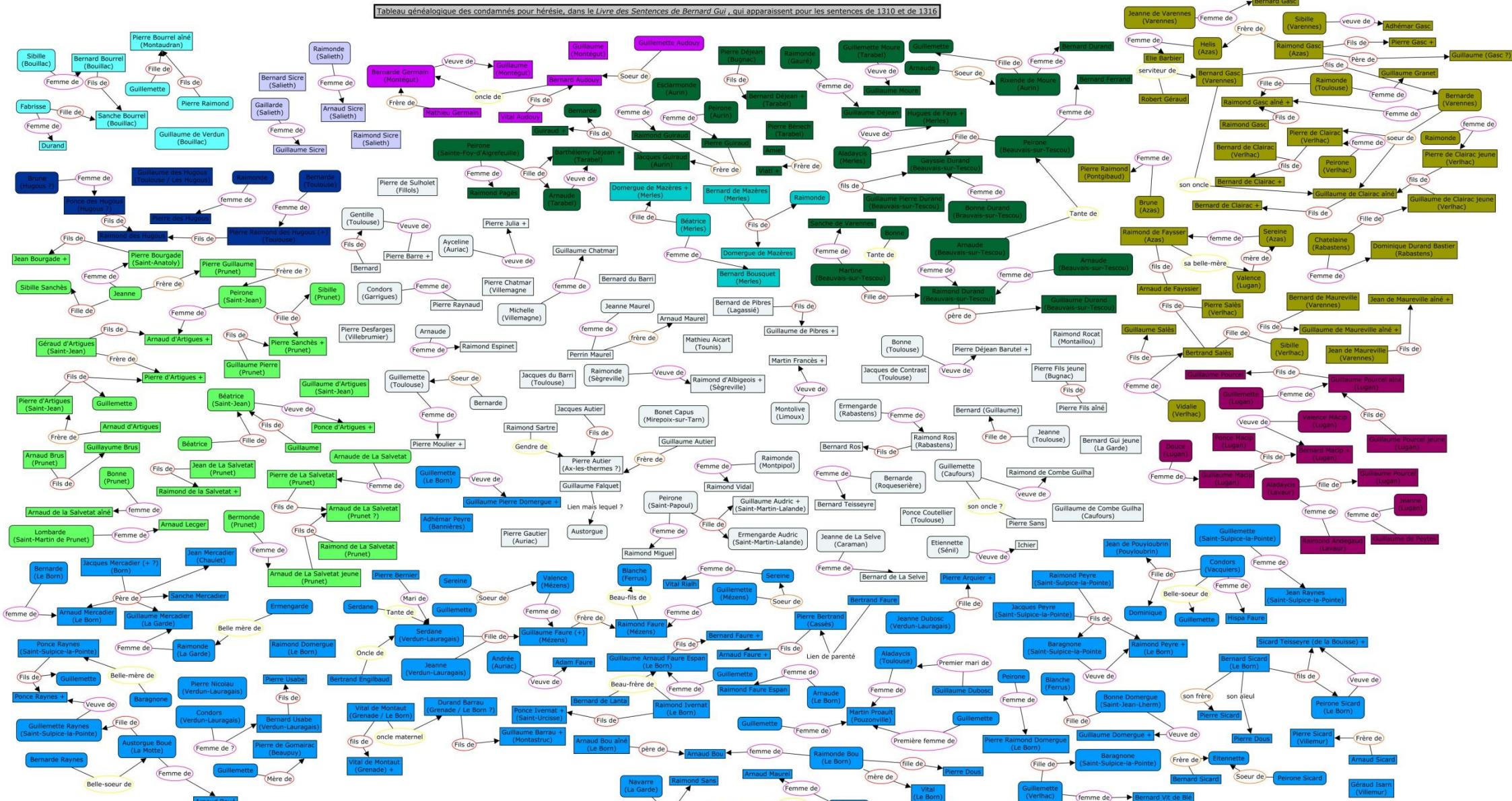
Généalogie de Bouillac

Généalogie de Varennes

Généalogie de Bouillac

Annexe 1 - Légende de l'ensemble des représentations cartographiques

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, qui apparaissent pour les sentences de 1310 et de 1316



Annexe 2 - Cartographie générale des hérétiques condamnés, évoqués lors des sentences des années 1310 et 1316, regroupés par communautés

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Beauvais-sur-Tescou

Annexe 3 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Merles, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

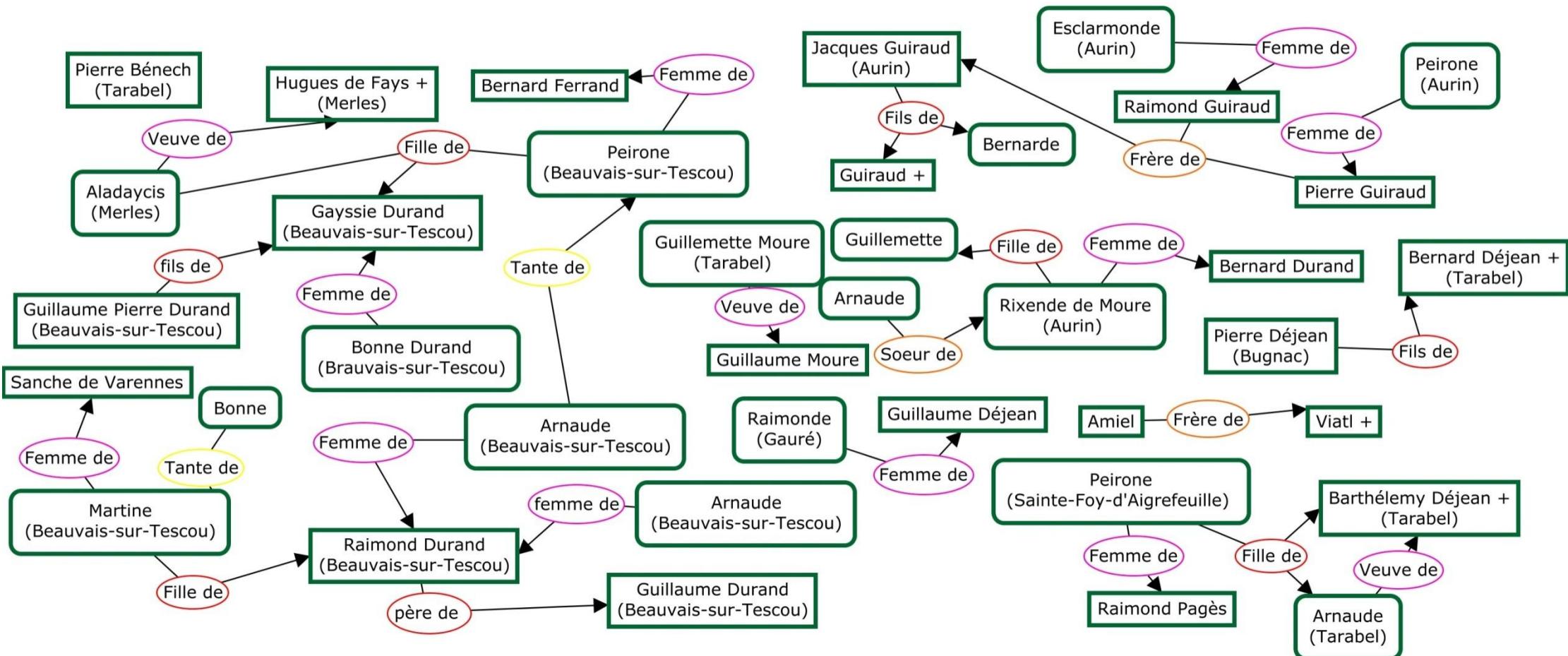
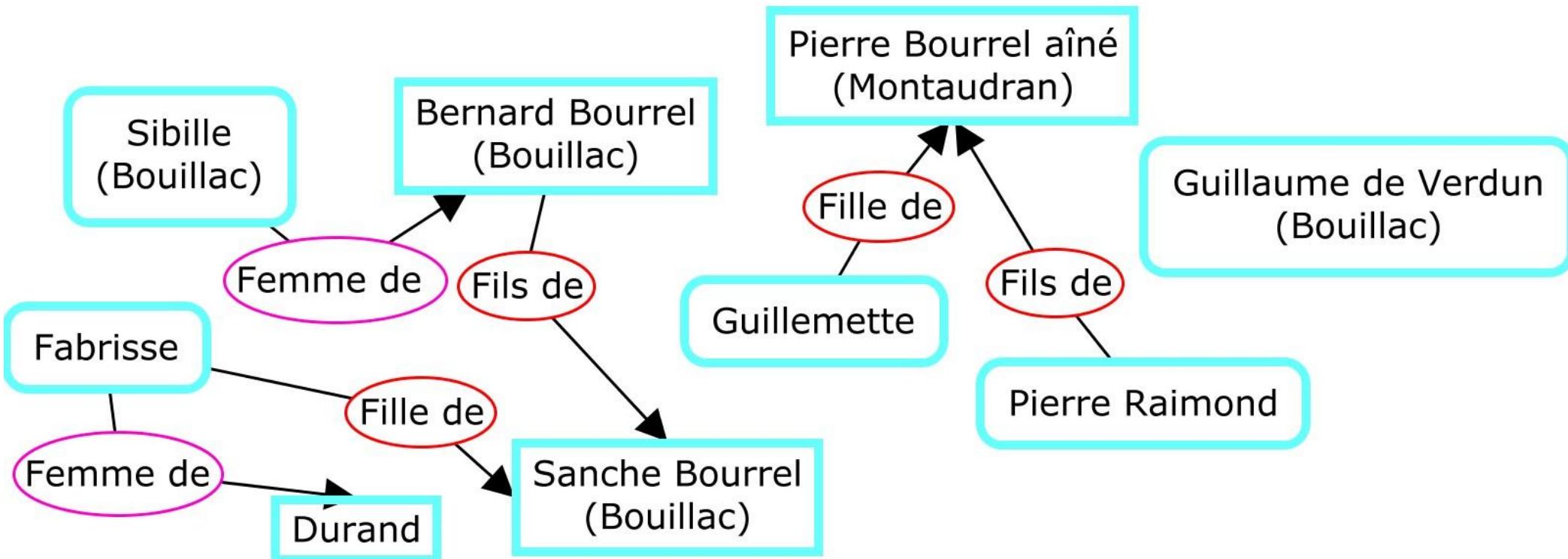
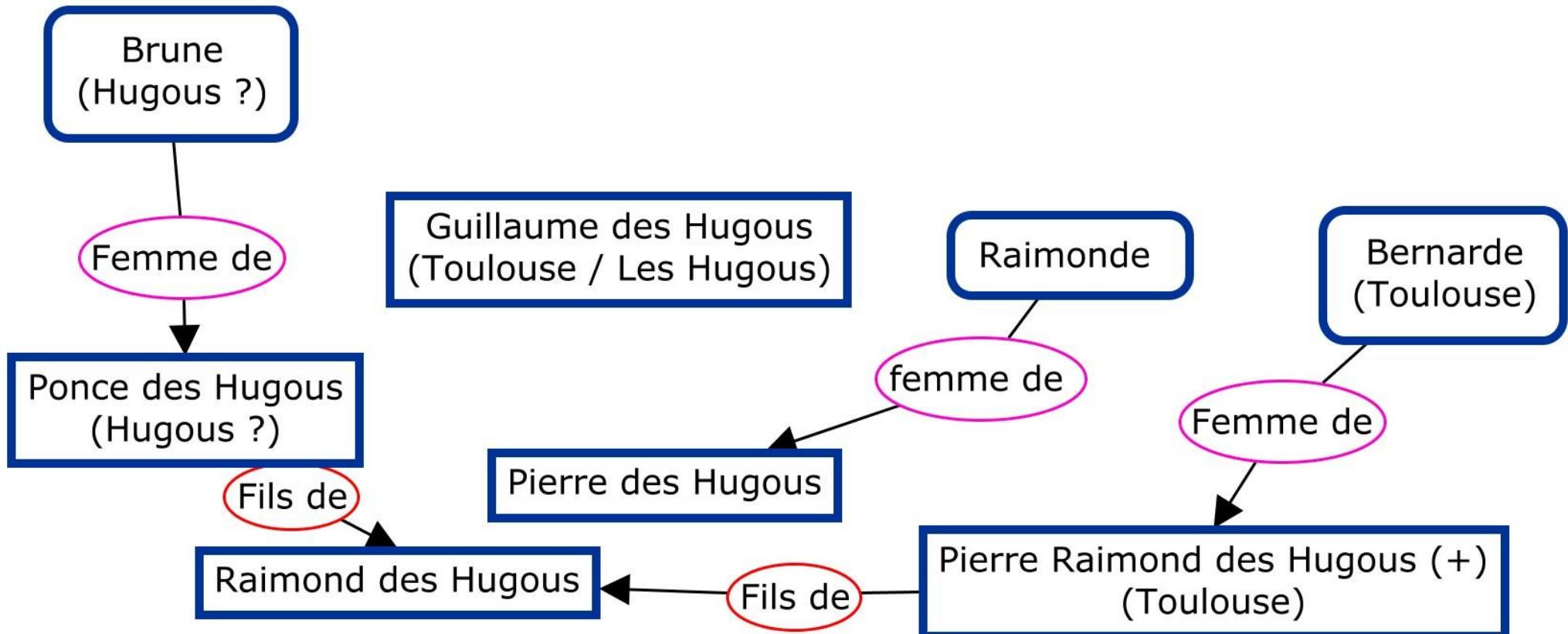


Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans
le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Bouillac



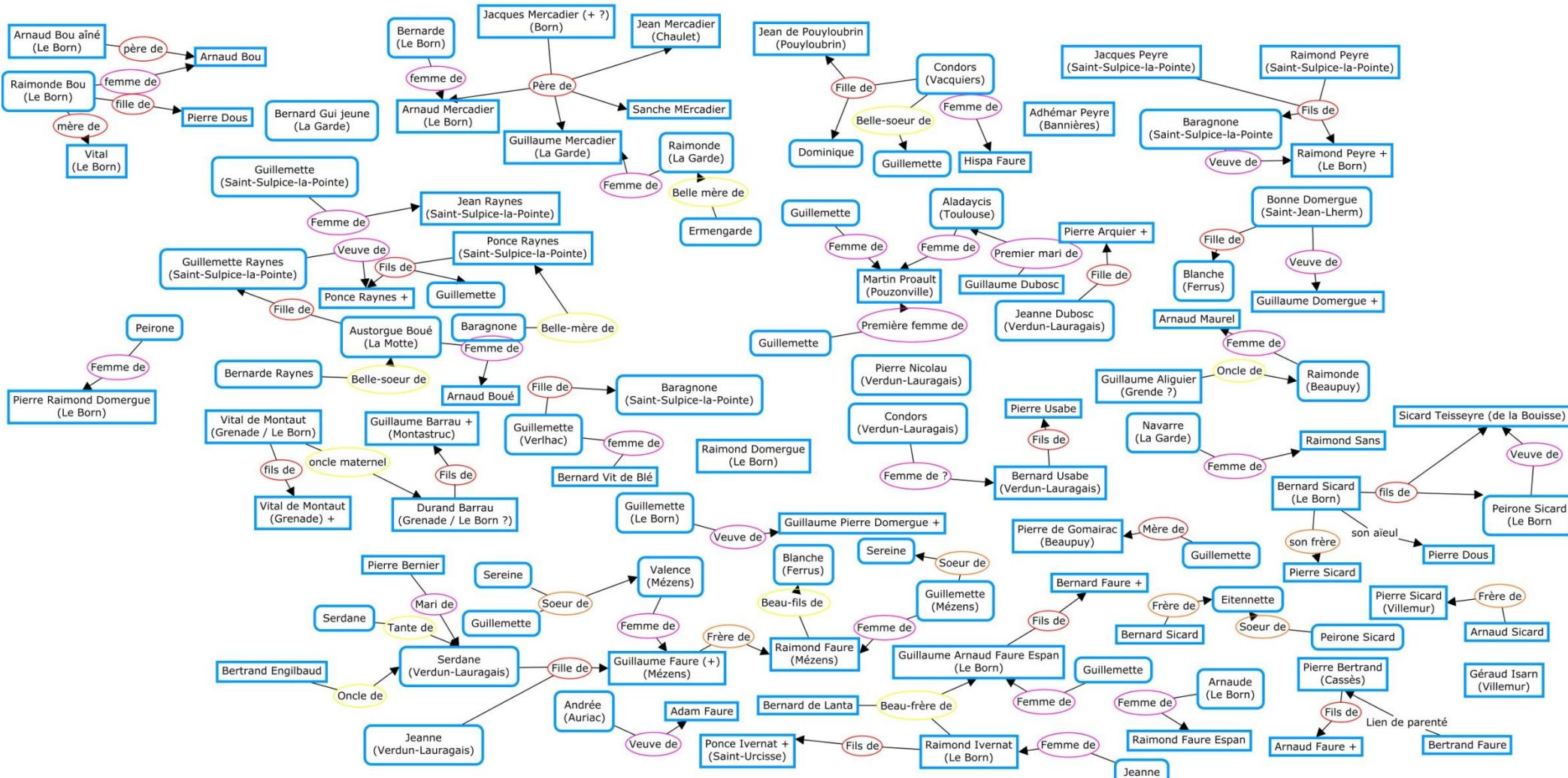
Annexe 4 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Bouillac, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans
le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour des Hugous



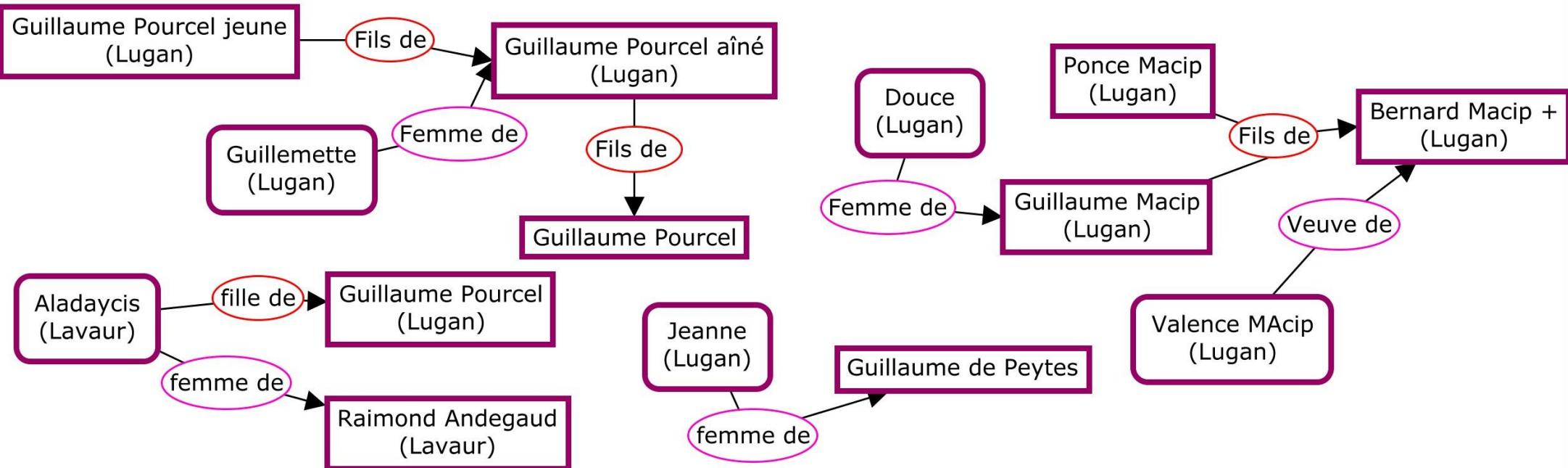
Annexe 5 - Représentation cartographique de la communauté hérétique des Hugous, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour du Born



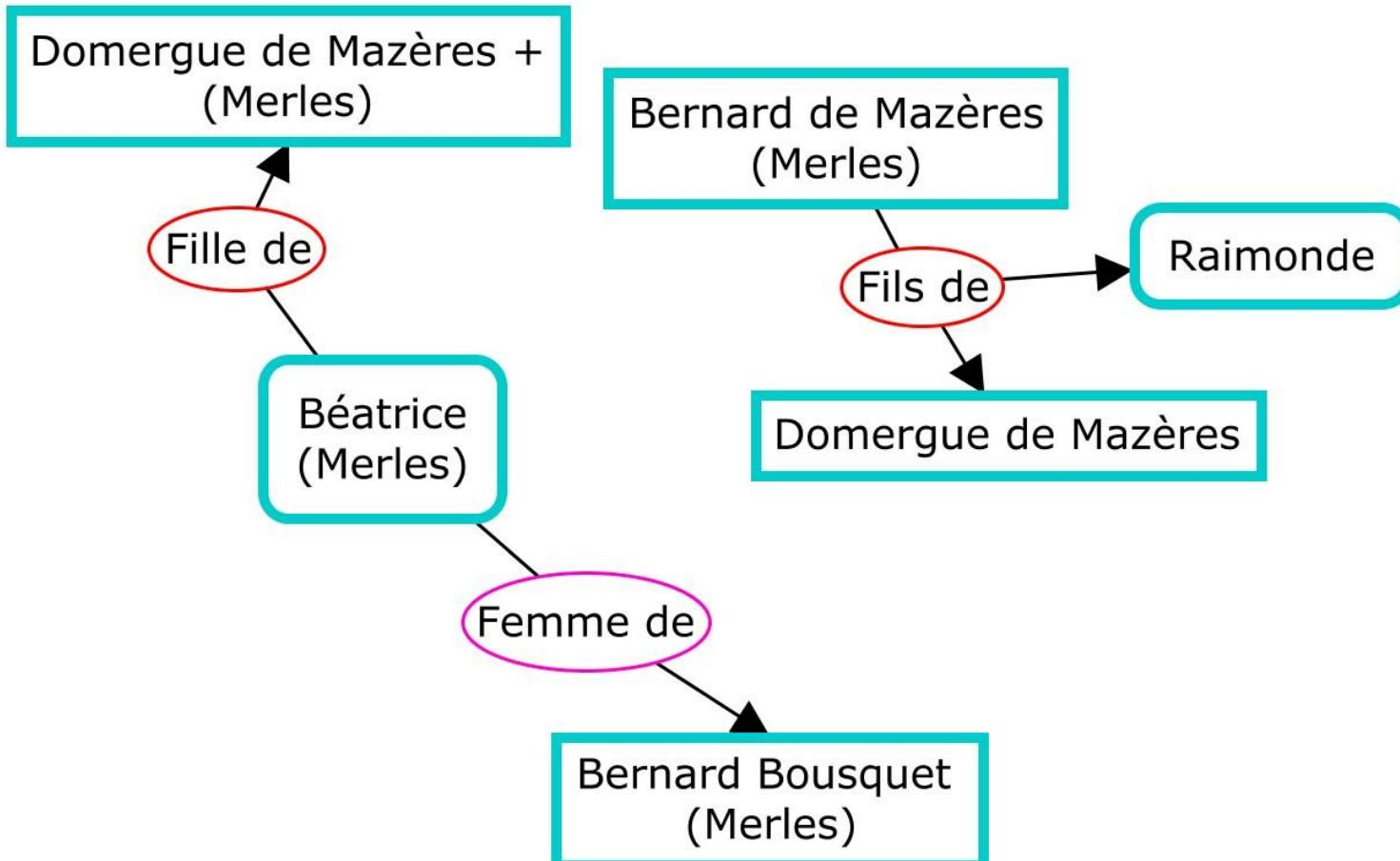
Annexe 6 - Représentation cartographique de la communauté hérétique du Born, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Lugan



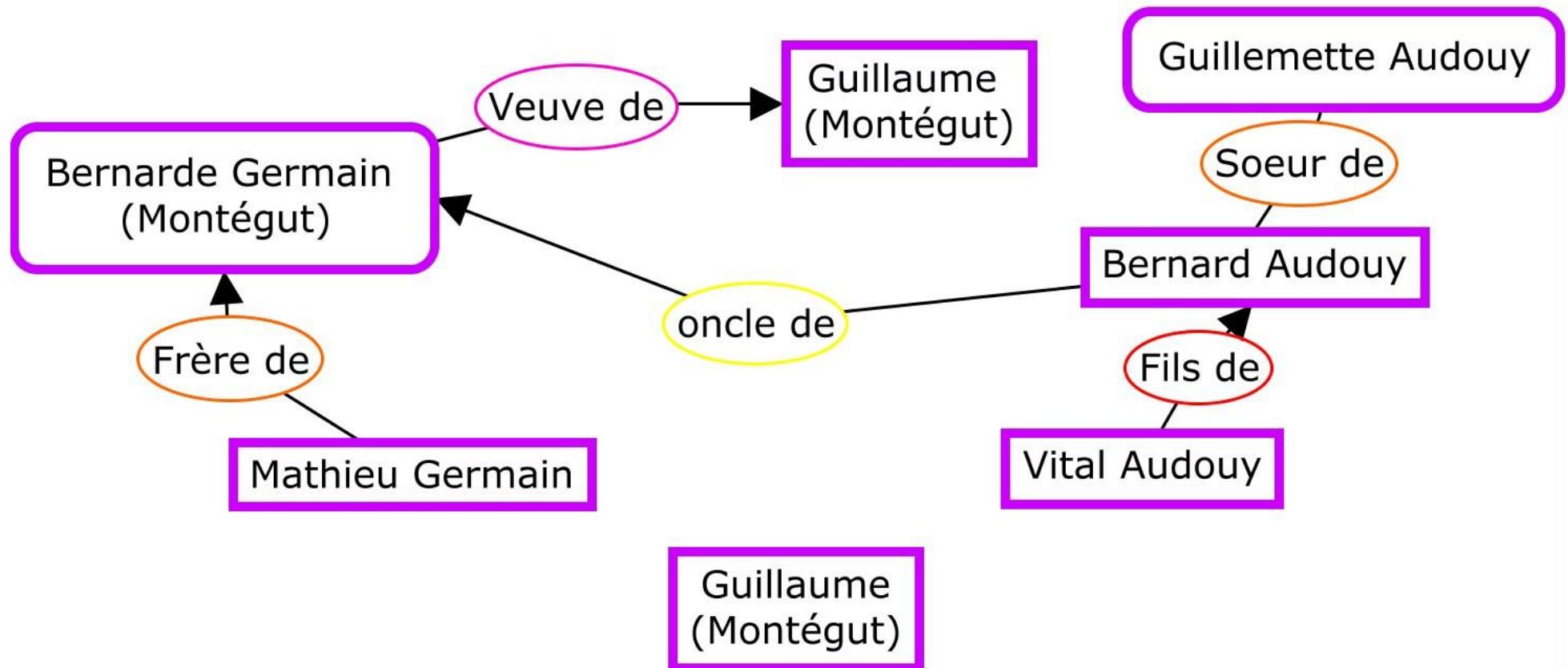
Annexe 7 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Lugan, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Merles



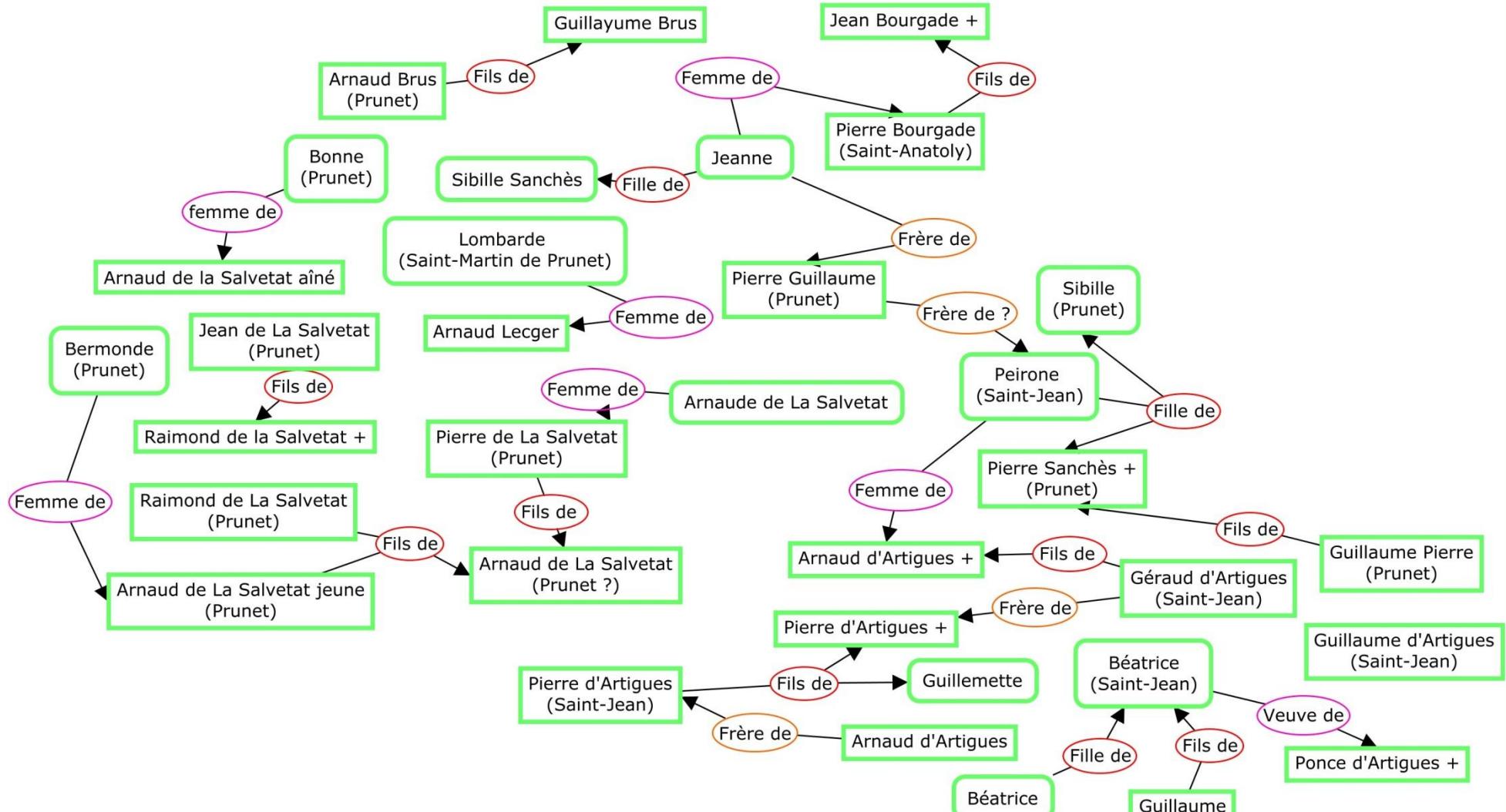
Annexe 8 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Merles, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans
le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Montégut



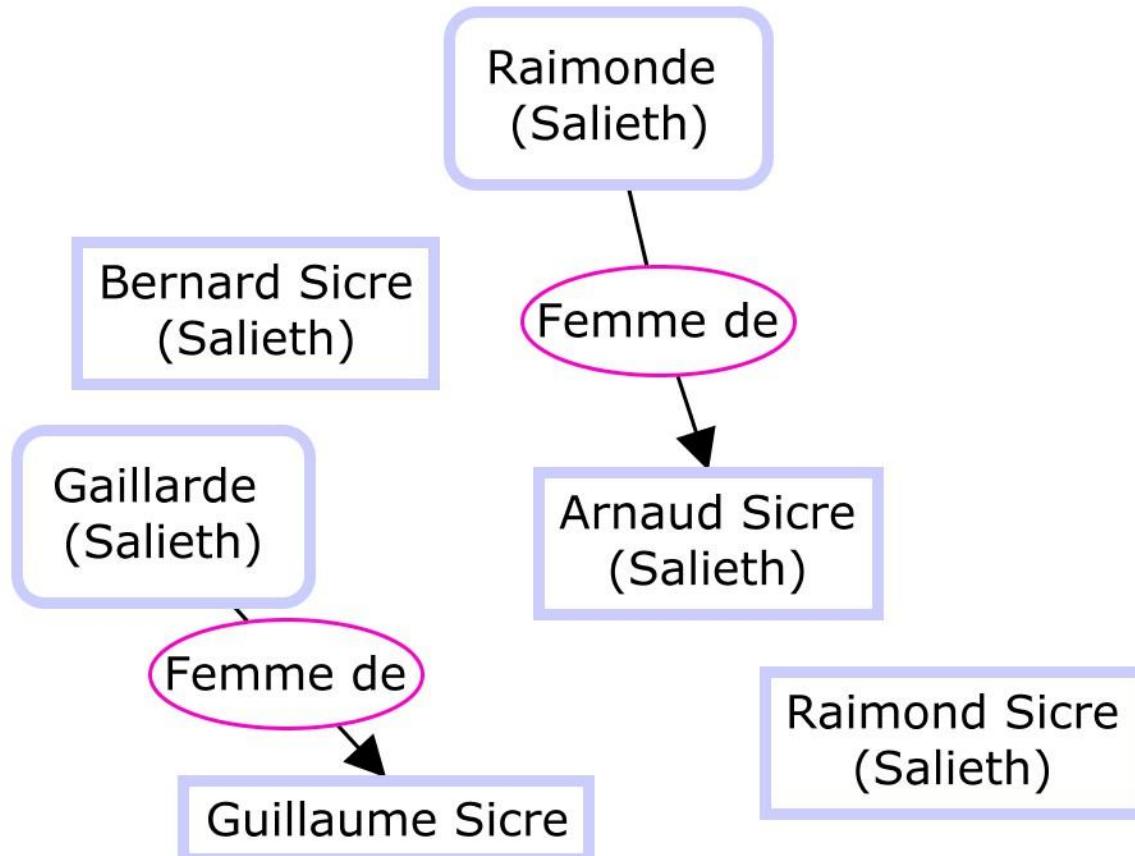
Annexe 9 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Montégut, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Prunet



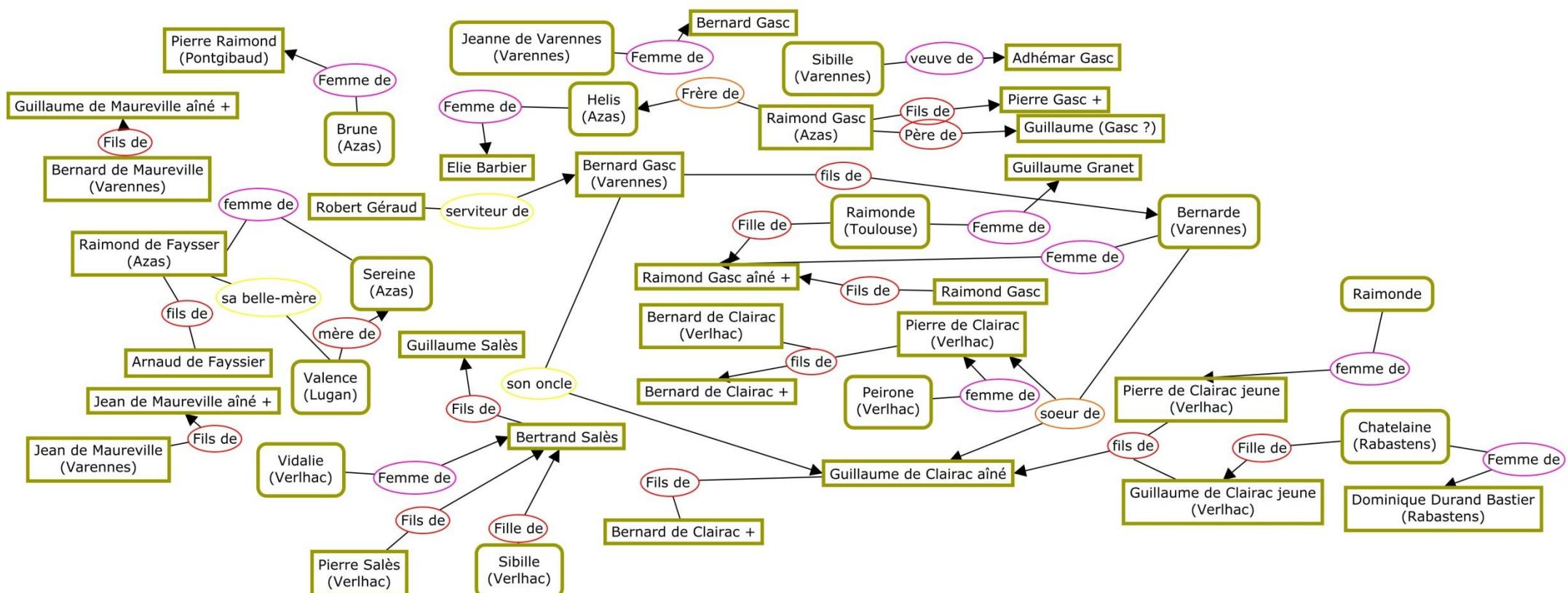
Annexe 10 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Prunet, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans
le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Salieth



Annexe 11 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Salieth, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Tableau généalogique des condamnés pour hérésie, dans le *Livre des Sentences de Bernard Gui*, autour de Verlhac



Annexe 12 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Verlhac, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316

Table des matières

HISTORIOGRAPHIE	9
1. Le catharisme, une histoire manipulée	9
2. Le XX ^{ème} siècle français et le renouveau des études sur l'hérésie cathare	11
3. Les femmes et les sociabilités hérétiques	13
BIBLIOGRAPHIE	15
1. Instruments de travail	15
2. Sources éditées	15
3. Bibliographie générale	15
PRÉSENTATION DES SOURCES	18
1. Les sources de l'histoire de l'Inquisition et des hérésies	18
2. <i>Le Livre des Sentences de Bernard Gui</i>	19
2.1. Histoire du manuscrit	19
2.2. Présentation générale	20
3. Des données pour une démarche cohérente	22
ÉTUDE DE CAS	25
1. Les relations entre les hérétiques	30
1.1. Une typologie difficile à définir	30
1.2. « La plus parfaite des <i>parfaites</i> était toujours subordonnée à la hiérarchie masculine »	36
1.3. « Action pénitentielle » et « action policière » des inquisiteurs	39
2. La <i>familia</i> comme contexte de l'hérésie	41
2.1. Une cartographie familiale	42
2.2. ... Pour un contexte familial proche	47
2.3. Des liens plus ou moins solides	50
3. Des pratiques spécifiquement féminines ?	52
3.1. Des espaces et des rôles spécifiques ?	52
3.2. Les pratiques selon le sexe	54
3.3. Le rôle et les connaissances féminines	56
CONCLUSION	60
ANNEXES	61
TABLE DES MATIÈRES	74
TABLE DES ILLUSTRATIONS	75
TABLE DES TABLEAUX	75
TABLE DES GRAPHIQUES	75
TABLE DES ANNEXES	76

Table des illustrations

Figure 1 - Carte des diocèses formant la région du Languedoc en 1317	7
Figure 2 - Table des "individus" au sein de notre base de données	27
Figure 3 - Table des "arrestations" au sein de notre base de données	27
Figure 4 - Table des "mentions" au sein de notre base de données	28
Figure 5 - Grille des fautes reprochées aux hérétiques condamnés	32
Figure 6 - Légende de l'ensemble des constructions cartographiques	45
Figure 7 - Cartographie générale des hérétiques condamnés, évoqués lors des sentences des années 1310 et 1316, regroupés par communautés	46
Figure 8 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Prunet, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	47
Figure 9 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Salieth, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	48
Figure 10 - Représentation cartographique de la communauté hérétique des Hugous, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	48
Figure 11 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Lugan, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	49

Table des tableaux

Tableau 1 - Répartition du nombre d'hérétique au sein du <i>Livre des sentences de Bernard Gui</i> selon le sexe des individus	21
Tableau 2 - Tableau présentant la répartition du nombre d'individus condamnés pour chaque sentence du <i>Livre des Sentences de Bernard Gui</i> selon le sexe des individus. (En jaune et en rouge sont indiquées les années sélectionnées, tandis que l'année en orange était conservée dans le cas où il aurait été nécessaire d'agrandir ou de changer de corpus).	23

Table des graphiques

Graphique 1 - Graphique présentant la répartition des condamnés dans le <i>Livre des sentences de Bernard Gui</i> selon leurs fautes.	21
Graphique 2 - Graphique représentant le nombre d'hérétiques selon leur implication dans l'hérésie....	34
Graphique 3 - Graphique représentant le nombre de fois que les hérétiques importants ont été mentionnés dans des sentences de notre corpus	35
Graphique 4 - Graphique représentant la quantité d'individus auxquels sont reprochés les différentes fautes par l'Inquisition	54
Graphique 5 - Graphique représentant la proportion d'individus auxquels sont reprochés les différentes fautes par les inquisiteurs	55

Table des annexes

Annexe 1 - Légende de l'ensemble des représentations cartographiques	62
Annexe 2 - Cartographie générale des hérétiques condamnés, évoqués lors des sentences des années 1310 et 1316, regroupés par communautés	63
Annexe 3 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Merles, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	64
Annexe 4 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Bouillac, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	65
Annexe 5 - Représentation cartographique de la communauté hérétique des Hugous, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	66
Annexe 6 - Représentation cartographique de la communauté hérétique du Born, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	67
Annexe 7 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Lugan, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	68
Annexe 8 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Merles, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	69
Annexe 9 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Montégut, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	70
Annexe 10 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Prunet, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	71
Annexe 11 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Salieth, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	72
Annexe 12 - Représentation cartographique de la communauté hérétique de Verlhac, évoquée lors des sentences des années 1310 et 1316	73

ABSTRACT

This work, about the medieval heresies, is part of problematic opened by several historians for three decades. More precisely, this problematic concerns the heresy of good men, more commonly known by the terms of catharism or albigensianism. The point here is not to mention the doctrines of this sect which are condemned by the papacy. This is rather questions about communities and sociabilities of this heresy that will be treated, evoking the religious life of this group if necessary.

Within the scope of this study, it's from informatics tools that were build the foundation of our work, namely a database and a mapping construction. Through these two elements, we tried to define the heretics' landscape compared to the inquisitors, evoking the different classes of implication and condemnation in this heresy. More particularly, we finaly study the subject of the female sociability, hard to see, but which seems even so important. Then, we have turned our look to the community and family relations particularly. At last, this is the question of the women's knowledge and their roles that have captivated our attention, whether it be in the communities, and especially the marital ones, or in their actions, that make them condemned as heretics.

keywords : Bernard Gui ; good men ; catharism ; family ; women ; Inquisition ; Pierre Autier ; sociability.

RÉSUMÉ

Ce travail, portant sur les hérésies médiévales, entend s'inscrire à la suite des questions ouvertes par plusieurs historiens depuis trois décennies. Plus précisément, ce mémoire concerne l'hérésie des bons hommes, plus communément connue sous les termes de catharisme ou d'albigéisme. Il n'est pas question ici d'évoquer les doctrines de cette secte condamnée par la papauté. Ce sont plutôt des questions autour des communautés et des sociabilités au sein de cette hérésie qui seront traitées, évoquant si nécessaire la vie religieuse de ce groupe.

Dans le cadre de cette étude, c'est à partir d'outils informatiques qu'a été bâti le fondement de notre travail, à savoir une base de données et une construction cartographique. À travers ces deux éléments, nous avons tenté de définir le paysage des hérétiques par rapport aux inquisiteurs, en évoquant les différents degrés d'implication et de condamnation au sein de l'hérésie. Plus particulièrement, nous sommes arrivés à évoquer la question de la sociabilité féminine, difficile à percevoir, mais qui semble tout de même avoir son importance. Puis, nous avons tourné notre regard vers les relations communautaires et familiales en particulier. Enfin, c'est la question du rôle et des connaissances des femmes qui a captivé notre attention, que ce soit au sein des communautés, et particulièrement de leur cellule conjugale, mais aussi à travers leurs actions propres qui les font condamner comme hérétiques.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) KASDAN William
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 07 / 06 / 1993

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00